

UNIVERSITE LIBRE DE KIGALI U.L.K.

B.P. 2280 KIGALI

Tél. : 511526, 511527, 511531, 511533

Fax : (250) 511526

E-mail : ulk@rwandatel1.rwanda1.com

REVUE SCIENTIFIQUE DE L'UNIVERSITE

EDITIONS DE L'UNIVERSITE LIBRE DE KIGALI

TABLE DES MATIERES

EDITORIAL	5
<i>RUSUHUZWA K. Thomas,</i> ESTIMATION D'UNE FONCTION DE DEMANDE DE MONNAIE CAS DU RWANDA	7
<i>BUTARE Théopiste,</i> MONDIALISATION ET DEVELOPPEMENT	27
<i>KAMANZI Charles,</i> CHEQUE SANS PROVISION	63
<i>KAMANZI Charles,</i> NULLITE DE LA VENTE DE LA CHOSE D'AUTRUI.....	81
<i>NKURIKIYINKA Jean Claude,</i> CULTURE ET ENVIRONNEMENT	97
<i>NKURIKIYINKA Jean Claude,</i> CULTURE AND ENVIRONMENT	109
<i>Pacifique RUTY,</i> LA POPULATION RWANDAISE FACE AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE	117
<i>KAAYA Siraje M.,</i> ENGLISH LECTURING IN RWANDA UNIVERSITIES.....	147

La revue scientifique de l'ULK se propose de paraître une fois par trimestre. Elle a pour but de rendre compte des diverses activités de l'Université Libre de Kigali et de promouvoir la recherche dans cette même université. Ses publications reflèteront les analyses et les expériences tant des enseignements de l'Université que des personnes qui opèrent sur le terrain.

La revue scientifique de l'ULK l'intéresse principalement à l'étude des diverses formes de la vie rwandaise, notamment sur les plans économique, culturel, scientifique, technologique, social, institutionnel, etc. La revue envisage d'étudier ces différents aspects dans la double perspective diachronique et synchronique, en vue de déboucher sur des projections projectives.

La revue scientifique de l'ULK vient concrétiser la mission de recherche de l'ULK en tant qu'université, à côté des deux autres missions que sont l'enseignement et le service à la collectivité. Cette revue est bilingue (Anglais, Français).

L'ULK est une université de développement. Cette orientation se reflètera dans sa revue scientifique. C'est pourquoi, les recherches et les publications de la revue auront pour cible principale les milieux politiques, économiques et sociaux rwandais. Ces études feront l'inventaire des problèmes, la récolte et l'analyse des données. Les résultats seront proposés à qui de droit (milieux politiques, économiques et sociaux), en vue de contribuer à la résolution des différents problèmes auxquels le Rwanda fait face.

Mais au delà du Rwanda, la revue scientifique de l'ULK reste ouverte à l'Humanité toute entière. Avec la publication de ce premier numéro, un pas important est franchi dans la vie de notre université qui n'existe que depuis quatre ans (créée en 1996).

J'invoque le personnel enseignant et de recherche de l'ULK ainsi que les universitaires et de recherche d'une manière générale, à soutenir cette revue par des publications de qualité, par des conseils et des suggestions, ainsi que par toute forme de concours, pour un véritable progrès du savoir et le développement du Rwanda et des autres pays.

*Prof. Dr RWIGAMBA BALINDA
Le Promoteur et Recteur de l'U.L.K.*

**ESTIMATION D'UNE FONCTION DE
DEMANDE DE MONNAIE : CAS DU
RWANDA**

Par

RUSUHUZWA Kigabo

1. Introduction

Le regain de l'intérêt pour la théorie quantitative et le rôle important qu'elle accorde à la monnaie dans la détermination de l'activité économique générale a été à la base de nombreuses études sur la demande de monnaie. Ces recherches étaient motivées par la conviction que la connaissance précise du niveau des encaisses monétaires désirées dans l'économie, par l'intermédiaire d'une fonction de demande de monnaie était essentielle pour l'analyse des politiques monétaires passées, contemporaines et futures.

En effet, la monnaie joue un rôle important dans la réalisation de l'équilibre macroéconomique. Dans l'économie, l'excès ou l'insuffisance de monnaie peut avoir des conséquences néfastes pour la croissance. Ainsi, il devient important pour les banques centrales de parvenir à concilier contrôle monétaire et croissance, notamment en déterminant un objectif de croissance de la quantité de la monnaie en circulation qui tienne compte des perspectives économiques, de la politique suivie et du comportement de demande prévisible des agents économiques.

Le contrôle monétaire, lorsque son objectif est d'influer sur l'activité économique suppose donc une bonne connaissance de la forme de la fonction de demande de monnaie pour, par exemple, savoir quels effets une augmentation de la masse monétaire aura sur les variables stratégiques pour lesquelles la détention de la nouvelle quantité de monnaie sera désirée.

L'objectif de cet article est d'estimer une fonction de demande de monnaie pour le Rwanda à l'aide de techniques économétriques, surtout qu'un tel travail n'a jamais été fait.

2. Modèle de demande de monnaie

La spécification et l'estimation d'une fonction de demande de monnaie soulèvent sur les plans théorique et technique un certain nombre de questions :

Le problème de la définition de la variable endogène consiste à savoir si l'agrégat monétaire à retenir doit se limiter à un agrégat étroit incluant seulement la monnaie fiduciaire détenue par le public et les dépôts à vue (M_1), ou si par contre, il devait s'étendre à un agrégat plus large incluant également les dépôts à terme et les dépôts d'épargne (M_2).

Dans les recherches empiriques, on trouve l'usage de ces deux agrégats et aucun de deux définitions de la monnaie ne semble l'emporter sur l'autre de façon définitive quant à la qualité des résultats dans les estimations de la demande de monnaie.

Pour ce qui est des arguments de la fonction, deux variables sont à déterminer : la variable d'échelle et la variable représentative de coût d'opportunité de la détention de la monnaie. Concernant la variable d'échelle, Friedman et Schwartz (1982) indiquent qu'elle joue dans la demande de monnaie un rôle analogue à celui de la contrainte budgétaire dans la théorie du choix du consommateur. Sera-t-elle représentée par le revenu courant (Goldfeld, 1973), le revenu permanent (Friedman, 1959) ou encore par la richesse (Meltzen, 1963)? Certains auteurs estiment que l'usage du revenu courant mettrait l'accent sur le motif de transaction dans la demande de monnaie alors que l'emploi de la richesse ou du revenu permanent insisterait plutôt sur le motif de portefeuille (Feige et Peace, 1977).

Les recherches sur la demande de monnaie dans les pays en développement reflètent également cette controverse sur le choix de la variable d'échelle, mais le débat concerne davantage le revenu courant et le revenu permanent, la richesse étant, pour des raisons pratiques, une variable difficile à mesurer. Certains trouvent que le revenu courant serait la variable d'échelle appropriée et justifient leur choix par le bas niveau du revenu et le caractère essentiellement agricole des économies des pays en développement (Laumas, 1976 ; Adenkule, 1968) ; d'autres par contre, estiment que l'emploi du revenu permanent améliore substantiellement les résultats (Fry 1978). Khan, A.H. (1980) et Khan, M.S (1980) pensent que l'emploi de l'un ou de l'autre

n'entraîne aucune différence significative dans la performance du modèle de demande de monnaie.

Le choix de la variable représentative du coût d'opportunité de la détention de la monnaie est aussi controversé. Pour les pays en développement, les études réalisées entre autres par Adenkule (1968), Crockett (1980), Silveiro (1973), Shahi (1977) et Darrat (1985) ont montré que le taux d'intérêt n'était pas une variable significative dans la fonction de demande de monnaie pour les pays en développement. Ceci s'explique par le fait que les marchés financiers sont peu développés ou inexistants et que, par ailleurs, les taux d'intérêt ne sont pas déterminés par le libre jeu des forces du marché (dans la plupart des cas, ils sont fixés par les autorités monétaires). Il est donc très difficile de détecter l'effet éventuel du taux d'intérêt sur la demande de monnaie ou s'il y en a un, il est négligeable. Beaucoup d'études empiriques montrent que dans les pays en développement, l'inflation anticipée constitue le coût d'opportunité de la détention de la monnaie (Cagan, 1956; Goldfeld, 1973; Shapiro, 1973; Melitz 1976).

Une autre question à examiner dans la fonction de demande de monnaie est celle de retard dans l'ajustement entre les encaisses courantes et celles que les individus veulent détenir. Il revient en fait à savoir si l'ajustement se fait de façon instantanée ou s'il se réalise graduellement dans le temps.

3. Propriétés des séries temporelles

La modélisation classique était basée sur des processus dont les lois de probabilités présentent une invariance pour toute translation dans le temps, cette propriété constituant une hypothèse de base qui conditionne la pertinence des résultats obtenus.

Il est cependant apparu que de nombreuses séries statistiques, en particulier macroéconomiques, ne sont pas stationnaires. Ainsi, avant d'appliquer une méthode d'estimation, il est indispensable de faire une analyse approfondie des propriétés des séries

univariées. Cela permet d'identifier la stationnarité ou non des séries.

Une série X_t est dite intégrée à l'ordre d , et on note $X_t \sim I_d(d)$, s'il est nécessaire de la différencier d fois pour la rendre stationnaire. En rapport avec cette terminologie, une série stationnaire est un $I(0)$. Une telle série possède une tendance qui fluctue autour de son premier moment sans jamais trop s'en écarter. Les autocorrélations Φ_r diminuent au fur et à mesure que le nombre de retard augmente, de façon qu'un choc n'aura qu'un effet transitoire sur la variable.

Pour tester l'hypothèse $H_0 : X_t \sim I(1)$, avec pour hypothèse alternative

$H1 : X_t \sim I(0)$, nous allons utiliser le test de Dickey – Fuller (Test de racine unitaire) et celui de Phillips –Person .

3.1. Test de Dickey – Fuller

Il consiste à tester l'existence d'une racine unitaire, en estimant le modèle :

$$\Delta X_t = \alpha_0 + \alpha_1 X_{t-1} + \sum_{j=1}^q \alpha_j \Delta X_{t-j} + \Sigma_t$$

q désigne le nombre de retard, permettant d'absorber toute autocorrélation dans

ΔX_t . Ce nombre peut être déterminé par le critère d'information d'Akaike. Le terme d'erreur Σ_t est un bruit blanc.

Pour déterminer le degré d'intégration d'une variable, le test de Dickey – Fuller consiste à tester l'existence d'une racine unitaire. en utilisant le modèle :

$$\Delta X_t = \alpha_0 + \alpha_1 X_{t-1} + \sum_{j=1}^q \alpha_j \Delta X_{t-j} + \Sigma_t$$

Avec q : nombre de retard permettant d'absorber toute autocorrélation dans

Σ_t : Un bruit blanc.

Si la valeur calculée de la statistique t , du paramètre α_1 est inférieure à celle de la valeur critique de la table de Dickey et Fuller, on rejette l'hypothèse d'une racine unitaire et la variable X_t est stationnaire.

Si l'hypothèse de racine unitaire ne peut pas être rejetée, on teste si la différence première ΔX_t est stationnaire, c'est-à-dire si $X_t \sim I(1)$ et ainsi de suite.

Précisons que si $q = 0$, le test est appelé test de Dickey – Fuller, si non ($q > 0$), il est appelé test Dickey – Fuller augmenté.

3.2 Test de Phillips – Person

Pour tester l'existence d'une racine unitaire, Phillips (1987) a proposé une approche non paramétrique, permettant de prendre en considération le problème d'autocorrélation des perturbations.

Le modèle utilisé est :

$$\Delta X_t = \mu + \gamma X_{t-1} + \sum t$$

Comme le test ADF, celui de Phillips– Person consiste à tester l'hypothèse $\gamma = 1$.

La correction non paramétrique du problème d'autocorrélation que propose Phillips consiste à transformer la statistique t du coefficient γ . Il a montré que ces statistiques transformées convergent vers la distribution de Dickey et Fuller.

Phillips et Person (1988) ont étendu cette proche pour tester l'existence d'une racine unitaire avec dérive.

4. Cointégration

Soit X_t une série multivariée dont chacune des X_{jt} ($j = 1, \dots, n$) est intégrée d'ordre d .

Les séries X_{jt} sont dites cointégrées d'ordre d , b si :

$\exists \beta \neq 0$ tel que $Z_t = \beta' X_t \sim I(d - b)$; $b > 0$.

Le vecteur est appelé vecteur de cointégration (β' sa transposée).

Concrètement, cela signifie que les séries X_{jt} possèdent des mouvements tendanciels similaires qui, par combinaison linéaire, vont se compenser afin d'obtenir une série stationnaire. La cointégration fournit ainsi des bases solides pour assurer la cohérence des évolutions entre les variables que l'on cherche à modéliser. Ce concept de l'équilibre à long terme de relations économiques a été discuté par Engle et Granger (1987).

Z_t est interprété comme une mesure de l'ampleur du déséquilibre dans la relation des X_{jt} . En d'autres termes, il mesure l'erreur d'équilibre entre ces variables. La notation de cointégration est étroitement liée à celle de correction d'erreurs. Engle et Granger (1987) ont montré que si un ensemble des variables est cointégré, il existe une représentation de correction d'erreurs et vice versa.

Cette représentation permet de corriger les écarts afin de converger vers la cible de long terme. La modélisation ECM consiste à estimer par la MCO un modèle de différence, dans lequel le résidu retardé de l'équation intégrante est rajoutée comme variable exogène :

$$\Delta y_t = a_0 + \sum_{j=1}^{p_1} a_j \Delta y_{t-j} + \sum_{j=0}^{p_2} \sum_{i=1}^n b_{ji} \Delta x_{i,t-j} + \beta Z_{t-1} + \Sigma_t$$

n : nombre de variables exogènes X_i .

Le terme βZ_{t-1} constitue le terme correctif qui permet à l'ECM de s'ajuster vers la cible de long terme.

5. Test de cointégration

L'approche la plus utilisée pour tester la cointégration est celle de tester la stationnarité des résidus de l'équation cointégrante. Ainsi le test de cointégration devient très lié à celui de la racine unitaire. L'un des tests les plus utilisés est celui de Dickey – Fuller, qui se fait en trois étapes :

5.1. Test de Dickey-Fuller

- (i) Dans une première étape, on détermine l'ordre d'intégration de chaque variable.
- (ii) On estime par la méthode des moindres carrés ordinaires la relation de long terme
- (iii) On teste si les résidus sont stationnaires.

5.2. Méthode de Johansen (1988)

Johansen a proposé un test permettant de déterminer le nombre de relations cointégrante entre variables.

Johansen et Juselius (1990) ont proposé d'estimer le processus multivarié :

$$\Delta X_t = \Gamma_1 \Delta X_{t-1} + \dots + \Gamma_{p-1} \Delta X_{t-p+1} + \Pi X_{t-p} + \mu + \Sigma_t$$

$$\text{Avec } \Gamma_i = -I + \sum_{j=1}^i \Phi_j$$

$$\Pi = I + \sum_{j=0}^p \Phi_j$$

La discussion porte sur le rang de la matrice Π et trois cas sont possibles :

$$H_1 : \text{rang} (\Pi) = n$$

$$H_2 : 0 < \text{rang} (\Pi) = r < n.$$

$$H_3 : \text{rang} (\Pi) = 0,$$

Sous H_2 , le rang r désigne le nombre de relations de cointégration.

Johansen et Juselius ont construit deux tests, fondés sur le rapport de vraisemblance pour déterminer le nombre r de relation de cointégration :

5.2.2. Test de la trace

L'hypothèse $H_2(r)$ est testée contre l'alternative H_1 ($= H_2 : r=n$), en utilisant la statistique

$$-2 \ln(Q, H_2/H_1) = J(r) = -T \sum_{i=1}^n \ln(1 - \lambda_i)$$

T : nombre d'observations

λ_i , une solution (valeur propre) du programme :

$$\det(\lambda S_{pp} - S_{po} S_{00}^{-1} S_{op}) = 0$$

On teste particulièrement l'hypothèse $r=0$ (absence de relations de cointégration) dont la statistique est :

$$J(0) = -T \sum_1^n \ln(1 - \lambda_i)$$

5.2.3. Test de la valeur propre maximale

C'est le rapport de vraisemblance de l'hypothèse nulle $H_2(r)$ contre l'alternative $H_2(r+1)$.

Le statistique du test vaut :

$$-2 \ln(Q, H_2/r+1) = -T \ln(1 - \lambda_{r+1})$$

Les valeurs critiques pour les deux tests sont tabulées par Johansen et Juselius. Pour un seuil donné, l'hypothèse nulle est rejetée quand $j(r)$ est supérieur à la valeur tabulée.

6. Résultats Empiriques.

La fonction de demande de monnaie que nous avons considéré est la suivante :

$$M = f(Y, P, T_c) (1) \quad \text{avec}$$

M : Quantité de monnaie demandée, en terme nominal

Y : le revenu réel

Tc : taux de change de francs rwandais en Dollars US.

Généralement, les conditions suivantes sont acceptées :

$$\partial M_t / \partial Y_t > 0$$

$$\partial M_t / \partial P_t > 0$$

$$\partial M_t / \partial Tch > 0 \quad \text{ou} < 0$$

6.1. Test de stationnarité des variables

Les regressions sont faites avec constante mais sans tendance. Le nombre de lag pour le test de Phillips et Person (PP - T) est 2.

Variable	D - F	A.D.F.	Lag	Pp - T
LM1	0,1659	- 0,2802	3	- 0,603292
DLM1	- 3, 5905	- 3,3487	3	- 4,122283

Tableau 1

Variable	D - F	A.D.F.	Lag	PP - T
LY	-2,0463	-2,1266	3	- 2, 300654
DLY	-3,8171	- 2,7464	3	- 3,900453

Tableau 2

Variable	D - F	A.D.F.	Lag	Pp - T
LP	0,4422	0,4972	2	0,561775
DLP		- 2,76	1	- 4,775341

Tableau 3

Variable	D - F	A.D.F.	Lag
Tcha	- 4,7125	- 3,008	1

Tableau 4

Variable	D - F	A.D.F.	Lag
LM ₂	- 0,5989	- 0,5681	1
DLM ₂	- 5,8968	- 3,1226	1

Tableau 5

En observant les tableaux 1,2,3,4 et 5 on a :

LM1, LY, LP, LM2 sont I(1), alors que Tcha est un I (0).

6.2 .Test de Cointégration

Les régressions sont faites avec constante et tendance.

Variable	A.D.F.
(LM1, LY, LP)	- 4,8544
(LM2, LY, LP)	- 4,0327

Test de cointégration par la méthode de Johansen

Section A : Variables LM1, LY, LP

Hypothèse nulle (N° of CEs)	LR test	Valeurs critiques (5 %)
$r = 0$	71,60082	34,91
$r \leq 1$	29,07984	19,94
$r \leq 2$	5,837190	9,24

LR test indique deux équations cointégrantes.

Section B : Variables LM2, LY, LP

Hypothèse nulle (N° of CEs)	LR test	Valeurs critiques (5 %)
$r = 0$	82,36401	34,91
$r \leq 1$	26,83078	19,96
$r \leq 2$	7,472200	9,24

LR test indique deux équations cointégrantes.

Après avoir testé la cointégration entre, d'une part les variables LM1, LY, LP et d'autre part entre LM2, LY et LP, les équations à long terme sont :

$$(1) \text{ LM}_1 = 0,6882023\text{Ly} + 0,990993\text{LP}$$

(20,81) (20,82)

$$R^2 = 0,939 \quad R^2 = 0,936 \quad F = 342,74$$

$$\text{Dw} = 1,225360 \quad \text{B- G LM test } F = 1,692607$$

$$\text{Arch test (1) } F = 0,149428 \quad Q(12) = 26,595$$

$$(2) \text{ LM}_2 = 0,660257\text{Ly} + 1,103363\text{LP}$$

(22,93) (26,38)

$$R^2 = 0,966 \quad R^2 = 0,964$$

$$\text{D-w} = 0,78 \quad F = 632,0794$$

$$Q(12) = 26,595$$

$$\text{B- G LM test } F = 3,853776$$

et les modèles ECM sont :

$$1) \Delta LM1_t = -0,070644 \Delta LY_t + 0,317679 \Delta LP_t + 0,361957 \Delta LM_{t-1} - 0,2387 Z_{t-1}$$

(-0,6) (2,01) (4,003) (-1 888)

$$R^2 = 0,65$$

$$R^{-2} = 0,59$$

$$DW = 2,78$$

$$Q(12) = 40,571$$

$$LM \text{ test } F = 8,778412$$

$$Arch \text{ test } F = 0,168675$$

$$2) LM2_t = 0,114596 LY_t + 0,6268 DLP + 0,2123 DDLM2 - 0,17R2$$

(1,006) (4,30) (2,63) (-1,14)

$$R2 = 0,71$$

$$R^{-2} = 0,67$$

$$DW = 2,68, F = 15,15$$

$$Q(12) = 25,474$$

$$LM \text{ Test } F = 8,779822$$

$$Arch \text{ test } F = 0,324652$$

Conclusion

A partir de tous ces résultats, nous pouvons remarquer que l'élasticité de la monnaie M1 par rapport au PIB réel est égal à 0,68 et est plus petite que celle de M1 par rapport au niveau des prix à la consommation, qui est de 0,999. C'est-à-dire qu'à une augmentation de 1 % du PIB réel correspond une augmentation de 0,68 % de la demande de monnaie alors qu'à une augmentation de 1 % du niveau de prix à la consommation correspond une augmentation de 0,99 % de la demande de monnaie.

Les mêmes conclusions restent valables pour M2 car son élasticité par rapport au PIB réel est 0,66 alors que celle par rapport au niveau de prix à la consommation est de 1,10.

Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi l'élasticité de la demande de monnaie par rapport au PIB est petite au Rwanda en comparaison avec celles de quelques pays de la région (1,413 par exemple pour le Burundi).

L'explication qui nous semble la plus importante est liée à la structure même de l'économie rwandaise. En effet, le secteur agricole contribue à lui-même à plus de 43 % dans la formation du PIB, alors qu'il est presque non monétarisé.

L'exemple de l'année 1998 peut illustrer notre explication. L'élasticité de M2 par rapport au PIB était égale à 0. Pour le cas du Burundi, le modèle estimé utilise le taux de dépréciation du taux de change du marché parallèle. Ce que nous n'avons pas pu faire faute de données. Or, il a été montré que pour des économies africaines, l'absence d'une telle variable risque de biaiser l'élasticité du PIB (Adam 1992 et 1995), Darrat 1985, Domowitz, Elbadawi (1987) et Simmons (1992).

Les valeurs 0,24 et 0,17 de ECM suggèrent que le déséquilibre par rapport à la relation à long terme de la demande de monnaie est corrigé à 24% pour M1 et 17 % pour M2 par an.

Contrairement à ce que nous avons pensé, le taux de change de francs rwandais en dollars ne contribue pas de manière significative à l'explication de la demande de monnaie.

Toutefois, on peut bien penser que l'effet de ce taux de change se transmet à la demande de monnaie à travers le niveau de prix à la consommation car les deux variables sont corrélées pour le cas

du Rwanda. Il s'agit ici du résultat de l'étude dans notre papier intitulé « étude de la corrélation entre le taux de change et le taux d'inflation pour le Rwanda ».

En accord avec Andenkule 1968, Crockett (1980), Silveriro (1973), Shahi (1977) et Darrat (1985), notre étude a montré que les taux d'intérêt ne contribuent pas à l'explication de la demande de monnaie au Rwanda, comme pour les autres pays en développement. Contrairement aux études de Cagan, Goldfeld, Shapiro, Melitz et Jean Ndenzako, l'inflation anticipée ne constitue pas le coût d'opportunité de la détention de la monnaie au Rwanda.

ANNEXE

Années	M1	M2	Y	P	TCH
1975	5550,400	5827,700	52767	49.52	92.84
1976	7432.900	7818.400	61874	53.4	92.84
1977	8106.800	10184.10	71531	60.35	92.84
1978	8935.6	11175.6	81050	68.54	92.84
1979	11231.5	14113.6	96173	79.28	92.84
1980	10928.5	14117.1	107955	84.94	92.84
1981	11728.5	15937.8	122643	90.22	92.84
1982	11442.2	16154.4	132521	101.9	92.84
1983	12294.4	18053.6	142551	108.63	94.84
1984	13332.2	19881.1	15993	114.3	104.35
1985	14576.7	23307.6	173271	116.45	93.49
1986	17205.6	26479.2	170338.8	115.03	84.18
1987	17668.6	29217.1	171431	119.91	73.02
1988	18210.4	31369.2	175627.2	123.7	76.7
1989	15930.5	30062.2	190224.3	124.73	77.62
1990	16723.7	31743.7	213534	129.97	121.12
1991	18023.10	33502.8	237369	155.47	119.79
1992	22508.9	37670.6	269015	170.21	146.27
1993	24792.10	39435.8	281867	191.44	145.82
1994	30067.9	38443.3	165792	197.62	138.34
1995	41208.9	63596.6	337201	380.71	297.69
1996	45831	68880.7	431140	408.93	304.16
1997	55978.2	88604.8	562482	458.06	304.67
1998	49876.2	86068.6	631679	486.53	330.71

References

Anidya Banerjee and David F.Hendry(1992) : Testing integration and cointegration,

Oxford Bulletin economics and statistics.

Arango,Sebastian and M. Ishaq Nadiri,1981, "Demand for Money in Open Economies," *Journal of Monetary Economics* Vol.7 (January), pp 69-83.

Atingi-Ego, Michael, and Kent Mathews, 1996, "Demand for Narrow and Broad Money in

Uganda," *African review of Money, Finance, and Banking* 1-2.

David F.Hendry, Modeling the demand for narrow money in the United Kingdom and the United States,

European Economic Review 35(1991) 833-886. North-Holland

Dornbusch, Rudiger, 1976, "Expectations and Exchange Rate Dynamics," *Journal of Political*

Economy, Vol. 84,no. 6, pp 1161-1176.

Dornbusch, Rudiger, and Luis T. Kuenzler, 1988, "Exchange Rate Policy:Issues and Options, ,, in *Policy Making in the Open Economy*, ed. by Rudiger Dornbusch, EDI Series in

Economic development (Oxford).

Doornik,Jurgen A. and David F. Hendry, 1997, *Empirical Econometric Modelling Using*

PcFiml 9.0 for Windows (London : Internatinal Thomson Business Press).

Durevall, Dick, and Njuguna S. Nding'u, 1999, "A dynamic Model of Chronic Inflation in Kenya, 1974-1996, "International Monetary Fund, Working Paper 99/97

(Washington : Monetary Fund).

Ericsson, Neil R., „Empirical Modeling of Money Demand,”
Empirical Economics, Vol. 23
(No.2), pp.295-315.

Frederic S. Mishkin, the economics of money, banking and
financial markets, Fifth Edition, Addison-Wesley, 1998

Goldfeld, Stephen M., and Daniel E. Sichel, 1990, “The Demand
for Money,” in *Handbook in Monetary Economics*, Vol. I, ed. by
Benjamin M. Friedman and Frank H. Hahn (New York : North
Holland), pp. 299-356.

Gregory N.Mankiw, macroéconomie,
De Boeck université 2001

Gonzalo, Jesus, 1994, “Five Alternative Methods of Estimating
long-Run Equilibrium
relationships,” *Journal of Econometrics*, Vol. 60 (January
– February). pp. 203-33.

Henstridge, N. Mark, 1999, “De-monetisation, Inflation, Inflation
and Coffee: the Demand for Money in Uganda,” *Journal of
African Economies* 8:3 (October)

J.A. Hausman, Specification tests in econometrics
Econometrica, Volume 46 November 1978

Jacques Henri David, Philippe Jaffré, la monnaie et la politique
monétaire
Economica , Paris 1990

Jean Ndenzako (1998), The stabilité of burundian Demand for
money uncton
“ Revue de l ‘Institut de Développement Economique du
Burundi”

Johansen, Soren, 1988, “Statistical Analysis of Cointegration
Vectors,” *Journal of Economic
Dynamics and Control*, Vol.12, (June-September), pp. 231-54.

Johansen, Soren, and Katarina Juselius, 1990, "Maximum Likelihood Estimation and Inference on Cointegration – with Applications to the Demand for Money," *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, Vol. 52 (May), pp. 169-210.

Kasekende, Loui A., and Michael Atingi-Ego, 1999, "Impact of Liberalization on Key Markets in Sub-Saharan Africa: the Case of Uganda," *Journal of International Development* (May-June), 11, 3, 411-36.

Katarikawa, Mary, and Rachel L. Sebudde, 1999, "Is the Reserve Money Program Still a Useful Operating Framework for the Conduct of Monetary Policy in Uganda?", *Bank of Uganda, Staff papers*, 1, 1, 1-33.

Laidler, David, 1993, *The Demand for Money: Theories, Evidence, and Problems* (New York: Harper Collins, 4th ed.).

Michael P. Clements and David F. Hendry, Forecasting in cointegrated systems, Institute of economics and statistics, and Nuffield colleges Oxford. In *Journal of Applied Econometrics*, vol.10, 127-146 (1995)

Montiel, Peter, 1989, "An Empirical Analysis of high-Inflation Episodes in Argentina, Brazil, and Israel," *International Monetary Fund, Staff Papers*, Vol. 36, pp. 527-49.

Nachegea, Jean-Claude, 2001, "A Cointegration Analysis of Broad Money Demand in Cameroon," *International Monetary Fund, Working Paper 01/26* (Washington: International Monetary Fund).

Nachegea, Jean-Claude, 2001, Financial Liberalization, Money Demand, inflation in Uganda "International Monetary Fund

Raffi Melnick (1995), Financial services, Cointegration and the demand for money in Israel, Journal of money, credit and banking

Robert F. Engle and C.W.J Granger, Co-integration and Error Correction: Representation, Estimation, and Testig
Econometrica, vol.55, N0.2 (March, 1987), 251-276

Sharer, Robert, and others, 1995, *Uganda : Adjustment with Growth, 1987-94*, IMF Occasional Paper NO. 121 (Washington : International Monetary fund).

Valérie Lavasseur, Francisco Seranito, y a-t-il formation d'une zone dans la region Asie-Pacifique ? In économie internationale n0 66, 2^{ème} trimestre, 1996.

Williams Deacon's, The demand for Money in the United Kingdom 1956-1967, In the Bank with the bank you can bank on

Yoshihisa Baba, The demand for M1 in the U.S.A, 1960-1988, Review of Economic studies (1992) 59, 25-61

MONDIALISATION ET DEVELOPPEMENT :

Qu'avons-nous appris ?

Par

Théopiste BUTARE, Ph.D.

MONDIALISATION ET DEVELOPPEMENT :

Qu'avons-nous appris ?

1. Remarques introductives

Les sociétés des pays industrialisés sont entrain de vivre et de promouvoir auprès d'autres pays une transformation qui apporte une recomposition importante de la politique et de l'économie pour les années à venir. Actuellement il y a de moins en moins de produits nationaux, de technologies nationales, de grandes entreprises nationales. **C'est le processus dit de la mondialisation.** Beaucoup d'entreprises américaines ou européennes à haute technologie ont transféré une grande part de leurs activités dans des pays asiatiques. On entend régulièrement parler de fusions d'entreprises de pays différents (compagnies aériennes, fabricants de produits pharmaceutiques, entreprises du secteur de l'audio-visuel, etc). L'argent, la technologie, l'information et les marchandises franchissent les frontières avec une rapidité et une facilité sans précédent. Il n'y aura bientôt plus d'économies nationales au sens où nous comprenions ce concept jusqu'à tout récemment. On peut dire que le principal ou peut-être le seul élément qui restera enraciné à l'intérieur des frontières du pays ce sont les individus qui constituent la nation. La richesse de la nation sera alors fondée sur les compétences et la perspicacité de ses citoyens qui devront faire face aux forces centrifuges de l'économie mondiale qui déchirent les liens entre les citoyens, les mieux placés pour réussir sur le marché mondial étant tentés de relâcher les liens qui les unissent à leurs compatriotes moins favorisés. Ces tendances vont évidemment constituer un défi politique énorme. Une des principales difficultés sera de trouver des repères et de créer des canaux de formation et d'information qui soient en mesure de juguler les effets de marginalisation que ne manquera pas de générer ce processus de mondialisation et de libéralisation. Cependant ce dernier s'accompagne d'avantages indéniables au niveau de l'invention et de l'enrichissement de ceux qui se seront montrés les plus inventifs. Ajoutons aussi que même si le continent africain semble n'être pas en mesure de

suivre ces grandes évolutions qu'à petits pas, il est indéniable qu'elles influencent largement le contenu des échanges que ce continent a avec le reste du monde.

Il est important de garder à l'esprit le fait que la libération du commerce n'est que l'un des multiples facteurs du processus de mondialisation. De manière générale, la **mondialisation** est considérée comme un processus d'intégration économique rapide entre les pays, induit par la libéralisation des échanges, des investissements et des flux de capitaux, ainsi que des progrès technologiques accélérés.

Les avancées de la mondialisation qui auront considérablement marqué les années quatre-vingt-dix constituent une suite logique des percées du libéralisme et du concept de marché. La mondialisation est devenue le cadre de référence obligé de tout projet et de toute analyse : industrie, commerce, réseaux, intégrations régionales et systèmes sociaux sont directement concernés.

Mais il faut aussi reconnaître que la conclusion en 1994 des négociations de l'Uruguay Round, qui a donné un coup d'accélérateur au processus de mondialisation par les règles beaucoup plus libérales qu'elle donne au système commercial mondial, a été précédée d'une période pendant laquelle se sont développées plusieurs initiatives d'intégration régionale¹.

Ces initiatives sont incontestablement favorables à l'ouverture des régimes commerciaux et, plus généralement, des politiques économiques, mais elles comportent aussi quelques défis pour l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui devra notamment s'attacher à trouver des voies adéquates pour assurer la cohérence entre les divers groupes régionaux, en particulier lorsque des chevauchements existent ; protéger la viabilité du système commercial multilatéral en élaborant des stratégies cohérentes et en continuant de démanteler les obstacles au commerce, sur une base non discriminatoire, entre les groupements régionaux et en leur sein ; affecter de manière adéquate les ressources limitées disponibles pour les négociations et établir de façon judicieuse les priorités en la matière, pour que

le processus multilatéral reçoive toute l'attention voulue (OMC, 1997).

Pour ce qui est du continent africain, qui fournit 41 des 139 pays membres de l'OMC et qui compte encore beaucoup d'économies fortement handicapées par des caractéristiques internes défavorables, beaucoup pensent que les intégrations sous-régionales existantes pourraient faciliter la transition vers une meilleure intégration dans le commerce mondialⁱⁱ.

2. Commerce international, mondialisation et croissance économique

2.1. Gains de l'échange et craintes suscitées par la mondialisation

Tout le monde sait qu'un certain commerce international peut être utile. Personne ne suggère par exemple qu'un pays tel que la Norvège, compte tenu de ses conditions climatiques fasse pousser ses propres oranges. Beaucoup de personnes sont cependant sceptiques quant à l'utilité pour un pays déterminé d'obtenir par l'échange des biens qu'il pourrait produire lui-même. La perception sans doute la plus importante de toute l'économie internationale est qu'il existe des gains de l'échange : cela signifie que, lorsque des pays échangent des biens et des services, c'est presque toujours pour leur bénéfice mutuel. L'éventail des circonstances dans lesquelles le commerce international apporte un enrichissement est beaucoup plus large que la plupart des personnes ne pensent (voir à ce sujet Dornbusch, 1980, ou Muccielli, 1987). Le commerce international est profitable car il permet aux pays d'exploiter les biens dont la production fait un usage relativement intensif de facteurs qui sont localement abondants ; d'autre part, les pays comporteront les biens dont la production fait un usage intensif de facteurs qui sont localement rares. Mais le bénéfice du commerce ne se limite pas aux biens tangibles : les migrations internationales et les opérations internationales de prêts et d'emprunts constituent aussi des formes

d'un échange international profitable ; dans le premier cas, il s'agit de l'échange de travail contre les biens et services, dans le second cas, de l'échange de biens présents pour la promesse de biens futurs. Il y a aussi les échanges internationaux d'actifs à risque, comme les actions et les obligations, qui peuvent être profitables pour tous les pays. Ils leur permettent de diversifier leur richesse et de réduire la volatilité de leurs revenus. Ces formes invisibles de l'échange rapportent des gains aussi réels que l'opération commerciale amenant au début de l'année des fruits d'Amérique Latine ou d'Afrique sur les marchés de pays d'Europe ou d'Amérique du Nord. D'une manière générale, les pays en développement craignent que la mondialisation accroisse la vulnérabilité de leur économie aux chocs internationaux, notamment lorsque la gamme de leurs exportations est limitée et qu'ils sont donc très vulnérables aux variations des termes de l'échange. Par ailleurs, différents analystes avancent l'idée que dans ces pays les institutions financières internes sont généralement trop faibles pour faire face aux profondes fluctuations des mouvements de capitaux à court terme engendrées par le libre mouvement des capitaux : ces flux de capitaux à court terme, que l'on ne peut considérer fondamentalement comme une conséquence des données de base de l'économie considérée, engendrent des fluctuations des taux de change et influent, par conséquent sur la production et sur l'emploi.

Ces craintes des pays en développement ont retenu l'attention d'organisations internationales qui travaillent sur les questions de développement. C'est ainsi que la CNUCED par exemple a récemment estimé que les promesses d'avenir radieux liées à la mondialisation – accélération de la croissance, augmentation des opportunités d'emplois et recul de la pauvreté – se sont révélées trop optimistes.^{iv} Au cours des années 1990, relève la CNUCED, la précarité de l'emploi et des revenus a progressé dans beaucoup de pays, et la part de revenu des 20% d'êtres humains les plus riches a sensiblement progressé, reflétant une montée des inégalités dans le monde.^v

Mais malgré ces craintes et des difficultés de différents ordres, des efforts sont faits par beaucoup de pays dans le sens d'une meilleure

intégration dans le processus de mondialisation : on peut ainsi citer l'exemple de l'Ouganda, du Kenya et de la Tanzanie qui ont récemment modifié leur législation afin de se conformer aux exigences de l'OMC. ^{vi} Ces pays ont organisé des études extensives sur les thèmes des tarifs douaniers, de la protection des marchés locaux du textile et des cultures vitales à l'exportation. Les trois pays veulent maximiser les gains du système commercial multilatéral et entrer dans la compétition avec les pays développés armés de bases juridiques favorables. On peut dire d'une manière certaine que beaucoup de pays désireux de mieux s'intégrer dans le processus de mondialisation ont besoin de mettre en place un appareil législatif favorable au commerce multilatéral, ainsi que des institutions et des ressources humaines qui soient de nature à permettre une plus grande participation à ce commerce. ^{vii}

2.2. Le commerce extérieur et son évolution dans les différentes régions.

L'attitude des pays en développement vis-à-vis de la place à donner au commerce international dans la politique économique globale a radicalement changé depuis le début des années 1980. Encouragés par les succès enregistrés par différentes économies orientées vers l'exportation, beaucoup de pays en développement se sont distancés de l'approche qu'ils avaient suivie jusqu'alors et qui privilégiait la substitution aux importations. Tout doucement au début, mais ensuite à un rythme beaucoup plus rapide, différents pays en développement décidèrent dès la fin des années 1970 de procéder à une libéralisation radicale de leurs régimes commerciaux (Martin et Winters, 1996). Les données disponibles sur le commerce extérieur montrent que globalement dans les différentes régions du monde, le volume des exportations et des importations a augmenté significativement entre le début des années 1960 et le milieu des années 1990 (voir tableaux 1 et 2 à la fin du texte). L'Afrique subsaharienne et l'Asie occidentale ont connu les augmentations les moins importantes par rapport aux autres régions, et c'est dans les régions d'Asie du Sud et du Sud-Est qu'on enregistre les accroissements les plus spectaculaires.

Si l'on considère les marchandises par grandes catégories, on constate, selon un récent rapport de l'OMC, que les exportations de produits manufacturés, qui représentent les trois quarts des exportations totales de marchandises, ont progressé de 5.5% en 1996, soit beaucoup plus rapidement que celles des produits agricoles et miniers, qui n'ont augmenté que de 2 et 2.5% respectivement, durant la même année (OMC, 1997).

Une autre information que donnent les tableaux 1 et 2 est que l'Afrique est la région dont les pays ont eu le plus de mal à ajuster leurs économies et leurs échanges avec l'extérieur suite aux deux chocs pétroliers et aux crises dans lesquelles la plupart de ces économies sont restées longtemps bloquées à partir du milieu des années 1970.

Dans le cas des pays de l'Est asiatique, certains analystes avancent que ces pays ont tiré un avantage indéniable du fait que la stratégie de développement tiré par les exportations a poussé les entreprises à faire preuve de discipline et à accroître leur productivité beaucoup plus que si cette stratégie n'avait pas été mise en place. D'autres estiment que la croissance des exportations de ces pays, en particulier la Thaïlande et la Corée du Sud, a beaucoup bénéficié d'une évolution des prix relatifs en faveur des produits exportables (Rodrik, 1999).

2.3. Evolution des niveaux de production entre 1960 et 1995

D'une manière générale, l'observation des performances en matière de croissance révèle que, pendant que dans beaucoup de pays en développement d'Asie et Pacifique ou d'Amérique Latine le Produit intérieur brut (PIB) par tête augmentait significativement durant la période 1960-1995, en Afrique on a plutôt assisté à une croissance négative dans le cas d'un grand nombre de pays^{viii}.

Les données que fournissent les tableaux 3 et 5 sur l'évolution du PIB par tête en termes réels montrent qu'entre 1960 et 1995 très peu de pays en Afrique ont connu une situation de croissance relativement stable. Globalement on peut dire qu'entre 1960 et

est de type salarial. Les autres, les femmes en particulier, travaillent à leur compte pour presque rien et leur apport économique est rarement comptabilisé. Avec la généralisation de la pauvreté, les enfants sont largement mis à contribution dans des conditions qui mettent en péril tout leur avenir.^{ix}

2.4. Croissance et commerce extérieur : quels liens ?

La croissance du commerce a été, durant les quatre dernières décennies et en particulier dans les années 1990, nettement plus forte que celle de la production intérieure, ce qui est aussi une preuve de la mondialisation rapide de l'économie (OMC, 1997).

Pour en revenir aux comparaisons entre régions, rappelons que durant les dernières décennies les média internationaux ont utilisé une distinction entre deux catégories de pays fondée sur une séparation entre le Nord et le Sud, le Nord étant constitué de pays industriels à revenu élevé, et le Sud étant composé de pays moins industrialisés et à faible revenu. Quant elle a été introduite, cette dénomination de Nord et de Sud reproduisait donc globalement le même contenu que celle distinguant les pays développés et les pays dits en développement. Entre temps, on a assisté à la croissance économique rapide d'un certain nombre de pays du Sud, surtout asiatiques, tels que Singapour, Taiwan, la Corée du Sud, ou latino-américains, comme le Brésil. L'exemple de ces pays a été interprété comme reflétant la possibilité d'une croissance industrielle très rapide dans des pays actuellement en développement qui pourraient poser les fondations d'une adoption rapide de la technologie la plus efficace. On observe ainsi que l'évolution des différents pays du globe ne constitue pas un processus homogène. Une des questions que l'on peut pertinemment se poser consiste alors à savoir quel est le type de relation qu'il y a entre le commerce international et les inégalités internationales. Le développement du commerce aide-t-il à faire persister les inégalités de croissance entre pays ?

Vu l'hétérogénéité des exemples d'évolutions que l'on peut trouver dans la réalité, on ne peut répondre ni oui ni non de manière absolue. On trouve toutefois quelques réponses partielles à cette question dans des travaux de recherche qui ont été consacrés à la

collecte et à l'analyse de l'information disponible sur différentes catégories de pays quant à leurs performances en matière de croissance et au niveau des échanges qu'ils réalisent avec d'autres groupes de pays^x.

Les études empiriques menées par Rodrik (1999) sur la fonction de production classique et sur la relation entre croissance économique et libéralisation des échanges conduisent, en se fondant sur des données provenant d'échantillons de pays de différentes régions en développement, à la conclusion suivante : les déterminants fondamentaux de la croissance économique sont, sur le long terme, l'accumulation du capital physique et humain et le développement technologique. La disponibilité de ces facteurs est rendue possible par l'existence d'une infrastructure physique adéquate, la stabilité macroéconomique, le respect de la loi, et de solides institutions. L'ouverture vers l'extérieur pourrait contribuer à l'apport de ces facteurs en disponibilisant, en vue de l'investissement, des biens capitaux bon marché, ou en encourageant la transmission d'idées provenant de pays industrialisés par exemple. Mais l'ouverture vers l'extérieur n'est pas en elle-même un mécanisme de nature à garantir une croissance économique soutenue.^{xi}

On observe toutefois que dans la pratique, la politique commerciale est un des éléments centraux du cadre de conception des politiques en vue du développement économique, et que les différences d'approches résident actuellement dans la façon de définir le rôle de l'Etat en rapport notamment avec les incitations dont les différentes industries devraient pouvoir bénéficier (Krueger, 1997). Cette pratique part de l'idée que la libéralisation des régimes de commerce et d'investissements stimule la production des biens et des services échangeables et que sous certaines conditions elle entraîne de bons résultats sur le plan macroéconomique. Ceci veut dire que la mondialisation recèle des perspectives d'augmentation des niveaux de vie pour les populations des pays qui y participent, pourvu qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Ajoutons que le processus n'est ni instantané ni inodore, et que ses effets redistributifs peuvent beaucoup varier de pays à pays.

3. Mondialisation, flux d'informations, formation et développement

3.1. Mondialisation et nouveaux vecteurs de l'information

Lorsque l'on évoque l'évolution dans la diffusion de l'information et des technologies de production, le phénomène qui vient directement à l'esprit et dont tout le monde admet la part prépondérante dans l'importance et la vitesse des changements en cours c'est l'Internet.

L'Internet a permis le développement de puissants réseaux qui facilitent la prolifération des innovations et des créations en chaînes de nouvelles inventions.^{xii} L'ensemble des interconnexions est tel que l'augmentation des échanges économiques affecte l'interdépendance sociale environnementale et la conscience de ces liens influe à son tour sur les relations économiques.^{xiii}

La rapidité accrue de l'innovation en matière de technologies de l'information est responsable, dans la totalité de l'économie, de l'accélération visible du processus de déplacement du capital et des technologies en perte de vitesse vers les technologies de pointe, qui précisément doivent en grande partie leur efficacité et leur viabilité aux avancées des technologies de l'information.

Une des principales questions qu'on serait amené à poser concerne l'impact qu'Internet pourrait avoir sur la situation du continent africain d'une manière générale : va-t-il pousser ce continent dans un isolement encore plus profond ou lui permettra-t-il d'accéder plus rapidement aux technologies du XXI^e siècle ? Une autre formulation de cette question consisterait à s'interroger sur la réelle capacité de l'Internet à combler le fossé entre les riches en information et les pauvres en information. Il est de plus en plus évident que pouvoir disposer très rapidement de toute l'information accessible va constituer l'arme de base pour les batailles économiques du XXI^e siècle. Cette information peut par exemple porter sur les prix de différents produits dans différentes villes à travers le monde à un moment donné, et sur la possibilité de se faire livrer une certaine quantité de ces produits dans un délai

de temps donné. Actuellement on trouve aisément sur Internet le contenu de différents journaux quotidiens parmi les plus lus dans le monde, de sorte que les abonnés à l'Internet peuvent les consulter directement sur leur écran d'ordinateur. Les écrivains qui tardent à trouver une maison d'édition peuvent publier leurs livres directement sur Internet. Il est aussi possible d'organiser des classes de cours par le biais d'Internet, sans avoir besoin de locaux, puisque l'enseignant et les élèves pourraient échanger simplement par le biais de leurs ordinateurs. Dans le cas de l'Afrique, il faut dire que les possibilités offertes par Internet ne sont actuellement accessibles qu'à certaines élites urbaines, et que pour un continent où 70% de la population habitent dans des villages sans électricité, ne possèdent ni téléphone ni téléviseur, les priorités sont ailleurs. Il ne faudra donc pas s'attendre à ce que ce soit l'Etat qui fasse la promotion de l'Internet en Afrique, car il n'en a pas les moyens. Au début, ce sont des entreprises privés ou des agences de recherche disposant de moyens pour cela qui en font la promotion. Mais il paraît aussi important que les milieux de chercheurs et d'universitaires puissent être informés régulièrement de telles évolutions importantes qui ont cours dans le monde, de sorte que le moment venu ils puissent être les stimulateurs de la diffusion de ces nouveaux savoirs qui peuvent améliorer les performances économiques et le sort global des nations.

3.2. Mondialisation, compétitivité et rôle de la formation

Etudier le rôle de la formation et des qualifications dans la croissance de la productivité soulève inévitablement la question de la compétitivité nationale. Dans le monde entier, des pays, qu'ils soient industrialisés ou en développement, sont incités à relever leur niveau de compétitivité et à affronter plus efficacement la concurrence chez eux et à l'étranger. Le renforcement de la formation, de l'instruction et des qualifications est considéré comme un élément clé de tout programme destiné à améliorer la compétitivité nationale.^{xiv}

Définie de manière standard, la compétitivité nationale est l'aptitude à produire des biens et services qui puissent affronter la comparaison sur les marchés internationaux, en échange de quoi

les citoyens du pays bénéficieront d'un niveau de vie à la fois croissant et durable.

Si l'on tient compte de ce qui est dit ci-dessus, on est amené à penser que, pour demeurer compétitif, un pays doit avant tout investir dans l'enseignement et la formation. S'agissant de la croissance des exportations, une meilleure productivité du travail découlant d'un niveau plus élevé d'instruction et de formation est de nature à compenser la nécessité de procéder à d'autres ajustements (y compris ceux portant sur les taux de change et peut-être sur des réductions de salaires) qui pourraient être nécessaires, dans le cas contraire, pour assurer la compétitivité. Le niveau d'instruction et de formation est également d'une importance essentielle pour la mise en place de nouvelles gammes de produits et pour l'augmentation de la valeur ajoutée. Ajoutons que mise à part cette conception ayant pour objectif la promotion d'une société productive, il existe aussi un idéal de promotion de l'homme pour lui-même, une conception humaniste de l'instruction dont les origines remontent loin dans le temps (Butare, 1998 b). Diverses données internationales révèlent qu'une des capacités qui se caractérisent souvent par des inégalités fortement nuisibles est celle qui résulte des investissements dans les systèmes de formation et d'information. Il est généralement reconnu que les inégalités face au savoir et les problèmes d'information, qui souvent coexistent, ont un impact négatif considérable sur le développement, et cet impact risque de beaucoup s'amplifier avec le processus de mondialisation.

Les données du tableau 4 montrent à quel point les pays africains sont désavantagés par rapport aux autres régions dans le domaine de l'alphabétisation et de l'accès à l'information de base.

Si l'on compare la situation de différentes régions représentées dans ce tableau, on voit que l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud sont des régions qui ont encore actuellement des taux d'analphabétisme susceptibles d'entraver tout effort de développement participatif et durable. On voit aussi dans ce tableau que le nombre de récepteurs de radiodiffusion sonore pour 1000 habitants en Afrique ne vaut même pas un tiers du niveau

qu'on observe en Europe pour le même indicateur, et l'écart devient encore plus impressionnant si on prend comme indicateur le nombre de récepteurs de télévision pour 1000 habitants. On a bien là une preuve explicite des inégalités inter-régionales face au savoir et à la transmission de l'information.

4. Mondialisation et aspects sociaux du développement

Il est généralement reconnu qu'un fort taux de croissance ne constitue pas une garantie contre l'aggravation de la pauvreté ou contre les soubresauts politiques. Dans le même ordre d'idées, il semble que la croissance ne soit pas seulement incapable de résoudre les difficultés économiques et sociales ; certains types de croissance risquent en fait de les engendrer. Les questions à poser sur le développement d'un pays, si l'on veut tenir compte de ses aspects sociaux, sont donc les suivantes (par exemple UNRISD, 1995) : Que se passe-t-il au niveau de la pauvreté ? Que se passe-t-il au niveau de l'emploi ? Où en est-on avec les inégalités ? Si l'un de ces problèmes fondamentaux s'est aggravé, ou s'ils se sont tous aggravés, il serait incongru de qualifier le résultat de développement même si le revenu par habitant a doublé. On s'est longtemps trompé de cible en recherchant tel ou tel niveau de revenu moyen tout en perdant de vue l'éradication de la pauvreté. Les objectifs du développement doivent être définis en termes de réduction et, en définitive, d'élimination de la malnutrition, de la maladie, de l'analphabétisme, du manque d'hygiène, de l'insuffisance d'emplois décents et des niveaux intolérables d'inégalités. Le sous-développement ne doit pas être considéré simplement en fonction d'indicateurs globaux tels que le revenu moyen, il doit aussi être défini par les inégalités persistantes dans la possibilité de participer à l'effort de croissance et dans la distribution des revenus.

La démarche adoptée par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) dans la construction de son Indicateur de Développement Humain (IDH) cherche précisément à dépasser, pour l'évaluation du niveau de développement des populations, les mesures exclusivement économistes fondées sur l'idée de Produit Intérieur Brut (PIB) par tête. ^{xv}

Les valeurs de l'indicateur combiné IDH reportées dans le tableau 5 ci-dessous montrent clairement qu'un pays peut avoir un indicateur de développement humain qui le place en moins bonne position que son PIB par tête en termes réels a baissé entre 1980 et 1995, l'île Maurice constituant à maints égards une intéressante exception (voir aussi tableau 3).

Pour ce qui est de la mondialisation, on peut dire que même si elle est bénéfique à l'économie mondiale, elle pose généralement des difficultés à la main-d'œuvre, qui doit faire face à une économie de concurrence de plus en plus acharnée et à une accélération des bouleversements technologiques avec des ressources gouvernementales souvent réduites.

Si on admet que la mondialisation s'accompagne d'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre sur le marché du travail, il est aussi vrai que cela peut être fortement préjudiciable aux travailleurs qui ne possèdent pas de compétences polyvalentes. L'adoption de nouvelles technologies pour faire face aux pressions accrues qu'exerce la concurrence internationale a pour effet d'accroître la demande de main-d'œuvre qualifiée au détriment des travailleurs non qualifiés.

On observe que la mondialisation influe peu sur l'élimination des inégalités sociales ou sur la promotion du progrès social.^{xvii} D'une manière générale, différentes études qui ont été entreprises par le Bureau International du Travail (BIT) montrent que le fossé entre gagnants et perdants de la mondialisation a eu tendance à se creuser alors que les écarts de revenus sont de plus en plus marqués et que les ressources étatiques pour améliorer le sort des citoyens les moins privilégiés diminuent (BIT, 1996). Les ressources pour venir en aide aux groupes défavorisés semblent se comprimer : il y a une tendance universelle à un allègement de l'imposition des hauts revenus, ce dont on peut conclure que le rôle redistributif de la fiscalité diminue.

En dépit d'un retour de la croissance économique dans de nombreux pays africains depuis les récentes années, la situation de la grande majorité de la main-d'œuvre du continent en cette fin de

siècle se caractérise par une baisse des niveaux de vie, un chômage en hausse et une pauvreté croissante. Il s'avère qu'encore actuellement l'Afrique possède la main-d'œuvre qui enregistre la croissance la plus rapide au monde avec quelque 9 millions de demandeurs d'emploi entrant sur le marché du travail chaque année. De plus, plus de 70% de la main-d'œuvre africaine se concentrent dans l'agriculture (BIT, 1998).^{xviii}

En terme de croissance, on peut dire que globalement, pour les pays africains, la période 1960-1980 a été caractérisée par une forte expansion économique et par la consolidation de l'Etat et des structures étatiques. Pour financer le développement, les pays dont les économies prospéraient ont bénéficié de facilités de crédits internationaux auprès des bailleurs de fonds privés, bilatéraux ou multilatéraux. Au cours de ces deux décennies, le rapport entre la dette et le Produit National Brut était d'environ 47% en moyenne, ce qui représentait une situation encore acceptable (BIT, 2000). Durant cette période, le secteur productif était dominé par les entreprises publiques, qui avaient été créées en grand nombre et fournissaient alors des emplois en quantités considérables grâce aux investissements dont elles bénéficiaient.

Survient ensuite dès le début des années 1980 la mise en œuvre de politiques d'ajustement structurel dans un contexte global de relative stagnation économique en longue période, d'endettement permanent et de fortes croissances démographique et urbaine. Le niveau de l'endettement atteignait à la fin des années 1980 des montants supérieurs au Produit National Brut dans le cas de certains pays. Avec le concours du Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, pas moins de 240 programmes de stabilisation et d'ajustement ont été lancés en Afrique entre 1980 et 1989.^{xix}

L'application des mesures d'ajustement structurel, en particulier celles conduisant au désengagement de l'Etat ou à la pénalisation des entreprises jugées peu rentables, a jusqu'à présent conduit à la baisse du niveau de l'emploi formel suite aux compressions de personnel et à la fermeture d'entreprises.

Par ailleurs, la pression exercée par la recherche de la compétitivité dans le cadre du processus de mondialisation résulte dans certains cas en une tentative de réduire les coûts de la main-d'œuvre, y compris par la non prise en compte de certaines normes du travail et la réduction des prestations et de la couverture de la protection sociale (voir aussi à ce sujet Rodrik, 1997, Hoskins et McGillivray, 1999).

Ce qu'on peut encore dire au sujet de la mondialisation c'est qu'elle conduit à des politiques économiques convergentes à travers le monde. L'accent est mis sur la compétitivité et sur la libéralisation des marchés – y compris le marché de capitaux – la réduction de l'intervention de l'Etat dans l'économie, la privatisation d'un large éventail d'entreprises et la réduction des dépenses publiques – ceci impliquant souvent des coupures au niveau des services sociaux. La différence en ce qui concerne les pays africains c'est que dans beaucoup de cas ces changements sont le fait d'une pression des créanciers internationaux, à travers la mise en place de programmes d'ajustement structurel.

On peut ajouter que les conséquences sociales des réformes fondées sur le libre jeu du marché ont jusqu'à présent été très négatives pour les populations des pays africains. D'une manière générale, les revenus primaires des pauvres ont diminué, le nombre de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté a augmenté, et l'accès aux services publics et aux prestations de sécurité sociale a baissé.^{xx} De plus, les interventions visant à protéger les pauvres et les groupes vulnérables contre les pires aspects de l'ajustement n'atteignent jamais tous les pauvres et atteignent très rarement la majorité des pauvres (UNRISD, 1995).^{xxi}

5. Quelles leçons en retenir ?

L'essentiel de l'argumentation proposée dans cette section s'appuiera sur un survol de l'évolution de deux pays d'Afrique subsaharienne – Maurice et Botswana – qui peuvent être considérés comme des « success stories », compte tenu des performances que ces pays ont pu réaliser durant les dernières décennies (voir les données du tableau 3).

• Cas de Maurice

Durant les 30 dernières années, l'économie de Maurice s'est caractérisée par une prospérité exceptionnelle si on la compare à celle de beaucoup d'autres pays en développement. L'île a pu acquérir un statut de pays semi-industrialisé, se transformant à un rythme remarquable en une économie tournée vers l'exploitation, alors qu'au départ elle était complètement dépendante d'un produit agricole unique-la canne à sucre- et était éloignée des matières premières et des marchés dont elle avait besoin pour diversifier ses exportations. La décision de créer dès 1971 une zone franche industrielle orientée vers l'exportation – ZFE – fut déterminante pour l'évolution de l'économie mauricienne par la suite. Durant les années qui suivirent sa création, la ZFE mauricienne augmenta jusqu'à des niveaux impressionnant les volumes de ses exportations de textiles vers les marchés européens, pour lesquels elle n'avait pas de contrainte de quotas. Différents analystes font remarquer au sujet de cette ZFE que l'essentiel des investissements provenait, jusqu'au milieu des années 1980, de l'épargne intérieure mauricienne (gain de 1985 qu'une part significative des investissements dans la ZFE passa aux mains d'étrangers). Grâce à cela la ZFE put se relancer de manière décisive grâce à l'expertise apportée par des entrepreneurs venant de Hong-Kong : ceux-ci apportaient de nouvelles idées sur la gestion des affaires, sur l'équipement approprié à utiliser pour chaque étape, sur la gestion de petites usines, sur les relations à entretenir avec les importateurs des pays industrialisés, etc. On peut dire que la ZFE fut une stratégie politique et économique très astucieuse, par laquelle la mise à profit de l'épargne domestique et l'importation d'idées nouvelles sur la production et la commercialisation ont donné à la croissance mauricienne un stimulant de premier ordre (Rodrik, 1999).

Pour ce qui est de son passage d'une économie pauvre à une économie semi-industrialisée, on peut aussi dire que Maurice a su associer dès le départ la création de nouveaux emplois et le contrôle de la croissance démographique, ce qui lui a permis d'éloigner le spectre d'une île surpeuplée et sans emplois.

Ajoutons que les réalisations économiques de Maurice doivent beaucoup à l'esprit d'entreprise dont les Mauriciens ont su faire preuve ainsi qu'à la modération et à la sagesse de leurs dirigeants politiques. Le pays était classé parmi les plus pauvres il n'y a pas si longtemps, aujourd'hui il figure confortablement parmi les pays à revenu moyen. Et malgré la diversité ethnique et l'existence de classes différenciées dans la société mauricienne, le pays a su préserver un système démocratique à plusieurs partis. Les Mauriciens ont ainsi mis en place un système qu'on n'ira pas jusqu'à qualifier de parfait, mais qui marche (Findlay et Wellisz, 1993).

Enfin, un élément important à prendre en compte dans le cas de Maurice est que le progrès économique a été possible grâce aussi aux politiques commerciales préférentielles donc ce pays a longtemps bénéficié et bénéficie encore de la part des grands puissances, et en particulier des Etats-Unis et de l'Union européenne (Butare, 1993, Rodrik, 1999).

• Cas du Botswana

Dans le cas du Botswana, l'élément qui semble le plus frappant et que relèvent différents auteurs (voir par exemple Rodrik, 1999) est le rôle positif joué par l'Etat :^{xxii} dans les années 1970, l'Etat du Botswana a bien géré le boom du diamant en faisant en sorte que les ressources ne soient pas gaspillées, et plus tard quand les revenus à l'exportation ont diminué, l'Etat a procédé à des ajustements rapides du taux de change et de la politique fiscale. La gouvernance macroéconomique du pays est jugée très bonne, avec une bureaucratie honnête et compétente et des agents qui attachent une grande valeur à l'expertise économique. Quand au niveau des dépenses publiques, il était de 50% du PIB au début des années 1990, un des niveaux les plus élevés au monde. Ces dépenses ont essentiellement servi à l'amélioration des systèmes de santé et d'éducation et au renforcement de l'infrastructure. Ainsi, beaucoup d'analystes sont d'accord pour reconnaître que ce qui a le plus caractérisé les interventions de l'Etat au Botswana, c'est plutôt la qualité de ces interventions.

Le rôle de l'Etat, qui vient d'être mis en exergue pour le cas du développement du Botswana, peut s'avérer aussi déterminant dans les situations où il y a besoin d'une coordination efficiente des politiques, par exemple quand un pays en développement se trouve devant la nécessité de choisir entre le fait de se maintenir dans l'exportation de produits à basse technologie (c'est-à-dire peu intenses en capital et en main-d'œuvre qualifiée) et la possibilité de passer à la production d'exportables très intenses en main-d'œuvre qualifiée, si les ressources le lui permettent au moment de faire le choix.^{xxiii}

Un des enseignements que nous pouvons tirer de l'expérience du Botswana et de celle de Maurice est qu'il n'existe pas une voie unique vers le succès, et qu'en situation normale, c'est à chaque pays de faire ses choix, en fonction de ses dotations internes et de sa situation vis-à-vis du reste du monde. Malheureusement dans le cas de l'Afrique, beaucoup de pays n'ont pratiquement fait aucun progrès en matière de développement durant les quarante dernières années, ce qui a amené les organisations financières internationales à se sentir autorisées de faire du continent un laboratoire pour tester des stratégies de développement d'un caractère stéréotypé et ne tenant pas assez en compte les caractéristiques intrinsèques de ces pays. Et pour ceux-ci les implications de la mondialisation ne sont pas totalement nouvelles, puisque leur intégration dans le processus s'accompagne encore et toujours de programmes d'ajustement structurel et de l'absence de mesures de redistribution adéquates.

Un autre enseignement important est que le développement est un processus pour lequel il faut définir une séquence temporelle appropriée pour les différentes mesures de politiques jugées bénéfiques pour chaque pays considéré dans sa spécificité : si nous nous référons au cas de Maurice par exemple, nous pouvons dire que la passage de la situation où le pays vivait d'un exportable unique - le sucre - à un nouveau créneau s'appuyant sur l'exportation de textiles produits par la zone franche industrielle a nécessité une coordination de politiques qu'il fallait ne pas rater. Et qu'il s'agisse du cas de Maurice ou de celui du Botswana, la réussite de leur évolution a dû s'appuyer sur une solide base de

capital humain, c'est-à-dire sur des dirigeants compétents et capables de négocier les ajustements macroéconomiques nécessaires dans les délais exigés par la situation, et sur une main-d'œuvre ayant les qualifications qu'exigeaient les productions sur lesquelles ces pays se sont appuyés. De ces constatations nous pouvons déduire qu'une des conditions majeures à la réalisation des performances économiques et de la bonne gouvernance que nous attendons des pays en développement repose sur une bonne formation, à tous les niveaux.

Pour en revenir aux liens entre la mondialisation, la croissance et l'ouverture des économies africaines vis-à-vis du reste du monde, il ressort de notre analyse que les décideurs politiques devraient rester conscients de ce que sont les vrais fondements de la croissance économique- ressources humaines, investissement, stabilité macroéconomique, bonne gouvernance – et ne pas laisser l'intégration économique internationale dominer leur approche de la croissance économique et du développement. C'est en définitive une stratégie de développement endogène et participative qui devrait servir de support et de préalable à l'ouverture.

D'une manière globale, on peut plutôt dire qu'il y a le besoin de renforcer le « plier social » de la mondialisation en mettant un accent particulier sur l'amélioration de l'éducation et de la formation, ainsi que sur l'adoption de mesures permettant de combiner l'impératif de souplesse économique avec celui de protection des groupes vulnérables. Il est en effet reconnu que la mondialisation présente des avantages indéniables pour les secteurs dynamiques de l'économie – secteurs financiers, informatique, électronique, télécommunication, diffusion audiovisuelle-, mais pour les secteurs traditionnels tels que l'agriculture ou les activités du secteur informel, l'avenir est de plus en plus incertain.^{xxiv} Ces secteurs ont besoin que soient mises en places des mesures leur ouvrant l'accès aux ressources – capital humain, matériel et naturel – et la possibilité d'augmenter leurs revenus, ce qui leur permettrait de se sortir progressivement du statut de victimes de la concurrence libérale et de la mondialisation.

BIBLIOGRAPHIE

BANQUE MONDIALE (1994)

Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth, Oxford University Press, New York.

BIT (1996)

L'emploi dans le monde : Les politiques nationales à l'heure de la mondialisation, Genève.

BIT (1998)

Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-99 : Employabilité et mondialisation – Le rôle crucial de la formation, Genève.

BIT (2000)

Réflexions sur les stratégies de réforme de la protection sociale en Afrique francophone au sud du Sahara, Genève.

BOURGUIGNON, F. et MORRISSON, Ch. (1998)

« Inequality and development : The role of Dualism », *Journal of Economics Development* Vol. 57, pp 233-257.

BUTARE, Th. (1991)

“Education et productivité dans les secteurs traditionnels: une analyse empirique”, *Economie et prévision*, Vol. 97, N° 1, pp 35-48.

BUTARE, Th. (1993)

« Ajustement structurel, croissance et réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne : Ile Maurice et Ghana », Documents du Programme mondial de l'emploi, OIT/PECTA (Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique), Addis Abeba, 75 pages.

RODRIK, D. (1996)

“Coordination Failures and Government Policies : A model with Applications to East Asia and Eastern Europe”, Journal of International Economics, Vol. 40, pp 1-22.

RODRIK, D. (1997)

“Has Globalization Gone Too Far”, Institute for International Economics, Washington, DC.

RODRIK, D. (1999)

The New Global Economy and Developing Countries: Making Openness Work, Johns Hopkins University Press, Baltimore, MD.

UNESCO (1998)

Annuaire statistique 1996, Paris.

« Adjustment, globalization and social development », International seminar on Economic Restructuring and social Policy, 11-13 janvier, New York.

Tableau 1. Evolution de l'indice (1980 = 100) du volume des exportations

Région ou groupe économique	1960	1970	1975	1985	1990	1996
Pays développés à économie de marché	24	54	73	118	155	200
Pays et régions en développement	45	96	87	94	143	241
Dont : Amérique	71	96	75	118	139	222
Afrique	45	132	94	78	102	113
Afrique du Nord	38	166	90	73	103	122
Autres pays d'Afrique	52	99	98	83	100	103
Asie	37	88	89	91	156	284
Asie Occidentale	46	114	110	52	74	81
Asie du Sud et du Sud-Est	24	51	58	149	276	561

Source : CNUCED (1999).

Tableau 2. Evolution de l'indice (1980 = 100) du volume des importations

Région ou groupe économique	1960	1970	1975	1985	1990	1996
Pays développés à économie de marché	25	62	74	117	161	204
Pays et régions en développement	29	48	74	99	138	249
Dont : Amérique	38	61	83	73	83	153
Afrique	35	53	88	84	87	117
Afrique du Nord	35	43	98	98	105	132
Autres pays d'Afrique	36	54	69	74	74	82
Asie	21	38	63	116	180	354
Asie Occidentale	12	22	60	100	92	140
Asie du Sud et du Sud-Est	27	48	65	126	237	484

Source : CNUCED (1999).

Tableau 3. Taux de croissance réels du PIB par tête, en % (quelques pays d'Afrique subsaharienne et d'autres régions en développement).

Pays	1960-1994	1960-1973	1973-1984	1984-1994
Bénin	0.10	0.29	0.16	-0.22
Botswana	5.94	6.15	7.34	4.11
Burundi	1.26	2.95	0.86	-0.51
Cameroun	0.53	0.97	4.68	-4.62
Congo	1.72	2.46	5.75	-3.69
Côte d'Ivoire	0.95	5.63	-0.20	-3.88
Gabon	0.71	4.72	0.43	-4.20
Ghana	-0.55	0.03	-2.96	1.34
Kenya	1.54	3.40	0.25	0.54
Lesotho	3.57	4.94	1.75	3.80
Mali	0.39	0.32	0.11	0.80
Maurice	3.24	3.14	0.96	5.22
Niger	-1.87	-2.00	-1.85	-1.74
Nigéria	0.14	1.27	-2.53	1.62
Rwanda	-2.35	-0.77	2.08	-9.29
Egypte	3.06	2.64	6.05	0.33
Singapour	5.93	6.90	5.54	5.09
Thaïlande	5.10	4.49	3.93	7.21
Brésil	2.60	4.74	1.72	0.81
Costa Rica	1.74	3.02	0.15	1.84
Jamaïque	0.93	2.97	-2.63	2.20
Mexique	2.01	3.18	2.05	0.43
Nicaragua	-1.33	2.71	-3.06	-4.67

Source : Rodrik (1999).

Tableau 4. Evolution de quelques indicateurs de formation et d'information.

Continent (ou grande région)	Nombre d'analphabètes sur 1000 habitants			Nombre de récepteurs de radiodiffusion sonore, pour 1000 habitants			Nombre de récepteurs de télévision, pour 1000 habitants		
	1980	1990	1995	1980	1990	1996	1980	1990	1996
Afrique	602	492	438	103	172	191	17	37	50
(Afr.Subsaha- rienne)	(598)	(487)	(432)	(94)	(151)	(172)	(11)	(25)	(36)
Amérique	116	91	83	921	988	1024	329	406	431
Am. Lat. et Caraïbes	(203)	(151)	(134)	(259)	(349)	(413)	(97)	(164)	(204)
Asie	393	306	277	97	180	200	39	152	187
(Asie du Sud)	(609)	(534)	(498)	(44)	(86)	(106)	(6)	(29)	(51)
Europe	41	21	15	603	638	706	349	381	442
Océanie	72	59	52	886	988	1053	301	376	421

Source : UNESCO (1998).

Tableau 5. Evolution de l'indicateur de développement humain et du revenu moyen par habitant dans un échantillon de pays.

Pays	Indicateur de développement humain			PIB habitant, en dollars de 1987 (et indice, base 1980)		
	1960	1980	1995	1960	1980	1995
Canada	0.865	0.911	0.960	7 261 (53.8)	13 508 (100.0)	16 139 (119.5)
Etats-Unis	0.865	0.905	0.943	10 707 (65.3)	16 389 (100.0)	20 716 (126.4)
France	0.853	0.895	0.946	7 219 (549.6)	14 564 (100.0)	18 069 (124.1)
Suisse	0.853	0.897	0.930	15 779 (65.6)	24 037 (100.0)	26 721 (111.2)
Maurice	0.486	0.626	0.833	815 (62.8)	1 297 (100.0)	2 516 (194.0)
Maroc	0.198	0.383	0.557	484 (61.9)	782 (100.0)	871 (111.4)
Zimbabwe	0.284	0.386	0.507	460 (75.8)	607 (100.0)	604 (99.5)
Ghana	0.233	0.323	0.473	601 (67.5)	890 (100.0)	727 (81.7)
Côte d'Ivoire	0.168	0.330	0.368	500 (42.2)	1 186 (100.0)	732 (61.7)
Burkina Faso	0.086	0.151	0.219	173 (74.6)	232 (100.0)	258 (111.2)

Source : UNESCO (1998).

- i Conférence donnée à l'Université Libre de Kigali le 14 août 2000. L'auteur remercie les participants à la conférence qui, par leur intérêt et les commentaires qu'ils ont formulés à la fin de l'exposé ont permis d'améliorer différentes parties du texte.
- ii Pour l'Afrique on peut mentionner comme initiatives d'intégration la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC); pour l'Asie on peut mentionner l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), pour l'Europe on mentionnera l'Union européenne (UE) qui continue de l'élargir, et pour l'Amérique latine on peut mentionner notamment le Pacte Andin (PA), la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ou encore l'Association Latino-Américaine d'Intégration (ALALE/ALADI). Si on considère toutes les initiatives régionales dans leur intégralité, y compris celles qui ne sont pas mentionnées ici, on peut dire que pratiquement tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce font partie d'au moins un groupement économique régional (De Melo et al., 1993, OMC, 1997).
- iii Les analyses empiriques menées par De Melo et al. (1992) sur l'effet de ces initiatives sous-régionales sur la croissance économique des pays membres sont toutefois loin d'être concluantes. La conclusion que ces auteurs tirent de leurs travaux est qu'à cette époque il ne semblait pas y avoir suffisamment de similitude dans les objectifs économiques des pays à l'origine de ces initiatives ni suffisamment d'autorité pour les nouvelles institutions centrales pour que le processus d'intégration fournisse rapidement les effets escomptés.
- iv Communiqué de presse, Dixième Session de la CNUCED, Bangkok, 12-19 février 2000.
- v Quant au discours que le Directeur général du Bureau International du Travail a prononcé à l'occasion de la Dixième Session de la CNUCED, il relève que beaucoup de pays en développement sont obligés, pour réformer leurs économies en vue de mieux s'intégrer dans le processus de mondialisation, d'appliquer des politiques d'ajustement structurel dont la logique est contestable, car le coût de ces politiques est essentiellement assumé par les pauvres et les

de ces politiques est essentiellement assumé par les pauvres et les plus faibles. Il demande alors que la CNUCED s'investisse afin que soient mieux pris en compte les besoins fondamentaux des populations.

- vi Voir à ce sujet le numéro du 12/11/1999 du périodique *Marché tropicaux et méditerranéens*.
- vii On peut ajouter comme précision à ce sujet qu'un plan de l'OMC pour stimuler la participation des pays les moins développés aux échanges mondiaux a été adopté en décembre 1996 à Singapour.
- viii Parmi les causes avancées pour expliquer ces problèmes de croissance en Afrique il y a en particulier les mauvais choix en matière de politique économique, un système d'éducation déficient, l'instabilité politique, des problèmes d'infrastructures, etc.
- ix Notons à ce propos que la convention sur les pires formes de travail des enfants (convention n° 182 de l'Organisation Internationale du Travail-OIT-), demandant aux Etats signataires de prendre des mesures immédiates et efficaces pour interdire et éliminer ces formes de travail (prostitution, pornographie, recrutement forcé pour une participation dans des conflits armés, etc.) est entrée en vigueur dès le 19 novembre 2000.
- x Voir par exemple Rodrik (1999), Krueger (1997), Martin et Winters (1996).
- xi Rodrik (1999) donne quelques exemples de pays (Mali, Burkina Faso, Niger) qui entre 1960 et 1994, ont fait croître de plus de 20% le volume de leur commerce extérieur, sans pour autant en tirer de bons résultats en termes de croissance économique.
- xii On trouvera dans l'ouvrage de Reich (1993) un exposé relativement complet sur différents types de réseaux qui caractérisent le processus de mondialisation.
- xiii On parle précisément d'économie de réseau quand il y a ce type de situations où un produit a plus de valeur dès lors qu'un grand nombre de gens l'utilisent, comme par exemple, Internet.

- xiv Voir Butare (1991) pour une analyse des effets de l'instruction et de la formation sur la productivité des secteurs traditionnels des économies en développement.
- xv à l'origine l'IDH a été construit sous la forme d'une combinaison d'un indicateur de revenu, d'un indicateur de niveau de formation de la population, et de l'espérance de vie à la naissance. Cet indicateur combiné a par la suite fait l'objet de divers raffinements et extensions.
- xvii Ceci se voit facilement si l'on compare par exemple les cas de la Suisse et des Etats-Unis, ou encore ceux du Ghana et de la Côte d'Ivoire.
- xvii Et pour être encore plus précis, il faut ajouter qu'il ne s'agit pas là d'un objectif de base que la mondialisation s'engage à réaliser.
- xviii Dans le cas de l'Afrique on sait qu'il s'agit souvent d'une agriculture de subsistance, à basse productivité.
- xix Voir à ce sujet les travaux de Butare (1993), Hugon et Pages (1998), Van der Hoeven et Van der Geist (1999).
- xx Concernant les systèmes de sécurité sociale, et en particulier les systèmes de pensions de retraite, on ne s'étonnera pas que ce soit la Banque mondiale qui se soit saisie la première de cette question pour suggérer, dans un rapport devenu célèbre (voir Banque mondiale, 1994), l'introduction de dispositifs dans lesquels les caisses publiques de retraite se contenteraient de verser des prestations uniformes d'un faible montant et laisseraient à des caisses de retraite privés le soin de verser la partie de la retraite liée au salaire, dans le cadre de systèmes d'épargne obligatoire fondés sur les lois du marché (Butare, 1998 a).
- xxi Dans leur analyse de caractéristiques de l'inégalité et de la pauvreté dans les économies duales, Bourguignon et Morrisson (1998) font remarquer que dans beaucoup de pays en développement c'est l'accroissement de la productivité dans le secteur agricole traditionnel, où l'on trouve souvent une grande concentration des populations de ces pays, qui aurait pu être la voie la plus efficace pour la réduction de l'inégalité et de la pauvreté. Beaucoup de pays, précisent ces deux chercheurs, ont compris la nécessité d'augmenter la productivité de leurs économies et ont accordé plus d'attention à

l'éducation dans le courant des années 1970, mais n'ont pas su accorder toute attention qu'il fallait au secteur agricole traditionnel.

^{xxii} D'autres évoquent le fait que l'existence d'union douanière entre le Botswana et d'autres pays d'Afrique australe a donné lieu à une situation dans laquelle il ne pouvait pas y avoir de politique commerciale indépendante, empêchant ainsi la création de lobbies qui auraient cherché à répondre aux chocs externes en instaurant des barrières au commerce et en retardant les ajustements macroéconomiques nécessaires. L'économie du Botswana a donc vraisemblablement aussi bénéficié de l'inexistence de lobbies hostiles aux ajustements, d'après cet argument.

^{xxiii} On sait qu'initialement les pays pauvres en capital humain et en capital physique ne peuvent prendre avantage du commerce extérieur qu'en se spécialisant dans des productions qui leur permettent de faire une bonne utilisation de leur ressource la plus abondante : la main-d'œuvre non qualifiée. De même les pays riches qui disposent de beaucoup de ressources en capital physique et humain se spécialisent naturellement dans la production de biens intenses en capital humain et en capital physique. Pour les autres catégories (on peut imaginer par exemple le cas de pays ne disposant pas de suffisamment de capital physique mais disposant d'une main-d'œuvre bien formée), il y a différents types de spécialisation possibles. Et là il semble préférable qu'il y ait un Etat en mesure de coordonner les politiques indispensables pour faire le choix le plus approprié (Rodrik, 1996).

^{xxiv} Et l'horizon s'obscurcit encore plus pour les groupes de personnes infectées par le virus du SIDA, devenu en l'espace de quelques années la première cause de mortalité en Afrique, et qui ravage au-delà de toutes prévisions la population active du continent.

Par Théopiste BUTARE, Ph.D.

CHEQUE SANS PROVISION

**Par KAMANZI Charles,
Doyen de la Faculté de Droit
à l'Université Libre de Kigali**

CHEQUES SANS PROVISION.

Introduction.

Le problème de chèques impayés pour défaut de provision ou de provision insuffisante ne date pas d'aujourd'hui, ce problème existe ici chez nous depuis que les banques commerciales et les établissements assimilés ont commencé leurs opérations.

Grâce au développement économique, le chèque est devenu un instrument indispensable dans les échanges et transactions commerciales.

Malheureusement, malgré la nécessité évidente et croissante de l'emploi de ce nouvel outil, certains utilisateurs souvent mal intentionnés s'en sont servi pour s'attirer des profits malhonnêtes, à tel point que le problème est devenu inquiétant. Ce genre de comportement produit sans nul doute des conséquences néfastes pour l'économie du pays; il fausse le jeu des échanges et crée un impact négatif dans les relations entre citoyens.

Face à cette situation, la Banque Nationale, les Ministères de la Justice et des Finances ainsi que les Parquets, conscients de la gravité du problème ont déclenché une lutte contre ce fléau des temps modernes. Mais lorsque nous jetons un coup d'oeil sur les statistiques de la Banque Nationale du Rwanda relatives aux chèques sans provision année par année, force est de constater que malgré ce combat, le mal est toujours là, le microbe est devenu résistant et les remèdes lui administrés jusqu'ici l'ont seulement calmé mais n'ont pas été suffisamment efficaces pour le guérir. Devant ce constat amer, que faut-il faire? Faudra-t-il procéder à une culture de laboratoire comme pour les autres microbes résistants pour en déterminer le remède approprié?

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas de ceux qui croient à l'impossibilité de juguler ce mal. C'est pourquoi dans le souci d'apporter ma modeste contribution pour éradiquer ce fléau

ou du moins le réduire sensiblement, nous nous sommes proposé l'examen de ce problème. Dans notre démarche, nous essayerons d'abord de:

- I. en déceler les causes profondes,
- II. les soumettre ensuite à une analyse critique en vue d'en proposer des remèdes efficaces et appropriés.
- III. tirer la conclusion et émettre des suggestions et recommandations à l'endroit des services qui ont la prévention et la répression des infractions en matière de chèque dans leurs attributions.

I. Les causes de l'émission de chèques sans provision.

Pour parvenir à un bon diagnostic des causes profondes de l'émission croissante des chèques sans provision, nous avons dû faire appel aux intéressés c'est-à-dire aux utilisateurs habituels de chèques, toutes catégories confondues afin de recueillir leurs idées là-dessus. Bien que notre enquête ne fut que simplement informelle, nous sommes persuadés que les réponses recueillies sont sincères et dignes de foi.

- 1) Pour la plupart des personnes interrogées, ce mal serait dû à la mauvaise foi et à la malhonnêteté des émetteurs de chèques sans provision.
- 2) Pour d'autres, il serait dû à l'ignorance de la réglementation sur le chèque.
- 3) D'autres encore pensent que le nombre croissant de chèques sans provision trouve son origine dans l'imprudence et la négligence de certains tireurs qui émettent des chèques sans avoir préalablement vérifié l'existence d'une provision suffisante et disponible sur leurs comptes en banque.
- 4) Enfin, la prolifération des chèques sans provision découlerait de l'inefficacité et du manque de rigueur dans l'application des mesures de prévention et de répression édictées par les lois et règlements.

- *Si le chèque est payable à vue, quelle est alors la nécessité de la date portée sur lui.* Cette date portée sur le chèque garde quand même son importance car elle aide à déterminer si le porteur du chèque a été diligent ou négligent, c'est-à-dire s'il a respecté le délai de présentation prévu par la loi ou s'il a présenté le chèque au paiement en dehors de ce délai. Ceci a pour conséquence que si le porteur a été diligent et qu'il a présenté le chèque au paiement dans les délais légaux⁽⁷⁾ mais qu'il n'a pas été servi et que son refus de paiement a été constaté officiellement par le tiré, il aura un droit de recours cambiaire contre le tireur et les autres signataires du chèque; mais s'il a présenté le chèque au paiement en dehors des délais légaux et qu'il a eu la malchance de n'être pas payé faute de provision ou de provision insuffisante, il perd le bénéfice du recours cambiaire contre le tireur.

Ceci ne veut pas dire évidemment qu'il ne pourra plus récupérer son dû. Il pourra être payé, car la créance extracambiaire qui a été à l'origine de la création du chèque par le tireur subsiste. S'il ne dispose plus d'action cambiaire, il garde quand même des actions civiles en **dommages et intérêts ou en remboursement.**

Ceci ne veut pas dire non plus que le chèque perd automatiquement sa valeur. Si le chèque n'est pas révoqué, il pourra toujours être payé même après l'expiration du délai de présentation jusqu'à la prescription.⁽⁸⁾

Deuxième cause et solutions.

Pour cette catégorie des utilisateurs du chèque qui ignorent les règles qui le régissent, outre ces quelques aspects décrits ci-dessus, la solution à leur problème serait de lire les textes de lois et règlements dont référence est donnée à la fin du travail. Une autre solution serait de s'informer chaque fois qu'ils voudraient tirer un chèque, au lieu de violer aveuglement la loi.

⁽⁷⁾ Voir article 29 du Décret du 10 Décembre 1951

⁽⁸⁾ Voir article 32 du Décret du 10 Décembre 1951

Une troisième solution serait d'introduire dans les programmes scolaires, à tous les niveaux, les notions de base sur le chèque. Enfin, la dernière solution viendrait des services publics ayant dans leurs attributions la mission d'informer la population. Il faut, en effet, que les lois qui ont un impact réel dans les relations entre citoyens soient diffusées et portées à la connaissance de ces derniers, même si « nul n'est censé ignorer la loi . »

Une émission d'information radiodiffusée des textes de lois sur le chèque et si possible traduits en Kinyarwanda serait d'une grande utilité.

Première cause et solutions.

Concernant l'opinion qui estime que la cause principale de l'émission de chèques sans provision est liée à la mauvaise foi et à la malhonnêteté des tireurs, nous n'aurons pas trop de commentaires à faire car il s'agit là d'une évidence qui crève les yeux.

On assiste ces derniers temps à une dégradation inquiétante de nos valeurs morales et culturelles qui jadis caractérisaient le peuple rwandais. Ces valeurs morales d'intégrité, d'honnêteté et de justice sont de plus en plus battues en brèche par certains de nos concitoyens désireux de s'enrichir très vite au détriment de leurs confrères. Cette inquiétude partagée par un grand nombre de rwandais devrait trouver des solutions appropriées avant que l'eau ne déborde le vase.

Une des solutions à ce problème serait une éducation de base solide qui débiterait au sein des familles et qui serait complétée dans les écoles à tous les niveaux, à l'instar du cours d'Éthique et Culture Rwandaise dispensé à l'Université Libre de Kigali.

La deuxième solution serait la mise sur pied de mesures de prévention efficaces, capables de protéger la société et de décourager les malfaiteurs. Et enfin pour les récalcitrants, la solution serait la rigueur dans la répression suivant les lois en vigueur.

Il serait également utile que les pouvoirs publics pensent à former à temps des policiers et magistrats spécialisés, capables d'instruire, de poursuivre et de juger les infractions économiques qui deviennent de plus en plus nombreuses et astucieuses.

Troisième cause et solutions.

A côté de la mauvaise foi des émetteurs de chèques sans provision la **troisième cause relèverait de la négligence ou de l'imprudence des tireurs de chèques sans provision.**

Il peut arriver que quelqu'un de bonne foi soit imprudent et tire un chèque sans provision pour l'unique et simple raison qu'il n'a pas préalablement vérifié la consistance de sa provision sur son compte. Malheureusement pour celui-ci, les conséquences sont les mêmes que pour le tireur de mauvaise foi. A ceci il y a lieu de recommander une plus grande attention avant toute émission d'un chèque. Il faut, en effet, vérifier préalablement si on a une provision suffisante sur son compte avant de tirer un chèque, si non on risque d'être désagréablement surpris.

Quatrième cause et solutions.

Concernant enfin l'opinion relative à *l'inefficacité et au manque de rigueur dans l'application des mesures de prévention et de répression prévues par nos lois et règlements*, nous croyons qu'il faudrait d'abord parler de ces mesures avant de revenir à l'inefficacité et à la rigueur. A ce propos, seulement deux textes vont retenir notre attention:

1. le code pénal rwandais

2. le régime de prévention et de répression des infractions en matière de chèque édicté par la Banque Nationale du Rwanda le 01 Août 1986 ; le décret du 10 Décembre 1951 sur le chèque ne prévoit pas de pénalités.

1. Notre code pénal en son article 435 prévoit et punit par un emprisonnement de trois mois à cinq ans et d'une amende de

- trois cent mille francs au maximum ou l'une de ces peines seulement:
- 2. Celui qui, de mauvaise foi, émet un chèque sans provision préalable et disponible ou avec une provision inférieure au montant du chèque.
- 3. Celui qui, sauf opposition régulière au cas de perte ou de soustraction frauduleuse du titre, de faillite du porteur ou de son incapacité de recevoir, retire après l'émission tout ou partie de la provision ou fait défense au tiré de payer.
- 4. Celui qui cède un chèque sachant qu'il n'y a pas de provision suffisante ou qu'elle n'est pas disponible.
- 5. Celui qui, en connaissance de cause, accepte de recevoir un chèque émis dans les conditions prévues aux alinéas précédents.

L'article 436 allège la peine prévue par l'article 435 jusqu'au quart (1/4) du maximum d'emprisonnement ou d'amende si le porteur de bonne foi a été désintéressé avant que le tribunal ait été saisi.

2. **Le deuxième texte** qui prévoit les pénalités est celui du Régime de prévention et de répression prévu par la Banque Nationale du Rwanda le 01 Août 1986. En vue de prévenir et de lutter contre la prolifération des chèques sans provision, la Banque Nationale du Rwanda a édicté les mesures suivantes :

- Toute banque ou établissement assimilé doit requérir l'avis préalable de la Banque Nationale avant de procéder à **une première délivrance de formules de chèques à un nouveau titulaire de compte ou avant de reprendre la délivrance de formules à un ancien client** qu'elle sait avoir été frappé d'interdiction bancaire d'émettre des chèques. Cette consultation a pour objet d'informer les établissements bancaires de l'existence éventuelle d'une interdiction en cours.
- Tout établissement tiré qui rejette un chèque pour défaut de provision insuffisante **doit interdire au titulaire du compte d'émettre des chèques pendant un an**. La banque doit s'abstenir en outre de lui délivrer des formules de chèques. Cette interdiction se fait par une « **lettre d'injonction** » adressée au titulaire du compte par la banque tirée **lui faisant**

défense d'émettre pendant un an des chèques non certifiés ou de chèques de retraits de fonds et l'invitant à restituer à tous les banquiers dont il est client les formules de chèques en sa possession et celles de ses mandataires.

L'interdiction s'applique à partir de la présentation du chèque refusé.

En cas de violation de l'interdiction, les mesures édictées sont les suivantes:

- * **Clôture du ou des comptes de l'interdit bancaire dans les établissements de crédit.**
- * **Suspension de l'accès à tout nouveau crédit, sous quelque forme que ce soit pendant un an à compter de la violation de l'interdiction.**
- * **Suspension pendant un an du bénéfice de nouvelles autorisations qui devraient être normalement délivrées dans le cadre de la réglementation de change. Ces trois sanctions sont décidées par la Banque Nationale du Rwanda .**

- Diligences incombant au tiré en cas d'incident de paiement.

- * **Enregistrement et photocopie du chèque impayé**
 - * **Déclaration de l'incident à la Banque Nationale**
- Tout refus de paiement d'un chèque pour provision insuffisante ou inexistante doit être déclaré à la Banque Nationale du Rwanda au plus tard le deuxième jour ouvrable suivant la présentation du chèque.

- * **La déclaration de l'incident au parquet.**

La banque ou l'agence établit chaque semaine une liste de tireurs de chèques sans provision et des bénéficiaires qu'elle transmet au parquet de son ressort. Ces listes hebdomadaires sont adressées aux parquets avec copie:

- à la Présidence de la République
- au Ministère de la Justice
- au Ministère de l'Economie et des Finances
- et à la Banque Nationale du Rwanda.

- *Diligences incombant au tiré en cas de violation d'une interdiction d'émettre des chèques*

- * Si le chèque émis en violation d'une interdiction n'est pas payé pour défaut de provision, le tiré doit accomplir les mêmes formalités qu'en cas d'incident de paiement, en mentionnant spécialement sur les documents établis à cette occasion le fait que le chèque en cause a été émis au mépris d'une interdiction.
- * Si le chèque émis en infraction a été payé sur présentation, seul et prévu l'envoi à la Banque Nationale du Rwanda d'une déclaration de violation d'interdiction.
- * Dans le cas d'un tirage sur un compte clôturé, le tiré reste tenu d'adresser à son ex client la lettre d'injonction.

- **Cessation des effets d'interdiction.** Une interdiction bancaire cesse de produire ses effets:

- * à la fin de la période d'interdiction
- * lorsque l'interdiction a été annulée par la banque tirée en cas d'erreur de sa part.
- * Les établissements bancaires sont autorisés à percevoir les frais forfaitaires suivants pour chaque incident de paiement:
 - 1.000 Frw pour un chèque d'un montant inférieur à 50.000 Frw
 - 5.000 Frw pour un chèque d'un montant égal ou supérieur à 50.000 Frw.

Ces frais sont répartis à égalité entre la banque tirée et la Banque Nationale du Rwanda dès leur perception.

Les différents intervenants dans ce domaine.

L'étape suivante consiste à examiner si ces textes ci-haut mentionnés sont appliqués avec efficacité et rigueur voulues.

1. La banque tirée. Pour cette dernière, il y a lieu de déplorer le manque de rigueur dans l'application du régime de prévention et de répression édicté par la Banque Nationale du Rwanda. Le cas le plus frappant est celui relatif à l'inobservation de la mesure d'enregistrement de tous les chèques impayés suite au défaut de provision ou de provision insuffisante. Il arrive souvent que lorsque, le porteur ne l'exige pas les agents de la banque préposés au paiement remettent purement et simplement le chèque impayé

pour faute de provision ou de provision insuffisante au porteur sans l'avoir enregistré et photocopié suivant les instructions de la Banque Nationale, ce qui fait qu'un grand nombre de tireurs de chèques sans provision restent impunis ou ne sont même pas connus. Il y a aussi négligence de la déclaration régulière de la liste des tireurs de chèques sans provision aux parquets avec les copies voulues aux services indiqués plus haut. Notons qu'ici à Kigali ce travail de déclaration est plutôt fait par la Banque Nationale du Rwanda.

2. La Banque Nationale du Rwanda. Il faut avouer que depuis 1994 la Banque Nationale du Rwanda a fourni de sérieux efforts pour combattre le fléau et grâce à ses instructions et à leur suivi, les autres banques commerciales lui ont emboîté le pas. Pour le moment les résultats sont encourageants, en témoignent les statistiques actuelles comparées à celles des années qui ont précédé les événements de 1994.

Année	Nombre de chèques sans provision
1980	493
1981	1063
1982	892
1983	690
1984	749
1985	753
1986	864
1987	888
1988	1067
1989	1419
1990	1723
1991	1234
1992	1953
1993	2094
1994	433
1995	154
1996	432
1997	603
1998	516
1999	671
2000	581

Source : B.N.R., Avril 2001

Notons que cette nette amélioration a pu être réalisée malgré le nombre croissant des utilisateurs de chèques et malgré la naissance de nouvelles banques commerciales.

Même si des efforts sensibles ont été réalisés, le chemin est encore long. Pour ce faire, la Banque Nationale du Rwanda devrait mobiliser quelques fonds qui seraient consacrés à cette lutte. En effet, d'après le Parquet de Kigali, s'il y a eu diminution sensible des cas d'émission de chèques sans provision, c'est surtout grâce à l'appui financier de la Banque Nationale du Rwanda qui a permis d'instruire plus de dossiers en la matière; grâce à cet appui, des communiqués à la radio ont pu être passés pour convoquer les prévenus; il y a eu publication de leurs noms dans les journaux et les déplacements des officiers du ministère public ont été facilités. Toujours d'après le Parquet de Kigali, cette publication de leurs noms dans les journaux a été l'un des moyens les plus efficaces dans cette lutte.

Pour réussir cette mission, la Banque Nationale du Rwanda devra aussi veiller au suivi régulier des autres banques pour le plus grand respect de ses instructions en la matière.

3. Les Parquets: A ce niveau beaucoup reste à faire car l'efficacité et la rigueur voulues ne sont pas encore de mise aux parquets pour plusieurs raisons dont il faut retenir les deux principales:

1. Le manque de personnel qualifié et suffisant.
2. Le manque de moyens matériels et financiers.

Lorsque la liste des tireurs de chèques sans provision parvient au parquet, en provenance des banques commerciales ou de la Banque Nationale du Rwanda, le parquet n'a en général d'autre moyen de les convoquer que par la radio. Cette convocation nécessite évidemment des fonds que les parquets n'ont généralement pas. C'est alors à ce moment que la Banque Nationale du Rwanda intervient, du moins à Kigali, pour donner un coup de main. Une convocation collective de ce genre ne manque pas d'entorse; en effet, un grand nombre de personnes convoquées ne comparait pas volontairement; il faudra alors les poursuivre individuellement ce qui n'est pas chose facile: d'abord par manque de moyens, ensuite parce que souvent leur identification est incomplète : Par exemple, on trouve sur la liste

Monsieur X de la commune Y, ou encore monsieur x B.P z Kigali, etc. Avec une identification pareille, il sera très difficile au magistrat du parquet de courir à sa recherche, et même s'il lance des mandats de comparution ou d'emmener, ils resteront sans effet car la police ne saura à qui les décerner.

Pour ceux-là qui comparaissent normalement, la première chose qu'on leur demande c'est de payer au porteur du chèque. Pour les décourager à répéter leur forfait, on leur fait payer une amende transactionnelle forfaitaire dont le maximum s'élève à 300.000 Frw au bénéfice du Trésor Public.

Pour ceux-là qui ne veulent pas comparaître ou qui ne paient pas, s'ils sont attrapés, ils sont emmenés par force et sont normalement placés sous mandat d'arrêt provisoire après l'ouverture d'un dossier répressif. Faute de statistiques fiables aux parquets, nous osons affirmer que ces cas de détentions préventive ou de dossiers envoyés au Tribunal pour poursuite et jugement sont très rares.

Pour résoudre tous ces problèmes, nous croyons qu'il faut avant tout trouver une solution durable aux deux principaux handicaps qui paralysent le travail des parquets. Il faudra ensuite penser à résoudre le problème de l'identification incomplète des tireurs de chèques sans provision pour faciliter le travail des parquets. Cette mission incombe aux banques commerciales et c'est d'ailleurs une des instructions de la Banque Nationale du Rwanda. D'après encore une fois les informations recueillies au Parquet de Kigali, les amendes forfaitaires infligées aux tireurs de chèques sans provision ne sont pas suffisamment fortes pour décourager ces malfaiteurs; il serait alors plus dissuasif de les revoir à la hausse. Il faut recourir également à la détention préventive et envoyer plus de dossiers au Tribunal.

Après ces quelques considérations d'ordre général sur les causes, les conséquences et les mesures de prévention et de répression en matière de chèques sans provision, nous croyons le moment venu de nous fixer sur l'essentiel et de dégager des suggestions et recommandations utiles qui aideront, nous l'espérons au succès de ce combat.

III. Conclusion, suggestions et recommandations.

Comme je l'ai suffisamment souligné, le chèque est un titre de banque qui sert uniquement comme instrument de paiement. Il ne peut jamais servir de garantie pour négocier un crédit même à court terme. Il ne doit pas être postdaté. Celui qui l'émet dans ces conditions et celui qui sciemment l'accepte sont tous les deux passibles des peines prévues à l'article 435 de notre code pénal. Le chèque étant payable à vue, sa date sert principalement à déterminer le point de départ du délai de présentation en vue d'un recours cambiaire en cas de non paiement du porteur diligent.

Parmi les causes qui sont à l'origine de l'émission des chèques sans provision, il nous faut souligner principalement les deux plus importantes à savoir: la mauvaise foi et la malhonnêteté des tireurs ainsi que le manque d'efficacité et de rigueur dans l'application de mesures de répression.

Quant aux suggestions et recommandations, elles s'adresseront successivement:

- 1. A la société et aux pouvoirs publics en général**
- 2. Aux banques commerciales**
- 3. A la banque nationale du rwanda**
- 4. Aux parquets**
- 5. Au ministère de la justice**

1. A la société et aux pouvoirs publics en général

Si on veut lutter efficacement contre ce mal, la société devrait, par tous les moyens, inculquer à ses membres la culture de nos valeurs morales et culturelles d'intégrité, de justice et d'honnêteté, seul pivot d'un développement harmonieux. Cette culture dépendra de la qualité de l'éducation à donner dans les familles et dans les écoles à tous les niveaux. Dans ce cadre, l'apport de l'Etat serait déterminant. Les services de l'Etat qui ont l'éducation et l'information de la population dans leurs attributions devraient prendre les devants.

2. Aux banques commerciales.

Elles devraient suivre scrupuleusement les instructions de la Banque Nationale du Rwanda en matière de tout incident de paiement qui sont:

- * enregistrer tous les chèques impayés présentés au paiement sans devoir demander l'avis du porteur ;
- * envoyer régulièrement aux parquets les listes des tireurs sans provision avec leur identification complète ;
- * participer à la création d'un fonds destiné à lutter contre les infractions économiques en général et contre les chèques sans provision en particulier.

3. A la Banque Nationale du Rwanda.

Il lui est recommandé:

- * de suivre de près l'application de ses instructions par les banques commerciales en matière de chèque sans provision ;
- * de continuer à soutenir les parquets dans leur lutte contre la prolifération des chèques sans provision ;
- * d'autoriser la publication de la liste des tireurs des chèques sans provision partout où cela peut être utile et en particulier dans les journaux ;
- * de participer avec les autres banques à la création d'un fonds de lutte contre les crimes et délits économiques et en particulier contre les chèques sans provision.

4. Aux parquets.

Ils devraient:

- * Appliquer rigoureusement les dispositions du code pénal et toutes les autres mesures de répression prévues en matière de chèques sans provision.
- * Infliger sans complaisance des amendes transactionnelles fortes pour décourager les délinquants.
- * Procéder à des détentions préventives pour les récalcitrants et les récidivistes et engager davantage des poursuites judiciaires devant les cours et tribunaux.

- * Tenir régulièrement les statistiques fiables pour permettre aux intéressés et au Ministère de la Justice de suivre de près l'évolution de cette lutte.

5. Au Ministère de la Justice.

Le Ministère de la Justice devrait:

- * Doter les parquets de moyens suffisants dans leur lutte contre les chèques sans provision et si possible leur réserver le produit des amendes transactionnelles payées par les tireurs de chèques sans provision au lieu de recourir toujours la générosité de la Banque Nationale du Rwanda.
- * Penser à la formation spécialisée de la police et des magistrats devant instruire, poursuivre et juger les infractions économiques en général et des chèques sans provision en particulier.
- * Doter les parquets d'un personnel qualifié et suffisant.
- * Continuer à sensibiliser et à informer la population sur les textes légaux par des émissions radiodiffusées et par les médias.

Ce sera alors grâce à la conjugaison de toutes ces forces qu'on parviendra à arrêter ou du moins à réduire la prolifération des chèques sans provision.

Références bibliographiques.

Textes de lois et règlements.

Prof. Dr Nzisabira Astère, **Notes du cours de droit commercial de 1ère Licence en Droit**, cours inédits, Université du Burundi, 1981.

Le Décret du 10 décembre 1951 relatif à l'introduction de la loi uniforme sur le chèque , **Bulletin Officiel** de 1952, p.342

Le code pénal rwandais prévu par le Décret-loi n°21/77 du 18 Août 1977 tel que modifié jusqu'à ce jour.

Banque Nationale du Rwanda, **Le régime de prévention et répression des infractions en matière de chèque** édicté le 01 Août 1986.

Ouvrages.

Jeantin M. et Alii , **Droit commercial**, 5^eEd, Paris, Dalloz, 1999

Roblot R., **Traité de droit commercial, effets de commerce**, Paris, Sirey, 1975, N°11

Rodière R., **Droit commercial, effets de commerce, contrats commerciaux, faillites**, 5^e Ed, Paris, Dalloz, 1970

Par KAMANZI Charles,
Doyen de la Faculté de droit
à l'Université Libre de Kigali

**LA NULLITE DE LA VENTE DE LA
CHOSE D'AUTRUI**

Par KAMANZI Charles,
Doyen de la Faculté de Droit
à l'Université Libre de Kigali

LA NULLITE DE LA VENTE DE LA CHOSE D'AUTRUI, ARTICLE 276 C.C.L.III.

Introduction.

Il devient de plus en plus fréquent que certaines personnes vendent des choses qui ne leur appartiennent pas. Le constat malheureux serait lié, selon certains, à la conjoncture économique actuelle et selon d'autres, au relâchement des valeurs positives qui ont longtemps caractérisé notre peuple, telles que l'honnêteté, la justice et le respect de la chose d'autrui.

C'est le cas, par exemple, d'un époux qui vend des biens appartenant à son conjoint sans son autorisation; d'un copropriétaire d'une chose indivise qui la vend à l'insu de l'autre indivisaire; d'un mandataire qui, par excès de pouvoir, s'arroge le droit d'aliéner tel bien dont il devait assurer uniquement la gestion, sans mandat exprès du propriétaire, tel que prévu à l'article 530 C.C.L.III.⁽¹⁾

Tout ceci conduit à des conflits et à des troubles sociaux évidents qui incitent les victimes à saisir les juridictions pour demander *la nullité de cette vente de la chose d'autrui basée sur l'article 276 C.C.L.III.*

Eu égard au nombre de plus en plus croissant de ces ventes et à l'application combien compliquée de l'article 276 C.C.L.III., nous nous sommes résolus à étudier en détails les tenants et les aboutissants de cette nullité.

D'après l'article 276 C.C.L.III, *la vente de la chose d'autrui est nulle. Elle peut donner lieu à des dommages et intérêts lorsque l'acheteur a ignoré que la chose fut à autrui.*

D'emblée, le contenu de cette disposition ne semble poser aucun problème et paraît a priori évident, mais cette évidence s'évanouit

⁽¹⁾ C.C.L.III: Code Civil Livre III.

lorsqu'on cherche à cette nullité une explication qui n'est pas aisée à découvrir. A cela s'ajoute le désaccord entre les praticiens du droit quant à l'explication à donner à cette nullité.

Notre intervention comportera trois principales parties:

- I. **Considérations générales sur le contrat de vente.**
- II. **Les différentes explications données à cette nullité et leur analyse critique.**
- III. **Conclusion, explications retenues et suggestions.**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous tenons à souligner que nous ne prétendons nullement apporter une solution tranchée aux questions liées à l'application de l'article 276 C.C.L.III. Nous ne prétendons pas non plus vouloir épuiser le sujet, car il y a beaucoup d'autres traits importants relatifs à la vente de la chose d'autrui qui ne seront pas traités ici: nous citerons, à titre d'exemple, le problème de la responsabilité civile et pénale des parties au contrat de vente de la chose d'autrui.

Comme le titre l'indique, nous allons uniquement nous limiter dans cette étude, aux seuls problèmes liés à la nullité de la vente de la chose d'autrui.

I. Considérations générales sur le contrat de vente.

Pour ce faire, nous trouvons opportun de commencer par parler brièvement *des caractéristiques essentielles du contrat de vente en général, de ses éléments constitutifs* ainsi que *des principales obligations des parties* à ce contrat. Cela nous permettra de mieux appréhender l'analyse de la nullité de la vente de la chose d'autrui.

Aux termes de l'article 263 C.C.L.III, *la vente est une convention par laquelle, l'un s'oblige à livrer une chose et l'autre à en payer le prix.*

En réalité, cet article ne définit pas clairement la vente. Il ne fait qu'énoncer les deux principales obligations des parties au contrat

de vente à savoir l'obligation de délivrance pour le vendeur et l'obligation de payer le prix pour l'acheteur.

En fait, l'élément essentiel de la définition de la vente se trouve à l'article 264 C.C.L.III:

« Elle est parfaite entre les parties et la propriété est acquise de droit à l'acheteur à l'égard du vendeur, dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé. »

Nous pouvons dès lors dire que la vente est un contrat par lequel, une personne appelée vendeur, *transfère ou s'oblige à transférer* la propriété d'une chose à une autre personne appelée acheteur moyennant un prix que cette dernière s'engage à lui payer.

Parmi les caractères essentiels du contrat de vente, il y a lieu de citer:

- *Le caractère consensuel*: le contrat de vente se forme par le seul accord de volonté. « La vente est parfaite (...) *dès qu'on est convenu de la chose et du prix*, quoique la chose n'ait pas encore été livrée ni le prix payé. »
- *Le caractère synallagmatique* : La vente est un contrat synallagmatique car les contractants s'engagent l'un envers l'autre.
- *Le caractère onéreux*: Le contrat de vente est un contrat à titre onéreux car chacune des parties s'engage à procurer un avantage à l'autre.
- *Le caractère translatif de droit*: La vente est un contrat dont l'objet premier est de transférer le droit de propriété .

Concernant les éléments constitutifs de la vente, il y a lieu de souligner deux éléments spécifiques principaux qui sont:

1. Le transfert immédiat de la propriété suivant le principe du « **solo consensu** », Article 264 C.C.L.III et l'article 37 C.C.L.III.

2. Le prix.

Concernant le principe du transfert immédiat de la propriété par le seul consentement des parties, soulignons qu'il n'a de valeur que lorsque la vente porte sur « *des corps certains* », car pour la vente des choses de genre et des choses futures, le transfert n'a pas lieu au moment de l'accord de volonté mais plus tard; au moment de l'individualisation pour les choses de genre⁽⁵⁾ et le jour où la chose vient à exister pour les choses futures. Le transfert pourra également être différé par la volonté des parties contractantes.

Les clauses opérant ce transfert s'appellent '*clauses de réserve de propriété*'.

Les principales obligations des parties au contrat de vente.

- *Les principales obligations du vendeur* sont essentiellement:

- * La délivrance.
- * La garantie d'éviction et du fait personnel.
- * La garantie des vices cachés.⁽⁶⁾

- *Celles de l'acheteur* sont principalement :

- * Le paiement du prix.
- * Le retraitement de la chose.⁽⁷⁾

Après ce bref aperçu du contrat de vente en général, revenons à la **nullité de la vente de la chose d'autrui**.

Comme nous l'avons souligné plus haut, la vente de la chose d'autrui est nulle (article 276 C.C.L.III), mais il n'est pas aisé de trouver une explication à cette nullité.

⁽⁵⁾ Voir pour choses de genre l'article 266 C.C.L.III

⁽⁶⁾ Voir les articles 280 à 326 C.C.L.III

⁽⁷⁾ Voir les articles 327 à 334 C.C.L.III

II. Les différentes explications données à cette nullité et leur analyse critique.

Pour parvenir à une meilleure explication de la nullité de la vente de la chose d'autrui, il nous faudra répondre à un certain nombre de questions dont voici les plus importantes:

- II.1. Quel est le fondement juridique de cette nullité ?**
- II.2. Quand l'acheteur aura-t-il droit aux dommages et intérêts?**
- II.3. A. Quelle est la nature de cette nullité ?
Est-elle absolue ou relative?
B. Par qui doit-elle être soulevée?**
- II.4. Quelles en sont les conditions?**
- II.5. Quels en sont les effets?**

La réponse à toutes ces questions nous permettra, comme nous l'avons dit plus haut, de dégager les solutions les plus convaincantes traduisant le mieux la volonté du législateur.

II.1. Le fondement juridique de cette nullité.

A l'époque où la vente ne transférait pas par elle-même la propriété, c'est-à-dire du temps de l'ancien droit et du droit romain, le vendeur avait seulement l'obligation de procurer à l'acheteur la possession paisible de la chose et tant que l'acheteur n'était pas évincé ou menacé d'éviction par le véritable propriétaire revendiquant sa chose, l'acheteur ne pouvait donc se plaindre d'avoir acheté une chose n'appartenant pas au vendeur. Mais depuis que notre législateur a décidé que la vente transfère par elle-même la propriété, il a paru logique d'en conclure que la vente de la chose d'autrui, incapable de produire cet effet essentiel (transfert immédiat de la propriété), est atteinte de nullité.

Pour certains donc, le fondement de cette nullité est l'absence du transfert immédiat de la propriété.

Nous savons en général que pour qu'il y ait nullité d'une convention, il faut qu'une des conditions de sa validité fasse défaut. Nous savons également que les conditions générales de validité d'une convention sont: **le consentement, la capacité, l'objet et la cause licites.**⁽⁸⁾

Pour le cas d'espèce, il y a lieu de se demander si le *transfert immédiat* de la propriété par le seul consentement des parties est une condition de validité du contrat de vente. La réponse est d'office négative car, notre droit ne lie pas d'une façon nécessaire la validité de la vente au transfert, du moins immédiat, de la propriété.⁽⁹⁾ Les parties peuvent, par exemple, retarder le transfert de la propriété par leurs conventions et la vente n'en est pas moins valable: c'est le cas des clauses de réserve de propriété.⁽¹⁰⁾ C'est le cas également lorsqu'il s'agit de la vente de choses de genre ou de choses futures où le transfert ne pourra avoir lieu que plus tard.⁽¹¹⁾ L'article 264 C.C.L.III n'étant pas d'ordre public, les parties peuvent donc y déroger par leurs conventions.

Si cette nullité n'est pas fondée sur le défaut du transfert immédiat de la propriété comme beaucoup le pensaient, *sur quoi alors est-elle fondée?*

Pour répondre à cette question, quatre thèses ont été avancées.

Première thèse: Certains disent *qu'il ne s'agit pas de nullité mais de résolution* du contrat de vente de la chose d'autrui. Les tenants de cette thèse la fondent sur le fait que le vendeur n'a pas exécuté son obligation de transférer à l'acheteur la propriété de la chose vendue, alors que dans un contrat synallagmatique, lorsque l'une des parties n'exécute pas son obligation, son cocontractant peut demander la résolution du contrat (article 82 C.C.L.III).

⁽⁸⁾ Voir article 8 C.C.L.III

⁽⁹⁾ Mazeaud H. et Alii, Leçons de Droit civil, Tome III 3^e Edition, Paris, Monchrestien, 1974, p.71, N° 815

⁽¹⁰⁾ Planiol M., Traité Pratique du Droit Civil Français, Tome X, 2^e Edition, Paris, L.D.G, 1956, N° 46

⁽¹¹⁾ Voir Supra Les éléments Constitutifs de la Vente et Principe du Transfert Immédiat de Propriété p.4

Si notre législateur n'avait édicté aucune disposition relative à la vente de la chose d'autrui, l'acheteur serait en droit de demander la résolution judiciaire du contrat mais, malheureusement l'article 276 C.C.L.III sanctionne précisément l'impossibilité de ce transfert *par la nullité et non par la résolution.* ⁽¹²⁾

Deuxième thèse: Pour certains autres, *cette nullité serait fondée sur un défaut de cause et d'objet.*

Comme nous l'avons souligné plus haut, nous savons que les conditions de validité dans tout contrat, et qui constituent la source de toute nullité (lorsque l'une d'elles fait défaut) sont : le consentement, la capacité, l'objet et la cause licites.⁽¹³⁾

S'il est vrai que dans les ventes qui n'effectuent pas par-elles mêmes le transfert de la propriété, le vendeur a pour obligation de transférer la propriété, *mais s'il ne le fait pas ou ne peut le faire*, dans ce cas, il se retrouve dans la situation d'un contractant qui n'exécute pas son obligation dont il est tenu par un contrat valable, mais non dans la situation d'un contractant qui n'est pas tenu parce que le contrat est nul.

Ce n'est donc pas parce qu' *une obligation n'est pas exécutée qu'elle est dépourvue d'objet et que l'obligation corrélative du cocontractant est sans cause.*⁽¹⁴⁾

Troisième thèse: D'autres ont même parlé *de dol* comme cause de la nullité de la vente de la chose d'autrui. Dans ce cas-ci, si l'acheteur a été induit en erreur par des manoeuvres frauduleuses du vendeur dans l'achat de la chose d'autrui. Ceci revient au fait qu'en achetant, l'acheteur a toujours ignoré que la chose fût à autrui. L'acheteur a finalement commis une erreur déterminante sur une qualité essentielle de la chose vendue et de la personne de son cocontractant.⁽¹⁵⁾

⁽¹²⁾ Mazeaud H. et Alii, op.cit., p.73, N° 816 1^o

⁽¹³⁾ Article 8 C.C.L.III

⁽¹⁴⁾ Mazeaud H. et Alii, op.cit., p.73, N° 816 2^o

⁽¹⁵⁾ Article 10 C.C.L.III

Ceci s'explique par le fait que la bonne ou la mauvaise foi du vendeur n'est pas une condition de la nullité et n'exerce aucune influence sur l'erreur de l'acheteur.⁽¹⁶⁾

La quatrième thèse à laquelle nous adhérons pleinement, fonde la nullité de la vente de la chose d'autrui sur *l'erreur commise par l'acheteur sur la personne du cocontractant*.⁽¹⁷⁾

Ici, l'acheteur a été déterminé à acheter parce qu'il a cru que le vendeur était propriétaire de la chose vendue or, l'article 10 C.C.L.III de notre code civil stipule que l'erreur sur une qualité déterminante de la personne du cocontractant entraîne la nullité du contrat.

Même si cette explication cadre logiquement avec la volonté du législateur, l'affaire n'en est pas pour autant définitivement tranchée.

Si nous sommes d'accord que la nullité de la vente de la chose d'autrui est fondée sur l'erreur commise par l'acheteur à la fois sur la substance de la chose et sur la personne du cocontractant, *qu'en est-il si l'acheteur savait que le vendeur n'était pas le véritable propriétaire?* Lorsque l'acheteur a su que le vendeur n'était pas propriétaire, *il n'a commis aucune erreur et la vente n'est pas par conséquent nulle.*

Il n'y aura pas de nullité pour lui parce que dans ce cas, il a accepté de s'engager à ses risques et périls. *Ceci revient à dire qu'en fait, cette disposition⁽¹⁸⁾ ne s'applique qu'à l'acheteur de bonne foi.*

⁽¹⁶⁾ Mazeaud H. et Alii, *op.cit.*, p.74, N° 817

⁽¹⁷⁾ Article 10 C.C.L.III

⁽¹⁸⁾ L'article 276 C.C.L.III

II.2. Quand est-ce que l'acheteur aura le droit aux dommages et intérêts?

Comme stipulé clairement à l'article 276 C.C.L.III, la vente de la chose d'autrui est nulle et *ne peut donner lieu à des dommages et intérêts que lorsque l'acheteur a ignoré que la chose fût à autrui.*

L'acheteur a commis une erreur déterminante, cause de la nullité de la convention à laquelle s'ajoutent des dommages et intérêts pour compenser le préjudice qu'il a subi. Ce préjudice consiste dans le fait qu'il a acheté une chose dont il ne pourra devenir véritable propriétaire.

En réalité, l'acheteur de mauvaise foi ne subit aucun préjudice car il s'est engagé en connaissance de cause, raison pour laquelle il ne mérite pas de dommages et intérêts.

II.3. A. La nullité dont question, est-elle absolue ou relative?

Si la nullité de la vente d'autrui est fondée sur l'erreur de l'acheteur, celle-ci a été établie *pour protéger celui-ci* contre le vice dont son consentement se trouve atteint; il s'agit donc ici *d'une nullité relative* qui ne pourra être soulevée que par lui seul.⁽¹⁹⁾

B. Par qui cette nullité doit-elle être demandée?

Il est bien évident que cette nullité ne peut être demandée que par l'acheteur pour deux raisons principales:

1. Nous venons de voir que cette nullité est relative, c'est-à-dire une nullité qui protège l'acheteur contre les conséquences du vice dont son consentement a été atteint; elle ne peut donc être demandée que par lui seul, car il est le seul à être protégé.

⁽¹⁹⁾ De page H., Traité Élémentaire de Droit Civil Belge, Tome IV, Bruxelles, Bruylant, 1952, N° 14 et 27

Voir aussi Planiol M., op.cit., Tome III N° 1354

2. Le contrat étant une affaire des parties, il ne peut produire d'effets que pour ces mêmes parties contractantes, sauf cas prévus par la loi.⁽²⁰⁾ Ainsi donc, une nullité relative comme celle-ci ne peut produire d'effets ni être demandée au invoquée que par l'acheteur lui-même ou éventuellement par ses héritiers et ayants cause.⁽²¹⁾

II.4 Quelles sont les conditions de cette nullité?

D'après notre analyse, deux conditions sous-tendent cette nullité:

1. L'erreur commise par l'acheteur.
2. La vente de la chose d'autrui doit porter sur un corps certain.

1. L'erreur commise par l'acheteur.

Après avoir écarté toutes les thèses sur lesquelles on croyait fonder la nullité de la vente de la chose d'autrui, il nous est resté une que nous croyons la seule fondée en droit et qui, d'après nous, traduit le mieux la volonté du législateur. Comme nous l'avons dit plus haut, nous ne prétendons pas satisfaire tout le monde, raison pour laquelle le débat reste ouvert.

2. La vente de la chose d'autrui doit porter sur un corps certain.

Comme nous l'avons vu plus haut, le préjudice qui est à la base de cette nullité est que l'acheteur ne pourra devenir véritable propriétaire de la chose vendue; ceci ne vaut que pour la vente d'un corps certain qui suppose son transfert immédiat par le consentement des parties (sauf clause de réserve de propriété) Le vendeur de la chose d'autrui, constituée d'un corps certain, étant dans l'impossibilité de transférer immédiatement la propriété de la chose à l'acheteur, rendra la vente nulle du fait que l'acheteur se sera trompé sur la qualité essentielle de son cocontractant. Dans la

⁽²⁰⁾ Article 63 C.C.L.III

⁽²¹⁾ Article 22 C.C.L.III

vente de choses de genre par exemple, le transfert n'a pas lieu dès la formation du contrat, la propriété ne pouvant être transmise qu'après l'individualisation de la chose vendue. Ainsi le vendeur ne contracte que l'obligation de transmettre la chose dans l'avenir.

L'acheteur d'une chose de genre n'a pu alors croire traiter avec un propriétaire qui lui transférerait immédiatement et automatiquement la propriété et n'a pu sur ce point commettre aucune erreur sachant qu'un jour ou l'autre il sera propriétaire. C'est le même cas que pour l'achat d'une chose future à condition qu'elle vienne à exister.

II.5 Quels sont les effets de cette nullité?

Pour mieux comprendre les effets de cette nullité, il nous faudra les envisager dans les rapports *entre l'acheteur, le vendeur et le véritable propriétaire*.

1. Les effets de la nullité dans les rapports entre le vendeur et l'acheteur.

Si la nullité de la vente de la chose d'autrui est fondée sur l'erreur de l'acheteur, elle a été établie pour protéger ce dernier contre le vice dont son consentement se trouve atteint. Il s'agit donc, comme nous l'avons vu, d'une nullité relative qui ne pourra être invoquée que par l'acheteur seul,⁽²²⁾ le vendeur ne pouvant se prévaloir de l'erreur commise par l'acheteur ni de sa propre erreur. Comme l'acheteur est seul habilité à demander ou à invoquer cette nullité pour sa protection, il est également le seul à pouvoir y renoncer et ainsi confirmer cette vente.

Il est cependant admis que la vente de la chose d'autrui pourrait être confirmée *dans deux cas*.⁽²³⁾

1. Lorsque le véritable propriétaire ratifie la vente.
2. Lorsque le vendeur acquiert la propriété de la chose qu'il avait précédemment vendue.⁽²⁴⁾

⁽²²⁾ De page H., *op.cit.*, N° 14 et 27

⁽²³⁾ Appel Gand, 03 Décembre 1930, *Pasicrisie Belge* 1952, II, 56

⁽²⁴⁾ Appel Liège, 07 Mars 1950, *Pasicrisie Belge* 1951, II, 1

Un autre fait à souligner dans les rapports entre l'acheteur et le vendeur de la chose d'autrui, c'est l'octroi des dommages et intérêts à l'acheteur de bonne foi. En effet, l'article 276 C.C.L.III stipule que l'acheteur pourra avoir droit aux dommages et intérêts lorsqu'il a ignoré que la chose fût à autrui. Ces dommages et intérêts sont liés à la faute du vendeur qui a osé vendre alors qu'il savait que la chose vendue ne lui appartenait pas et au préjudice subi par l'acheteur qui ne pourra devenir véritable propriétaire.

2. Les effets de la nullité dans les rapports entre l'acheteur et le véritable propriétaire.

Entre l'acheteur et le véritable propriétaire (*verus dominus*), il n'y a aucun lien de droit portant sur le contrat intervenu entre l'acheteur et le vendeur. Le « *verus dominus* » est tiers par rapport à cette vente.⁽²⁵⁾ Il ne peut en aucun cas en demander la nullité. La seule voie s'il veut recouvrer son droit de propriété sur la chose, c'est d'intenter une action en revendication et non une action en nullité, car nous savons qu'un contrat ne peut produire d'effets à l'égard des tiers que dans les cas généralement prévus par la loi.⁽²⁶⁾

⁽²⁵⁾ Mazeaud H. et Alii, *op.cit.*, pp.76-77, N° 823

⁽²⁶⁾ Voir les Articles 19 à 22 C.C.L.III

III. Conclusion, explications retenues et suggestions.

Après ce bref commentaire de l'article 276 C.C.L.III portant sur la nullité de la vente de la chose d'autrui, nous croyons le moment venu d'en dresser le bilan et d'en tirer les leçons qui s'imposent.

Nous retiendrons que:

- * La vente de la chose d'autrui n'est pas toujours nulle comme en donne l'impression le contenu de l'article 276 C.C.L.III .
- * Elle n'est pas toujours nulle, car elle est susceptible d'être confirmée ou peut même n'être pas demandée (voir page 8).
- * La nullité de la vente de la chose d'autrui est fondée sur la protection de l'acheteur contre le vice d'erreur dont son consentement a été atteint.
(voir page 8)

Ceci a pour conséquences:

- * La nullité de la vente de la chose d'autrui est relative. Elle ne peut ni être demandée ni être soulevée que par l'acheteur seul, et il est également le seul à pouvoir y renoncer et ainsi la confirmer (voir page 8).
- * La nullité de la vente de la chose d'autrui a pour véritable fondement l'erreur de l'acheteur et sur la substance de la chose et sur la qualité déterminante de la personne de son cocontractant (voir page 6).

Ceci a pour conséquences:

- * Si l'acheteur n'a pas commis d'erreur, c'est-à-dire s'il savait que le vendeur n'était pas le véritable propriétaire, il ne sera pas protégé et la vente ne sera pas nulle (voir page 7).

De ceci découle alors la conclusion selon laquelle:

- * La nullité de la vente de la chose d'autrui telle que stipulée à l'article 276 C.C.L.III ne concerne que l'acheteur de bonne foi (voir page 7).
- * Outre la nullité, l'acheteur de bonne foi pourra bénéficier des dommages et intérêts fondés sur le préjudice qu'il a subi suite à la faute du vendeur (voir page 7).
- * Le véritable propriétaire est tiers par rapport au contrat liant le vendeur et l'acheteur. Il ne peut donc en aucun cas en demander la nullité, la seule voie lui offerte pour recouvrer son droit de propriété est l'action en revendication et non l'action en nullité (voir page 10).

N.B. Nous croyons ici que nous avons la réponse claire concernant le fameux procès cité au début de notre intervention et qui nous a poussé à faire cette analyse (voir page 1 et 2).

- * Pour qu'il y ait nullité de la vente de la chose d'autrui, l'objet de cette vente devra être un corps certain (voir page 9).

Avant de clore cette analyse, il serait souhaitable que notre législateur, avant d'énoncer telle ou telle disposition, puisse d'abord en examiner les contours pour voir si elle est suffisamment claire et qu'elle ne prêterait pas à autant d'interprétations souvent divergentes, comme c'est le cas pour l'article 276 C.C.L.III.

Quelques abréviations.

B.O. : Bulletin Officiel

D.L.: Décret-Loi

J.O.: Journal Officiel

O.R.U.: Ordonnance du Rwanda-Urundi

Références bibliographiques.

Textes.

Le code civil rwandais : Des contrats et des obligations conventionnelles, Décret du 30 Juillet 1888 (B.O. 1888 page 109) rendu exécutoire par l'O.R.U. n° 10 du 08 Mars 1927, tel que modifié jusqu'à ce jour.

Voir aussi dans codes et lois usuels, volume II, éd. 1998 pp. 670-762.

Le code pénal rwandais institué par le D.L. n° 21/77 du 18 Août 1977 (J.O, 1978 n° 13 bis p.1) tel que modifié jusqu'à cejour.

Jurisprudence.

Appel Liège, 07 Mars 1950, pasicrisie belge 1951, II, 1

Appel Gand, 03 Décembre 1930, pasicrisie belge 1952, II, 56

Ouvrages.

De page H., Traité élémentaire de droit civil belge, Tome IV, Bruxelles, Bruylant, 1952, N° 14 et 27

Mazeaud H. et alii, Leçons de droit civil, Tome III 3^e Edition, Paris, Monchrestien, 1974, N° 815

Planiol M., Traité pratique du droit civil français, Tome X, 2^e Edition, Paris, 1956, N° 46

Par KAMANZI Charles,
Doyen de la Faculté de Droit
à l'Université Libre de Kigali

CULTURE ET ENVIRONNEMENT

Par

NKURIKIYINKA Jean Claude, Ph.D.

Culture et environnement

Tables des matières

Pages

1. Introduction

2. Brève Définition des termes culture et environnement

3. Environnement souhaitable

4. Dimension culturelle de l'environnement

5. Culture et communication

6. La place de l'agriculture

7. Conclusion

Littérature

1. Introduction

Le sujet émane des réflexions qui revalorisent la vie des générations futures. Comme le philosophe allemand Friedrich Nietzsche (1844 - 1900) l'a dit, « ... l'homme est une corde sur un abîme ». Il peut détruire comme il peut construire. Il a donc une double responsabilité. Dans cette double fonction, il peut commettre des erreurs qui peuvent le ruiner ou ruiner des générations futures. C'est dans ce cadre que nous avons voulu engager un débat entre deux concepts : la culture et l'environnement.

2. Brève définition des termes culture et environnement

Une culture est composée de coutumes, de traditions, de créations propres à un peuple et des ajoutes de l'extérieur.

Du point de vue statique: C'est une appropriation ou consommation, à un moment donné, de fonctions et de valeurs créées. Les peuples créent d'abord et consomment ensuite leurs propres créations devenues une culture.

Du point de vue dynamique : La culture est une création ou production de fonctions et de valeurs nouvelles dans tous les secteurs de la pensée et de l'activité humaine. Grâce à la recherche, les pays occidentaux par exemple, sont allés et continuent d'aller d'innovation en innovation dans tous les domaines d'activités humaines : Agriculture, commerce, banques, finances, industries, transports routiers, ferroviaires, maritimes, aéronautiques ; technologies et sciences, organisations politiques, économiques, artistiques, architecture, etc.

La créativité, la recherche, les différentes formes d'échanges (culturelles, socio-économiques, etc), l'innovation, etc. **façonnent l'environnement** et ainsi la culture dans son aspect dynamique en profite.

Lorsqu'on parle de l'**environnement**, on sous-entend par contre l'existence de la biodiversité qui englobe les êtres inertes, les êtres vivants, le charme indéfinissable des paysages qui extériorise les différents systèmes de production façonnés par l'homme et la nature, etc. La personne humaine revient au centre de toutes ces composantes de l'environnement. Elle fait partie des éléments qui façonnent l'environnement.

3. Environnement souhaitable

La terre est notre maison commune qui nous procure à manger et qui nous fait vivre . Elle ne peut jamais être bien entretenue sans revalorisation réelle du patrimoine culturel commun de l'humanité . Mais comment construire pour l'espèce humaine une demeure durable, sinon sur un sol dont on ne connaît pas à fond les propriétés et la nature ? Faut avouer que si les relations entre culture et l'environnement se sont perçues de plus en plus nettement, on peut noter qu'elles n'ont jamais encore fait l'objet d'un examen méthodique global et coordonné.

L'environnement s'exprime dans la culture des hommes tant matérielle que symbolique. Il doit déboucher sur l'épanouissement culturel pour tous et pour chacun .C'est en effet la culture qui constitue la source et la finalité de l'environnement qui lui donne l'élan, la qualité, le sens et la durée. Elle l'assoit sur des bases solides, le sauvegarde tout au long de l'histoire. Elle lui donne enfin un visage aux promesses du futur. Cette dimension est aujourd'hui d'autant plus centrale que la culture et le savoir tendent à occuper une place chaque jour plus importante au sein de la production, de l'économie et de l'activité humaine. C'est de surcroît la culture qui façonne nos actes dans la création de nos systèmes de production. Elle n'inclut pas seulement le patrimoine physique, mais aussi le « patrimoine non physique » symbolique, éthique et j'en passe. Elle est langage, réflexion, innovation, création, capacité critique et action sur le monde.

4. Dimension culturelle de l'environnement

Tout effort de l'environnement qui ne s'appuierait pas sur le riche potentiel créateur qu'offre la culture risque non seulement d'être voué à l'échec, mais aussi de porter atteinte à la diversité des cultures et à leur dynamisme, qui se nourrit de l'échange et du dialogue. C'est en fait la culture qui détient la clé de l'environnement humain, durable et fondé sur le partage, car elle constitue la base anthropologique et non une simple « insel of excellence ». Une autre culture ne peut en outre s'affirmer que si en amont et en aval les politiques, les attitudes et les styles de vie se modifient en profondeur, ce qui exige de véritables mutations culturelles. Ce sont ces dernières qui font le lit des vraies transformations historiques. Qui, à la différence des révolutions, ne font ni bruit ni fumée parce qu'elles sont silencieuses.

A l'heure où notre pays est sur la voie de la réconciliation, il est clair que c'est au croisement de la culture (culture de revalorisation du patrimoine environnemental, culture de la paix, l'amour du travail, etc.) et de l'environnement que se situe non seulement le problème mais aussi la possibilité de solution, qu'ils s'agissent d'apaiser les conflits ethniques, de lutter contre les inégalité ou de résoudre les tensions entre la globalisation des phénomènes et la fragmentation des subjectivités culturelles et politiques. Comme on peut constater tous les jours, si l'environnement et la culture divorcent, ils se condamnent mutuellement à l'échec.

5. Culture et communication

La société de communication trouve sa place dans les cultures d'avenir nées d'un métissage avec la science et les technologies. Avec une **vraie communication (lancement d'un message qui a été bien compris et qui peut être répété intégralement)**, le bouclier le plus efficace de la démocratie des citoyens responsables pour l'amélioration de la **production** est possible. La communication est une dimension fondamentale de la culture, une principale courroie de transmission qui crée un long dialogue

avec la citoyenneté, avec l'environnement culturel, économique et social . C'est un enjeu de société, avant d'être une question technique . A la lumière de ces quelques réflexions, il est clair que nous sommes contraints de relever un défi sans précédents.

Nous vivons en effet une révolution du système de communication (Auto - route, CD-room, téléphones, livres de tout genre, internet, etc.). Il s'agit d'une révolution qui favorise la communication entre l'homme et sa culture, la terre et sa nature. Dans cette perspective, la tâche qui nous est assignée, revêt une importance cruciale . Il faut dépasser les promesses faites du bout des lèvres, les démagogies, pour franchir une étape importante qui est la pratique car il ne suffit pas de répéter qu'il faut prendre en considération la dimension culturelle de l'environnement : il faut s'impliquer dans la pratique. Chaque individu doit donner son coup de main pour bâtir son pays en plaçant par exemple de nouveau la vache au cœur du système de production : la vache était pour les rwandais un animal qui jouait un rôle important dans la communication et la culture des rwandais. Utilisée pour renouer le dialogue entre familles : comme dot pour le mariage, comme renforcement des relations humaines (guhana inka), comme animal sacré sur laquelle on consacre toute une poésie pour animer les fêtes (ibitaramo, et.). Malheureusement, cette créature qui unissait les rwandais a été aussi la cible des génocidaires qui ont endeillé ce pays. Ils l'ont fait ainsi perdre sa valeur de nourricière (la lait de vache remplace valablement en cas de nécessité le lait maternel). Sa bouse qui améliorait les sols autour des enclos (urugo, ingo) n'a pas été tenue en considération. Toute une culture et savoirs locaux ont été ensevelis d'un seul coup. Avec ce rappel des récents événements du Rwanda, nous ne voulons pas faire l'éloge des éléments du passé. Ce que nous voulons signifier simplement est la symbiose communicative des traditions et du savoir local avec la nature. Cela ne signifie pas cependant que l'on doit s'abandonner à la vision romantique d'une société primitive vivant en parfaite harmonie avec la nature pour un environnement adéquat. L'important est bien plutôt de conjuguer les connaissances scientifiques modernes avec le savoir traditionnel et faire participer les gens dans la prise de décisions des **innovations communicatives** au compte de l'environnement.

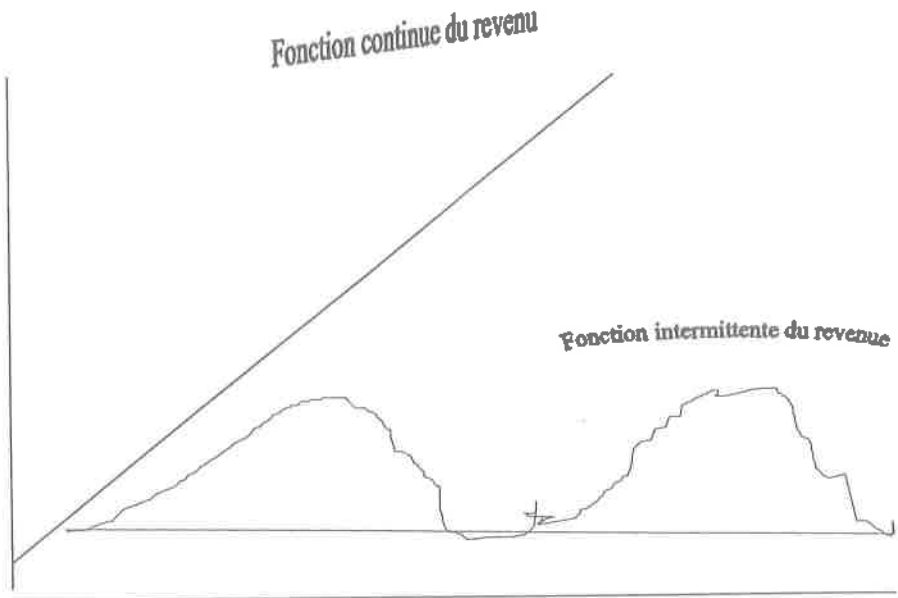
6. La place de l'agriculture

L'exemple de la vache nous ramène dans le contexte de l'agriculture. L'agriculture ne doit pas être considérée sous un angle purement technologique, mais doit être replacée dans un contexte environnemental, social et religieux. Pouvoir manger de nouveau local : la pâte d'euleusine par exemple accompagné du lait de vache caillée (kurya umutsima w'uburo, tukanywa amata y'ikivuguto, tutibagiwe n'abakurambere). Cela permettra aux rwandais de renouer le dialogue avec la population productrice et nos valeurs ancestrales tout en restant l'homme ou la femme moderne (il aura toujours son mobile pour une communication tout azimut, il boira toujours son Tyson ou Amstel, il pourra même suivre une musique américaine ou aura un mari ou une femme de nationalité de son choix). Puisque l'agriculture reste le poumon de notre économie, l'agronome qui quitte les bancs de l'école doit cesser de prétendre qu'il connaît mieux que tout le monde. Il ne doit pas être dans l'indifférence de certains responsables - irresponsables. Il doit éviter le cercle des responsables instruits qui participent sans vergogne au pillage des biens publiques et des infrastructures sociales dont ils ont la charge de gérer. La paresse, la mauvaise gestion, la corruption et l'irresponsabilité ruinent l'économie. Concernant la paresse, nous devons nous faire comprendre car beaucoup parmi nous sont laborieux. Ce que nous voulons signifier tout simplement, c'est le fait que pour certaines gens dans notre région des grands lacs (observations dans des pays comme la RDC, le Burundi et le Rwanda), les opportunités de maximisation de profit ne sont pas bien exploitées. Cela va être illustré par un Schéma suivant :

Y = fonction du revenu

$$Y = f(R)$$

Schéma 1



La fonction discontinue ou intermittente caractérise le comportement de certaines gens qui après avoir accumulé une certaine richesse, ils arrêtent presque de travailler et commencent à dépenser jusqu'à atteindre le niveau critique qui les poussent à chercher de nouveau revenu. Le cycle est presque périodique. Pour la plupart des gens des pays développés, ils sont représentés par une fonction continue. Plus leur revenu augmente, plus ils sont poussés à fructifier leurs richesses davantage.

Le rwandais doit abandonner l'habitude de consommer sans produire, sans créer. Ce n'est ni productif ni progressif de consommer uniquement la création des autres. Il faut y participer d'une manière ou d'une autre en s'associant, en se concertant, en restant humble pour mieux considérer les idées des autres. C'est

ce qui fait aujourd'hui la force et le dynamisme du Japon et des autres pays industrialisés qui ont su copier et adapter des créations des cultures étrangères à leur propre culture.

Ainsi, l'intégration des **systèmes de production qui reflète l'image de la culture du moment** ne peut jamais aboutir sans penser à l'environnement à cause de trois raisons :

1. L'environnement a été revalorisé depuis 1992 avec la conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement.
2. L'environnement ne peut jamais aboutir sans lutter contre la **pauvreté** sous toutes ses formes. Le fossé entre les nations riches et les plus démunies s'accroît encore davantage. Ce fossé s'agrandit même encore davantage à l'intérieur des pays, menaçant de créer des sociétés à deux vitesses où un rempart invisible sépare ceux qui sont exclus de ceux qui ont accès aux biens, aux services, au savoir, au travail, etc.

En effet, ce fossé entre pauvres et riche qui est mesuré avec le **coefficient de Gini** donnait en 1960 le rapport de **1 : 30**, en 1990 il était de **1 : 60**. Cela veut dire que le fossé s'était multiplié par deux et de 1990 à 1997, il était de **1 : 74** (UNDP, 1999).

Quelques explications pour ce qui concerne le coefficient de Gini :

CG = Coefficient de Gini, CLM = Coefficient de Lorenz - Münzner

$$CG = F_o / (F_o + F_u) \quad (1)$$

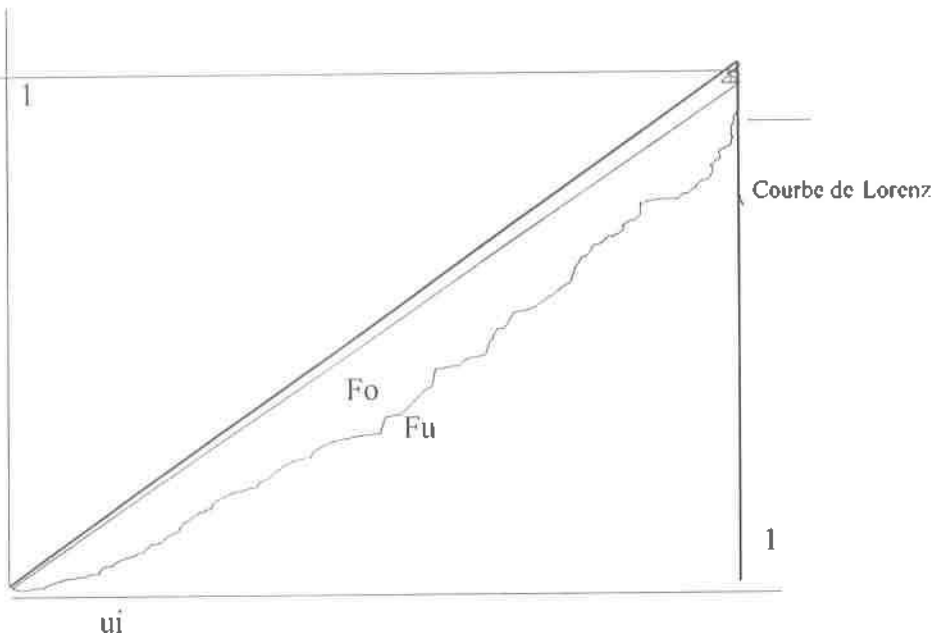
Le coefficient de Gini est égal au coefficient de Lorenz-Münzner, voir (2)

$$CG = CLM \quad (2)$$

Le Coefficient de Lorenz-Münzner peut-être trouvé à partir du schéma suivant :

V_i

Schéma 2



La surface en dessous de la courbe de Lorenz :

$$F_u = 1/n \left(\frac{v_0 + v_1}{2} + \frac{v_1 + v_2}{2} + \dots + \frac{v_{n-1} + v_n}{2} \right) \quad (3)$$

$$= 1/n \left(\sum_{i=0}^n v_i - \frac{v_0}{2} - \frac{v_n}{2} \right) \quad (4)$$

$v_0 + v_n = 1$ et $v_0 = 0$

$$F_u = 1/n \left(\sum_{i=1}^n v_i - \frac{1}{2} \right) \quad (5)$$

$$v = \sum_{i=1}^n v_i - \frac{1}{2} \quad (6)$$

De (6), nous tirons $F_u = \frac{v}{n}$ (7)

$F_o = \frac{1}{2} - F_u$ (8) (voir graphique)

$F_o = \frac{1}{2} - \frac{v}{n} = \frac{n-2v}{2n}$ (9)

Au cas de concentration maximale

$$\sum_{i=1}^S v_i = 1 \quad (10)$$

$F_o, \max = \frac{1}{2} - \frac{1}{2n} = \frac{n-1}{2n}$ (11)

$CLM = \frac{F_o}{F_o, \max} = \frac{n-2v}{2n} : \frac{n-1}{2n} = \frac{n-2v}{n-1}$

D'après (2), nous avons $CLM = CG = 1 - \frac{2v-1}{n-1}$

Ainsi, avec cette formule, nous pouvons mesurer la différence entre le revenu maximal et le revenu minimal. Cela est relaté à page 5 avec les coefficients de Gini de 1960 à 1997.

3. Enfin chacun peut - être persuadé que l'environnement exige bien sûr la croissance, mais ne saurait s'y réduire ni en découler automatiquement. Chacun peut être convaincu que l'environnement ne peut se borner au seul développement économique ou matériel, que la clé de la préservation de **l'environnement réside dans le dynamisme de la culture**. La culture, c'est aussi les savoirs et techniques de maîtrise de l'environnement, donc au delà de la simple dimension symbolique. Avec la culture, il y a la prise en compte des dimensions sociales et culturelles de l'environnement qui doit aboutir à une meilleure intégration de la culture et de l'environnement. Nous ne devons pas oublier que c'est la « personne humaine » qui doit être au centre des préoccupations. La personne humaine est le principal acteur et premier destinataire.

7. Conclusion

Même si la croissance économique joue un rôle important, la problématique ci - haut discutée, nous révèle que pour sauver l'environnement, il faut être dynamique avec notre culture en changeant de comportement, de mentalités ou en étant plus attentif aux écosystèmes qui rendent des services environnementaux à notre survie. Si nous nous imaginons qu'en 1960, le Rwanda avait 511125 essences de forêts naturelles et que nous avons en 1998, 199400, nous pouvons dire carrément que la situation est alarmante. Cela se remarque dans des changements de climat avec des effets néfastes actuellement dans le Bugesera. Dans nos actes quotidiennes, nous devrions beaucoup plus penser aux problèmes liés à l'environnement et s'y mettre davantage. Notre culture qui revalorisait les écosystèmes pourrait peut-être nous être un support indéniable.

Littérature

1. Hermann, Roland. : Statistische Grundlagen der Marktanalyse. 2. Auflage. Kiel, 1985.
2. Nkurikiyinka Jean-Claude : Gesellschaftliche Grundlagen des Energieeinsatzes in die Nahrungsmittelproduktion. Eine Entwicklungsländer-Fallstudie : Rwanda und Burundi. Münster-Hamburg, März 1996.
3. UNESCO. LE COURRIER : Biodiversité : la vie en partage. Paris, Mai 2000.
4. UNDP : Human Development Report. New York, 1999.

Par NKURIKIYINKA JEAN-CLAUDE, Ph. D.
Kigali, Août 2000



CULTURE AND ENVIRONMENT

By Senior Lecturer NKURIKIYINKA Jean Claude, Ph. D.

TABLE OF CONTENTS

1. INTRODUCTION
2. BRIEF DEFINITION OF THE CONCEPTS “CULTURE”
AND “ENVIRONMENT”
3. DESIRABLE ENVIRONMENT
4. THE CULTURAL ASPECT OF THE ENVIRONMENT
5. CULTURE AND COMMUNICATION
6. THE PLACE OF AGRICULTURE
7. CONCLUSION

1. INTRODUCTION

The topic comes from thoughts which promote the life of future generations. As the German philosopher Friedrich Nietsch (1844 – 1900 pointed out: "... a human being is like a rope on a gulf". He can destroy as he can also build, he possesses a double responsibility. In this double function, he can make errors which can bring damage to himself or to the future generations. It is in that framework that we have decided to start a debate between these two concepts: Culture and environment.

2. BRIEF DEFINITION OF THE CONCEPTS "CULTURE" and "ENVIRONMENT"

A culture is composed of customs, traditions, self-creations of a community and additional elements from outside.

***On the static point of view**

It is an appropriation or consumption of functions and existing values in a certain period. People start by creating, then, consume their own creations which were transformed into culture.

On the dynamic point of view

The culture is a creation or production of functions and new values in all sectors of thought and human activity. Thanks to research, for instance, western countries are still continuing with innovation in all fields of human activities: agriculture, commerce, banks, finances, industries, transport, technology, and other fields of science.

Creativity, research, different forms of exchanges (cultural, social, economics, etc.) create the environment. Consequently, the culture can be developed in its dynamic aspect.

When we talk about environment, we mean the existence of the bio-diversity which combines lifeless things, human beings, indefinable attraction of landscapes, which show different

systems of production made by man, nature, etc. The human being is on the top of all these components of the environment. He or she is one of the elements which constitute the environment.

3. DESIRABLE ENVIRONMENT

The earth is our common sanctuary. It provides us with food in order to survive. It can not be well maintained, without real promotion of the common cultural property of the mankind. How can people construct their durable dwelling on a ground where they do not know the properties and the nature? We should know that if the relationships between the culture and the environment were gradually understood, we can say that they have never been considered as a systematic examination.

The environment is expressed through physical and symbolic culture of the people. It has to lead to the cultural expansion of each and everyone.

It is the culture which constitutes the source and completion of the environment. Culture helps for environment promotion. It gives the environment quality, sense and duration. Culture also makes the environment stand on solid bases. It safeguards the environment throughout the time. It is due to the culture that the environment can express hope for the future. Today this aspect is so important that culture and knowledge are likely to take the most important place in production, economics and human activity.

Furthermore, it is the culture which strengthens our actions in the creation of production systems. It does not only include physical property but also "non physical property" such as symbolic, ethical and so on. It also includes the language, thought, innovation, creation, critical capacity and action on the world.

4. THE CULTURAL EXTENT OF THE ENVIRONMENT.

Every activity connected with environment which is not centred on culture as the foundation, can fail and affect various cultures in their co-existence. . It is actually the culture which holds the key to a durable human environment, since it is the anthropologic basis and not a simple “ Insel of excellence”. A culture cannot be confirmed unless policies, attitudes and styles of life change deeply. This confirmation requires concrete cultural transformations which are essential for real historical changes. These historical transformations take place peacefully, whereas changes from revolutions occur quite differently. By the time the process of reconciliation in our country is underway, it is obvious that the junction of culture and environment is the area where the problem and the solution can be found . Whether the question is to reduce ethical conflicts, fight inequalities or address tensions between collection of phenomena and the fragmentation of cultural and political subjectivities. If we analyse the environment and the culture separately, no success can be attained.

5. CULTURE AND COMMUNICATION

The society for communication finds its place in the cultures for the future, issued from a mixture of science and technology. With a real communication, the most efficient shield of democracy for the citizens who have to improve production can be obtained. Communication is a fundamental aspect of the culture, it is a main strap of transmission which creates a long dialogue with the citizens, the cultural, economic and social environment. It is a stake in the society before being a technical case.

In the light of the above considerations, it is clear that we are facing a terrible challenge.

We are living in a revolution of the communication system which includes the implementation of motor way, CD-ROM, telephones,

books, internet, etc. It is a revolution which encourages communication between the man and his culture, the earth and its nature. In this respect, our task is of great importance. We have to overcome "the lips services", the demagogies in order to reach an important step which is the practice because it is not enough to keep saying that it is necessary to consider the cultural aspect of the environment; it is also necessary to say how to do it. Every individual has to contribute to the construction of his country, for instance by putting the cow on the top of production. The cow played an important role in the communication and the culture of Rwandans. It was used in order to unite families. Rwandans used the cow as the dowry for wedding, as reinforcement of human relationships (guhana inka), as a sacred animal on which they devoted poetry in order to conduct feasts (ibitaramo, etc.)

Unfortunately, this creature which united all Rwandans was also the target of genociders who plunged the country into grief. They made the cow lose its traditional values. The cow pat which fertilised the soil around the fences (urugo, ingo) was not put into consideration. The whole culture and local skills were completely buried. With this reminder of the recent tragedy of Rwanda, we do not want to speak much about elements of the past. What we want to mean is simply the communicative symbiosis of traditions and of local skills with the nature. However, this does not imply that we have to abandon the romantic vision of the primitive society living in perfect harmony with the nature for an adequate environment. The most important point is rather to combine modern and scientific skills, with the traditional skills and make people participate in decision making of communicative innovations due to environment.

6.THE PLACE OF AGRICULTURE

The example of the cow takes us back to the context of agriculture. Agriculture should not be considered purely as a technological aspect. It should be replaced in an environmental, social and religious context. We should be able to acquire new local eating manners: millet bread, for instance with curdled milk

from cow (kurya umutsima w'uburo,tukanywa amata y'ikivuguto, tutibagiwe n'abakurambere). This achievement will help Rwandan people to join local farmers traditional values, and at the same time, remain modern men and women.

Since agriculture remains the core of our economy, a newly graduated agronomist should stop pretending to know better than everyone. He should not neglect incompetent local authorities. He must avoid the group of educated authorities who participate shamelessly in the looting of public properties and social infrastructures for which they are responsible. Laziness, mismanagement, corruption and irresponsibility destroy the economy. What we want to mean is that in Great Lakes Region, opportunities of maximising profits are not well exploited.

A Rwandese should abandon the habit of consuming without producing or creating. The fact of consuming without producing does not make any progress. It is necessary to participate in the production. This is what brought force and dynamism to Japan and other industrialised countries which were able to copy and adapt creations of foreign cultures to their own culture.

Consequently, the integration of production systems which reflects the image of the present culture can not be reached without thinking about environment because of the following three reasons :

1. Recommendations from the conference held in Rio de Janeiro in 1992 on environment should be followed.
2. Fighting poverty is important to protect environment. The gap between rich nations and poor nations is becoming wider and wider. In the interior of the countries, this gap tends to make two different groups within the society. This gap separates the society by creating different classes according to the distribution of wealth, goods, services, knowledge, and labour.
3. Growth is the basis for environment.
Environment cannot be limited to economic or material development. The key to the conservation of environment lies in the dynamism of the culture. With the culture,

there is a consideration of social and cultural extents of the environment which must lead to a better integration of the culture and environment. We should not forget that the human being must be on the top of preoccupations. The human being is the main actor and the first person to whom environmental actions are addressed.

7.CONCLUSION

Even if the economic development plays an important role, the problem discussed previously reveals that, in order to protect environment, we must be dynamic with our culture by changing the behaviour, mentalities or by being more responsible towards ecosystems which bring environmental services to our survival.

In 1960, Rwanda had 511125 species in natural forests. In 1998 there were 199400 species. We can conclude that the situation is alarming. This can be illustrated by the changes of climate with negative effects noticed in Bugesera.

In our daily activities, we should think more about problems related to environment and focus on them. Our culture which promoted the ecosystems would probably be an undeniable support for us.

By NKURIKIYINKA Jean Claude, Ph. D.

Senior Lecturer, ULK.

**LA POPULATION RWANDAISE FACE
AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

Par Pacifique RUTY

LA POPULATION RWANDAISE FACE AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Pacifique RUTY

Direction de la Statistique
Ministère des Finances et de la Planification Economique
B.P. 46 Kigali, Tél. 7 0545 & 08519792

I. Introduction

Comme si le SIDA seul ne suffisait pas, en ce début du troisième millénaire, une frange importante de la population rwandaise est frappée de plein fouet par la pénurie alimentaire et la disette. D'aucuns imputent aux aléas climatiques la responsabilité de cette catastrophe, d'autres avancent des raisons liées aux conséquences du génocide, d'autres encore parlent de la pauvreté (phénomène complexe) et j'en passe. Cette question nous interpelle tous, hommes et femmes, ruraux et citadins, intellectuels et non-instruits. Car, faut-il le signaler, cette partie visible de l'iceberg témoigne de la vulnérabilité de la population rwandaise dans son ensemble et marque (à mon avis) l'échec des politiques de développement entreprises tambour battant depuis la décennie 80. Aussi, sommes-nous invités à regarder la réalité en face et envisager des solutions durables.

En 2000, le Rwanda comptait 8.342.000 habitants⁽¹⁾ pour une superficie totale de 26.338 km², soit une densité moyenne de l'ordre de 317 hab./km², lorsque la moyenne africaine estimée à 27 hab./km² en 2000⁽²⁾. Cette densité est la plus forte en Afrique si on excepte l'île Maurice qui atteint 583 hab./km² pour la même période. Doté des ressources minérales très modestes, le pays ne dispose que de son sol pour subvenir aux besoins de sa population, dont le taux de croissance (environ 2.9 %) est parmi les plus élevés du monde et dont le taux d'urbanisation est le plus faible d'Afrique. La pression foncière qui en résulte ayant atteint et même dépassé des niveaux "tolérables" pénalise une population essentiellement rurale, une économie essentiellement agricole et dégrade impitoyablement l'environnement.

(1) Selon les projections élaborées à partir de l'enquête socio-démographique (ESD) de 1996.

(2) Fiche de données sur la population Mondiale du "Population Reference Bureau"

On ne le dira jamais assez, notre survie et celle des générations futures, dépend de notre comportement à l'égard de l'environnement (mode de production, de consommation, etc.) ; n'est-ce pas là d'ailleurs la logique du développement durable ?⁽³⁾. Etant donné que les Rwandais vivent essentiellement d'une agriculture de subsistance pratiquée sur des exploitations agricoles familiales qui, suite à la pression démographique ont été excessivement morcelées, tout développement qui se veut durable ne peut aucunement se passer de ces deux composantes que sont la terre et le volume de population.

II. ETAT DE LA POPULATION

2.1. LE PROBLEME DE POPULATION EST ANCIEN AU RWANDA

La situation démographique du Rwanda a toujours constitué une préoccupation. Depuis l'arrivée des européens, une nécessité de connaître le volume et les caractéristiques de cette population dite "indigène" s'était imposée. Des opérations se sont succédées et l'objectif majeur était de connaître la taille de la population afin de trouver des solutions adéquates à sa croissance mais aussi en vue d'une planification efficace. Les recensements dits administratifs et autres enquêtes (1930-1951), le renforcement du système d'état civil, les enquêtes démographiques (les années 1950), le recensement administratif (les années 1960), l'Enquête Démographique (1970), le premier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1978), l'Enquête sur le Budget et la Consommation des ménages (1982, en milieu urbain et 1984, en milieu rural), l'Enquête Nationale sur la Fécondité (1983), le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat

⁽³⁾ Par développement durable on entend la satisfaction des besoins et l'amélioration de la qualité de la vie des générations actuelles sans porter atteinte à la capacité qu'auront les générations futures de satisfaire leurs besoins. Ce type de développement souhaité, suppose notamment la variabilité à long terme de la production et de la consommation de toutes les branches d'activité économique, dont l'industrie, l'énergie, l'agriculture, la sylviculture, la pêche, les transports, le tourisme et l'infrastructure, en vue d'optimiser l'utilisation rationnelle des ressources et de minimiser le gaspillage.

(1991), l'Enquête Démographique et de Santé (1992), l'Enquête Socio-Démographique (1996) et l'Enquête Démographique et de Santé (2000); telles sont les plus importantes opérations de collecte de données démographiques que le pays a connues. En outre, des enquêtes sur l'emploi, la nutrition, les enquêtes agricoles mais surtout l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages⁽⁴⁾ ont également été exécutées.

Les chiffres obtenus à partir de ces opérations indiquent que le Rwanda est un pays à très forte densité, d'une ruralité exceptionnelle et ayant une croissance démographique des plus élevées au monde. Ces caractéristiques de la population n'ont pas laissé indifférentes les autorités du pays, qui n'ont cessé de mettre en place des politiques et autres programmes variés. Ces politiques se sont focalisées d'abord sur l'incitation des habitants à l'émigration vers les pays voisins et particulièrement le Congo-Belge pour alléger la densité et par la suite la création des paysannats dans les régions rwandaises les moins peuplées (Kibungo, Bugesera), pour mettre finalement l'accent sur la Planification Familiale, initiée dans les années 80. La création de l'Office Nationale de la Population (ONAPO) a été la matérialisation de cette volonté.

Aujourd'hui, les problèmes liés à la population et au développement demeurent à l'ordre du jour. En effet, compte tenu des ressources limitées dont le pays dispose, l'épineuse question de l'offre alimentaire, de l'éducation, du logement sans ignorer la parcellisation des espaces agricoles familiales, la contrainte démographique, reste au cœur de la stratégie de développement durable au Rwanda.

⁽⁴⁾ Elle a été menée par la Direction de la Statistique en 2000-2001 et c'est à partir d'elle que le seuil de la pauvreté au Rwanda a été estimé. De même des études relatives à la pauvreté et aux conditions de vie des ménages seront réalisées à partir des données qui en sont issues.

2.2. VOLUME ET STRUCTURE

La composition par sexe et par âge joue un rôle important dans toute étude socio-démographique. D'abord, elle traduit l'état de la population à un moment donné de son histoire; ainsi on peut y lire les effets des changements qui interviennent dans la natalité, la fécondité, la mortalité et les migrations. En effet, ces phénomènes démographiques, qui se sont produits au sein d'une population durant plusieurs décennies, y laissent des empreintes durables. Ensuite, la composition par sexe et par âge d'une population conditionne, dans une très large mesure, l'évolution future de celle-ci, notamment par les influences qu'elle exerce sur les phénomènes démographiques.

L'analyse de la structure par âge et par sexe de la population revêt une importance capitale. Sa connaissance sert de base à l'élaboration des politiques de développement économique et social. C'est à partir de la structure en effet, que les besoins du pays sont déterminés. Ainsi par exemple, les besoins alimentaires diffèrent selon que la population est jeune ou non. De même, la planification dans le domaine de l'éducation se sert de cette variable pour mettre en place des stratégies et des actions qui s'imposent. Aussi la construction des infrastructures supplémentaires, le recrutement d'un personnel additionnel ne peuvent que s'inscrire dans la logique de répondre aux besoins croissants dans le temps et dans l'espace.

2.2.1. Population totale : Volume et Croissance

La forte densité démographique est caractéristique du Rwanda dans le paysage africain. Ce phénomène n'est pas nouveau, au contraire. Comme le rappelle NZISABIRA (1986), cette "abondance d'hommes" a toujours fait l'objet de convoitise. D'abord les négriers arabes installés à Zanzibar au cours du 19^{ème} siècle qui n'ont du reste pas pu percer l'armée du royaume du Rwanda déjà très organisée et solide. Ensuite au début du 20^{ème} siècle, elle attire l'attention de l'administration coloniale allemande pour la mise en valeur de l'Afrique orientale. Après la

première guerre mondiale et l'échec de l'Allemagne, le potentiel en main-d'œuvre constitue un atout pour les entreprises agricoles et minières que les Belges s'apprêtent à créer au Congo-belge.

Les uns et les autres frappés par le volume de la population, unique dans la région, n'avaient pourtant pas pu réaliser des études appropriées pour en déterminer l'effectif, alors que déjà en 1921, certains responsables de l'administration belge, sont allés jusqu'à parler de "surpopulation" (NZISABIRA, 1986). C'est seulement en 1948 que Pierre GOUROU entreprit l'analyse des fortes densités de population du Rwanda, considérées comme extrêmes, estimées déjà à 77 habitants au km² (Laurien UWIZEYIMANA, 1990).

La population rwandaise a poursuivi depuis l'Indépendance en 1962, le processus de transition démographique qu'elle avait entamé, avec le recul de la mortalité, probablement après la première guerre mondiale. En effet, les épidémies (pian, typhus, variole, méningite,...) avaient été maîtrisées une à une et le cycle de la famine rompu, si bien qu'à partir de 1945, le Rwanda n'a connu ni grave épidémie, ni famine. La mortalité générale a été ainsi fortement réduite pendant que la fécondité restait inchangée; d'où l'expansion démographique contemporaine observée (Jean NZISABIRA, 1989).

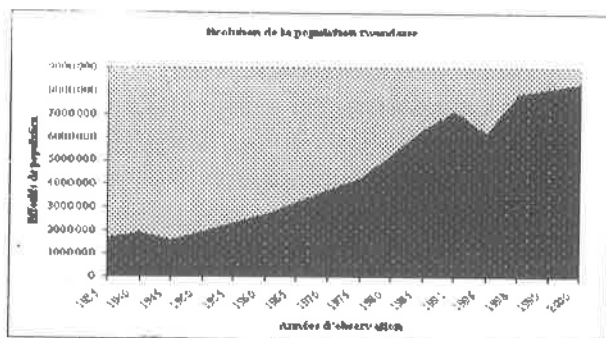
Depuis ces dernières décennies, le rythme de baisse de la mortalité, infanto-juvénile s'est accéléré. Mais dans le même temps, la fécondité est demeurée très élevée (7.7 enfants par femme en 1970), et a même augmenté (8,5 en 1983), en raison du relâchement des modes traditionnels de régulation, essentiellement l'allaitement maternel prolongé (John MAY, 1996) pour redescendre ensuite à 6.9 et 6.5 respectivement en 1991 et 1996.

Depuis donc des années, l'accroissement démographique s'est poursuivi inexorablement et la pression sur un espace vital assez limité, n'a cessé d'inquiéter les observateurs. De 1.685.283 habitants en 1935, elle est passée à 1.913.322 en 1940, puis à 2.694.990 à la veille de l'indépendance, puis 4.831.527 en 1978,

7.157.551 en 1991 et 8.342.000 en 2000⁽⁵⁾. Le génocide de 1994 a, tout naturellement, occasionné une baisse des effectifs ainsi qu'une modification considérable dans la structure de la population. Ainsi, l'enquête socio-démographique (ESD) de 1996 a permis d'estimer le volume de population à 6.167.500 habitants.

Il ressort que la population rwandaise a crû à un rythme rapide. Rappelons tout de même que les deux ruptures de tendance, d'abord en 1945 et ensuite la cassure en 1996 correspondent aux périodes sombres qui ont marqué le pays. Pour la première, il s'agit de la famine dite "ruzagayura" qui aurait été particulièrement meurtrière tandis qu'en 1996, c'est le génocide de 1994 et ses conséquences⁽⁶⁾. Au niveau national l'évolution de la population est illustrée par la figure ci-dessous:

Figure 1: Evolution de la population rwandaise



Sources : Pour réaliser ce graphique, nous nous sommes servi des données qui sont en annexe.

- ⁽⁵⁾ Le recensement général de la population en cours de préparation nous permettra de disposer des chiffres actualisés ainsi que des indicateurs démographiques plus fiables. Pour rappel, le recensement pilote s'est déroulé du 16 au 31 août 2001 tandis que le dénombrement (ce que l'on appelle habituellement le recensement) aura lieu du 16 au 31 août 2002.
- ⁽⁶⁾ Deux explications s'imposent pour justifier cette baisse des effectifs en 1996 : Premièrement, environ un million de Rwandais ont été tués; deuxièmement, au moment du déroulement de l'enquête, plusieurs centaines des milliers des rwandais se trouvaient encore dans des camps des réfugiés à l'extérieur du pays. Il sied toute fois de noter que les effectifs recensés aux frontières au moment du retour massif des réfugiés, retour accéléré d'une part par le déclenchement de la guerre dite de libération en République Démocratique du Congo (décembre 1996 et tout au long de l'année 1997) et d'autre part par la décision des autorités tanzaniennes d'en rapatrier certains, ont été pris en compte dans l'estimation du volume de la population en 1997 et élaborer des projections.

2.2.2. Structure de la population par sexe

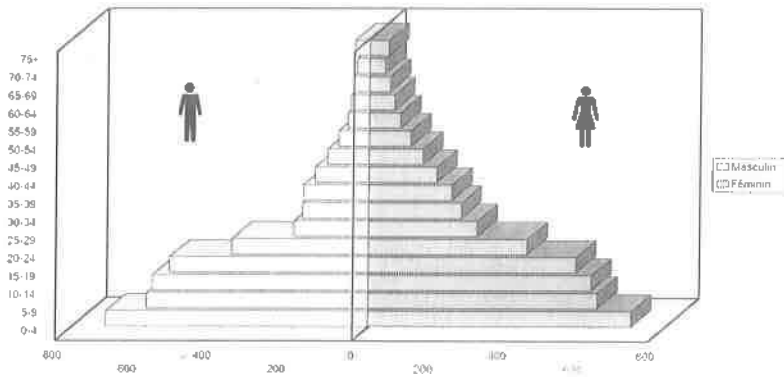
Suite à la guerre et au génocide et de nombreux mouvements de la population qui en ont résulté, le Rwanda présente une situation particulière s'agissant de sa structure par sexe. Les données de l'ESD ont révélé une nette domination de la population féminine soit 54% contre seulement 46% des personnes de sexe masculin; le rapport de masculinité n'était que de 86 hommes pour 100 femmes. On observe cependant des différences au niveau des groupes d'âges mais aussi au niveau préfectoral. Ainsi, ce sont les groupes d'âges de 25-29, 30-34 et 50-54, qui manifestaient le plus faible rapport de masculinité (Cfr Figure2). De même, au niveau préfectoral, le maximum est enregistré dans les Provinces d'Umutara et Ruhengeri avec respectivement 94 et 93 alors que le minimum se trouve dans les Provinces de Butare et Kibungo avec chacune 81 hommes pour 100 femmes.

2.2.3. Structure de la population par âge

La population rwandaise est extrêmement jeune. Au niveau national, 49% de la population ont moins de 15 ans et 60% ont moins de 20 ans. Une autre illustration de la jeunesse de la population rwandaise, c'est la faible proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, qui ne représente que 3%, la pyramide (figure 2) illustre la situation :

Figure 2 : Pyramide des âges

Pyramide des âges de la Population Rwandaise en 2009



Source: Projection (ESD 1998)

Comparativement à d'autres données, il ressort qu'entre 1978 et 1991, la proportion des jeunes a baissé au profit des groupes âgés de 15 ans et plus. Cela serait le résultat de la régression de la fécondité enregistrée grâce à des campagnes de planification familiale des années 80. Les informations relatives à l'indice synthétique de fécondité pour les deux périodes confirment la tendance. Cet indicateur est passé de 8.6 à 6.9 enfants par femme. Quant aux chiffres de 1996, ils ne dégagent aucune tendance, les événements de 1994 ayant perturbé toutes les tendances des phénomènes démographiques.

2.2.4. Implications de la structure de la population

Parmi les implications directes de la structure par âge et sexe auxquelles le pays doit faire face figurent l'accroissement démographique, la mobilité spatiale et les aspects relatifs à la santé, à l'éducation, à l'emploi mais aussi à la nuptialité.

- Comme observé par les démographes, la jeunesse de la population constitue une source de dynamisme démographique à cause de son important potentiel de reproduction. Cela indique que même si l'indice synthétique de fécondité baissait

très sensiblement, la population continuerait à augmenter par le jeu de ce que les spécialistes appellent “*l’élan démographique*”, c’est-à-dire la propension qu’une population a de croître même si tous les couples adoptaient dès à présent une fécondité de remplacement (de l’ordre de deux enfants). Par ailleurs, l’importance relative des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) dans un pays de culture nataliste et où le mariage est universel, influencera la croissance naturelle future.

- Vu le degré de parcellisation des espaces agricoles, le milieu rural rwandais devient incapable de fournir du travail agricole et non agricole satisfaisant à un nombre de plus en plus croissant de jeunes. En conséquence, de nombreux jeunes désœuvrés gagnent les villes, particulièrement celle de Kigali qui croît à un rythme exceptionnellement rapide. Ce faisant, des quartiers sans aucune planification s’érigent et il devient difficile de répondre aux besoins en transport, en systèmes d’assainissement, fourniture d’eau et d’énergie et autres services mais aussi d’assurer la sécurité.
- A cause de l’élargissement de la base de la pyramide des âges résultant d’une fécondité élevée, la proportion d’enfants est trop forte pour que le système éducatif puisse répondre correctement à la demande. On se trouve dans la situation où certains parents qui mettent de l’espoir dans leurs enfants pour améliorer leur situation plus tard, risquent la déception à cause de mauvaises conditions de travail des enfants. Les classes surpeuplées ne peuvent permettre à un enfant de bénéficier d’une attention requise de la part de l’enseignant au préjudice de son épanouissement.

III. DISCUSSION AU SUJET DES CAUSES DU MAINTIEN DE LA FORTE CROISSANCE DE LA POPULATION RWANDAISE

Plusieurs auteurs ont abordé la question relative à la forte fécondité des sociétés africaines et dont celle du Rwanda est caractéristique. Tous convergent à dire que ces taux élevés résultent d'une forte demande d'enfants, qui est due à des raisons aussi bien culturelles qu'économiques. Kevin CLEAVER (1993) en a identifié un certain nombre :

- Les enfants sont un facteur de production important, dont le travail rapporte davantage que l'entretien quand les terres sont abondantes ;
- Quand la mortalité infantile et juvénile est forte, les parents ont tendance à avoir plus d'enfants pour être certain de ne pas se retrouver privés de soutien lorsqu'ils seront âgés ;
- Faible niveau d'instruction des filles ;
- Quand la sécurité alimentaire est faible, les ménages considèrent les enfants comme des facteurs de production et en désirent davantage. La pauvreté contribue donc à stimuler la fécondité et la croissance démographique.

Examinons brièvement ces raisons une à une à la lumière de la situation actuelle du pays. Au Rwanda, les espaces cultivables ne sont quasiment plus extensibles; ce facteur devrait en principe militer en faveur de la faible fécondité et donc il serait plus rationnel de ne plus réfléchir en terme d'enfants comme facteur de production. Quant à la mortalité, elle se porte plutôt bien. Non seulement elle frappe sévèrement les enfants mais les adultes n'en sont pas non plus à l'abri. Bien plus, le SIDA se taille de plus en plus une place de choix parmi les principales causes de mortalité au Rwanda et ce sont les personnes les plus valides qui, pour la plupart, sont dans ses collimateurs. En revanche, la sécurité alimentaire est loin d'être assurée. On assiste aujourd'hui à la

paupérisation des paysans dans les milieux ruraux, les causes étant aussi bien structurelles que conjoncturelles.

Selon certains démographes, la taille des exploitations influence la fécondité en modifiant le rapport coût-bénéfice de la valeur d'un enfant additionnel. Des études démographiques menées dans une série de pays du tiers monde, dont l'Inde, le Bangladesh, l'Iran, la Thaïlande et les Philippines, montrent que des propriétés plus grandes peuvent favoriser une fécondité élevée à cause des besoins accrus en main-d'œuvre (STOKES et SCHUTJER, 1981)⁽⁷⁾. A en croire ces études et en se plaçant dans le cadre des réalités rwandaises, la fécondité devrait logiquement baisser, ne serait-ce que par nécessité. En effet, la précarité des conditions de vie pourrait favoriser ce que Maria COSIO-ZAVALA (1998) a appelé "le malthusianisme de pauvreté". En observant l'évolution de la fécondité en Amérique latine, elle a constaté que la baisse du niveau de vie, le chômage, la malnutrition, les carences de tout genre ont conduit à l'émergence d'une autre perception de la dimension de la famille au sein des ménages pauvres et moins instruits. Le déclin de la fécondité s'est opéré plus rapidement dans ces catégories grâce notamment au développement des services de planification familiale.

Restent maintenant le niveau d'instruction et le milieu de résidence, les déterminants importants du niveau de fécondité. Selon la DHS (ONAPO, 1994) les femmes du milieu urbain donnent naissance à deux enfants de moins que les femmes du milieu rural ; les femmes ayant dépassé le niveau primaire ont, en moyenne, près de trois enfants de moins que celles qui n'ont jamais fréquenté l'école. Au vu du faible taux d'urbanisation (6 % en 1995) et du niveau d'instruction encore peu enviable⁽⁸⁾, l'influence de ces facteurs se fera encore attendre. Aussi, la tradition et autres considérations culturelles, gardent-elles une emprise de taille sur une large partie de la population.

⁽⁷⁾ cités par TOPOUZIS Daphné & Jacques du GUERNY (1995)

⁽⁸⁾ Selon l'enquête socio-démographique, 47,3 % de la population est analphabète (dont 43,6 % sont des hommes et 50,5 % sont des femmes)

Au vu de ce qui précède, il apparaît qu'au Rwanda, certaines tendances observées ailleurs ne sont pas vérifiées. Ainsi, comme la pénurie de terre ne modifierait pas le comportement procréateur des familles paysannes, la valeur des enfants continue de reposer sur leur nombre avec l'espoir qu'au moins quelques-uns d'entre eux trouveront un emploi salarié pour compléter le revenu agricole de leurs parents. Ce qui n'est pas très évident, au contraire, les ménages se plongent dans un cycle de pauvreté. Disons aussi que le fort taux de mortalité enregistré (surtout chez les enfants) n'est pas de nature à sécuriser les parents dont le réflexe demeure, beaucoup d'enfants pour en faire survivre quelques-uns. Il y a donc une immense tâche à accomplir, notamment dans le cadre de l'IEC des populations rurales, privées des moyens modernes d'information.

IV. IMPACT SUR L'AGRICULTURE

4.1. ACCROISSEMENT DEMOGRAPHIQUE ET DEMANDE DES TERRES

Durant des décennies, tout accroissement de la population ne faisait qu'entraîner la réduction de la superficie moyenne par exploitation et l'accroissement de la superficie cultivée, suivant ce que Michel OGNIER a qualifié d'*équation de l'agriculteur* à savoir "*plus il a faim, plus il a besoin de terre, et plus il a besoin de bras pour cultiver, et plus il a des bouches à nourrir, et plus il a besoin de terres... etc.*". L'espace étant limité, l'élargissement des superficies cultivées a impliqué la mise en valeur des terres marginales, la viabilisation des marais et la mise en culture des surfaces destinées à l'élevage du gros bétail.

Cependant, vu le degré de morcellement de ses exploitations agricoles, certains auteurs soutiennent que le pays a atteint et même dépassé le seuil de saturation. Certaines prévisions font peur, heureusement que pas mal de paramètres ont changé, ce qui repousse les limites du temps de l'occurrence de la catastrophe. Voyons-en tout de même un exemple : selon le State of the

World's Population 1990⁽⁹⁾, au Rwanda, le petit paysan cultivait en moyenne 1,2 hectare en 1984. Avec un indice synthétique de fécondité dépassant huit enfants par femme, dont la moitié de garçons, chaque fils recevrait en moyenne 0,3 hectare au moment de se marier. Avec les taux de fécondité projetés, les petits-fils recevraient moins de 0,1 hectare vers l'an 2040. Ainsi donc, en seulement 60 ans, la taille de l'exploitation agricole moyenne se réduira de plus de 90 pour cent par suite de la pression démographique.

La recherche des stratégies pour répondre à l'impératif de survie pousse la population à surexploiter leurs terres. A défaut d'accroître la superficie cultivée, les agriculteurs étendent les cultures sur des espaces marginaux générant ainsi des effets dévastateurs de l'érosion. En outre, les forêts d'altitude (Mukura et Gishwati) sont menacés de disparition tandis que la superficie du Parc National des Volcans baisse considérablement, sans parler du Parc National d'Akagera. Même en faisant abstraction des conséquences écologiques évidentes, et sans songer aux générations futures, l'espace vital pose déjà un sérieux problème aujourd'hui. Sans être catastrophiste, je laisse à chacun le soin de répondre à la question suivante : après la disparition totale des espaces protégés, si des stratégies durables ne sont pas entreprises dès aujourd'hui, quoi qu'avec retard, de quels horizons viendra la solution ?

4.2. AGRICULTURE RWANDAISE ET SECURITE ALIMENTAIRE

L'espace devenant de plus en plus rare, la population a été conduite à procéder à des formes d'intensification de l'exploitation des terres. Faute de l'utilisation d'engrais à l'instar des pays avancés, comme cela a du reste été observé dans les régions aux conditions similaires (E. VERHAEGEN & J. DEGAND ; 1993), les paysans ont développé une forme axée sur la complexification

⁽⁹⁾ cités par TOPOUZIS Daphné & du GUERNY Jacques (1995)

des associations, l'augmentation de la densité de semis et des soins apportés aux cultures.

Cependant ce genre d'intensification, qui va le plus souvent avec la disparition de la jachère, la réduction du gros bétail (qui induit le manque de matière organique pour la fertilisation) généralement sans compensation en intrants agricoles, présente énormément de limites. En effet, le sol reste surexploité et l'érosion l'appauvrit davantage. Comme l'a observé DELOR-VANDUEREN (1992), l'intensification de l'agriculture traditionnelle est mue par nécessité d'assurer la subsistance de la famille plutôt que pour des considérations économiques, augmenter la production pour dégager un surplus. Un encadrement est donc requis pour canaliser les énergies du paysan et l'amener à optimiser la productivité de son lopin de terre.

D'autres formes d'organisations ont été constatées. Dans une enquête menée en Province de Gitarama, André GUICHAOUA (1989) a constaté la diversification axée sur l'émergence d'une série des cultures au détriment des cultures traditionnelles (haricots, sorgho, colocase). Les légumes (choux, salades, aubergines, oignons, tomates, soja) étaient fréquemment cités parmi ces "cultures nouvelles" ou dont les superficies augmentent. Il a également relevé une forte poussée des arbres fruitiers (avocatiers essentiellement, mais aussi des goyaviers et des agrumes). Le développement des cultures susceptibles d'être commercialisées, correspond à une double intensification dans l'utilisation du sol et du travail. Il permet de limiter les effets de la baisse tendancielle des superficies disponibles, mais pose de manière cruciale le renouvellement du potentiel de fertilité et la nécessité d'accéder à des intrants modernes.

La sécurité alimentaire, tant recherchée, fait référence à la capacité des particuliers et des ménages à satisfaire leurs besoins alimentaires de base pendant une année, grâce non seulement à la production familiale, mais aussi au marché national et même aux importations. De ce fait, dans les conditions qui sont siennes, la population paysanne rwandaise est loin de pouvoir acquérir la

sécurité. En effet, parler de sécurité alimentaire revient à évoquer non seulement la disponibilité mais aussi l'accès aux denrées alimentaires. Il faut donc considérer l'offre et toute une série de facteurs qui influent sur la demande de nourriture. Or, au Rwanda, tous ces indicateurs sont au rouge : rendements décroissants, phénomène des paysans sans terre fréquent, chômage rural et urbain, revenu faible des ménages, bref la pauvreté au quotidien. La femme, principale actrice de la survie des ménages éprouve toutes les peines du monde, souvent au prix de sa santé, pour assurer le minimum aux membres du ménage.

En Province de Gisenyi, on assiste à une course effrénée entre la pomme de terre et la forêt naturelle de Gishwati. La première remportant sur la seconde, le prix de ce cher aliment baisse sur le marché au grand bonheur de la population de Kigali (particulièrement) mais les écologistes, non sans raison, se mordent le doigt.

Sans risque d'être contredit, je suis convaincu que les catastrophes observés ce dernier temps dans certains Districts de Gisenyi (notamment les inondations) sont une conséquence directe de cette déforestation. Aucune mesure préventive n'ayant été mise en place, on ne pouvait s'attendre à mieux.

V. QUELS TYPES DE COMPORTEMENTS ADOPTER ?

Comme le souligne SALA-DIAKANDA (1998), il y a une extrême nécessité d'adopter une approche intégrée et holistique lorsqu'on aborde les questions de population, de sécurité alimentaire, de pauvreté et de développement durable. Pour relever les défis, les politiques en matière démographique et les politiques agricoles ne doivent pas être appliquées les unes indépendamment des autres. A l'aube de ce 21^{ème} siècle, il y a nécessité de concevoir pour le Rwanda, et de mettre en œuvre des stratégies capables d'assurer, de façon simultanée, la transition de chacun des éléments de la triade population-agriculture-environnement :

- La transition démographique et épidémiologique pour que les familles puissent avoir un nombre limité d'enfants mais bien éduqués et en bonne santé ;
- La transition agricole afin de passer d'une agriculture extensive et à rendement décroissant à une agriculture intensive et performante ;
- La transition en matière de l'environnement afin de passer de techniques et pratiques agricoles néfastes, donc destructrices, à celles susceptibles d'assurer une meilleure préservation de l'environnement en général et de la couverture végétale en particulier.

5.1. TRANSITION DANS LE DOMAINE DEMOGRAPHIQUE

Rappelons que la densité démographique de notre pays est identique à celle de la plupart des pays développés. Cette densité se passe de tout commentaire dans un pays très peu pourvu en ressources naturelles et dont le niveau de maîtrise de la technologie est très peu enviable. Ce qui est plus grave c'est qu'en considérant le taux actuel d'accroissement, ce volume de population doublera en 23 ans, soit 16.684.000 habitants en 2023. Réfléchissons-y un moment à la lumière de la situation actuelle : paysans sans terre qui sont en chômage déguisé, classes surpeuplées, les enfants qui étudient sous les arbres faute d'écoles, insécurité alimentaire, une série d'autres infrastructures (de base) qui ne répondent pas aux besoins actuels. Face à cette réalité, que faire ?

Il s'agira, ni plus ni moins de parvenir à infléchir la tendance actuelle de l'accroissement. Ce discours n'est pas nouveau, il remonte déjà des années 80, avec la création de l'ONAPO. Dans le quatrième plan national du développement adopté en 1990, on pouvait y lire ce qui suit : *“il faudra au cours de ce plan, légitimer toutes les formes d'espacement et de limitation des naissances et déployer un vaste programme de sensibilisation à la recherche du bien-être social”* ; mais plus encore *“ une famille d'au plus 4 enfants à l'an 2000 serait un des thèmes de sensibilisation”*.

Cet idéal n'a pas été atteint. Mais, comment donc arriver à influencer cet accroissement? Je ne voudrais pas relancer le vieux débat pour savoir si c'est le développement économique ou la régulation des naissances qui a la plus grande incidence sur la réduction de la fécondité. Même si nombreux sont ceux qui pensent que les programmes de planification familiales ne peuvent avoir une incidence réelle sur le comportement procréateur tant qu'un certain niveau de développement n'a pas été atteint, il n'en demeure pas moins qu'il faille une réduction de la croissance démographique pour réaliser un développement plus équitable. C'est ainsi que, comme l'affirme Fred T. SAI (1990), une planification familiale bien conçue alliée à un bon programme de développement exercent, de part leur effet conjugué, une influence indéniable sur l'indice de fécondité.

Au Rwanda, comme dans d'autres pays en développement, une chose demeure pourtant certaine. Pour qu'une femme accepte de réduire le nombre d'enfants, il faut qu'elle soit rassurée de la survie des enfants déjà vivants. C'est là qu'intervient l'amélioration de l'environnement général dans lequel évolue le ménage. Cet environnement comprend la situation sanitaire, alimentaire, éducationnelle, etc.

Revenons tout de même sur la planification familiale. Le niveau de la prévalence contraceptive tel que mesuré en 1996 (ESD), était d'environ 14%, ce qui est encore extrêmement faible au vu du niveau souhaitable et malgré les bonnes intentions affichées. Après une période de léthargie liée aux effets du génocide, il faudra donc relancer les programmes de planning familial dans les Centres de Santé, équiper les formations sanitaires afin de réduire la mortalité maternelle et infantile. Parallèlement à l'offre des services, de vastes campagnes de sensibilisation de masses doivent être entreprises afin de faire connaître à la population la situation critique du pays et les risques qui guète l'avenir commun des Rwandais si un changement radical de comportement procréateur n'est pas entrepris.

bien-être social'' mais plus encore *'' une famille d'au plus 4 enfants à l'an 2000 serait un des thèmes de sensibilisation''*.

Cet idéal n'a pas été atteint. Mais, comment donc arriver à influencer cet accroissement? Je ne voudrais pas relancer le vieux débat pour savoir si c'est le développement économique ou la régulation des naissances qui a la plus grande incidence sur la réduction de la fécondité. Même si nombreux sont ceux qui pensent que les programmes de planification familiales ne peuvent avoir une incidence réelle sur le comportement procréateur tant qu'un certain niveau de développement n'a pas été atteint, il n'en demeure pas moins qu'il faille une réduction de la croissance démographique pour réaliser un développement plus équitable. C'est ainsi que, comme l'affirme Fred T. SAI (1990), une planification familiale bien conçue alliée à un bon programme de développement exercent, de part leur effet conjugué, une influence indéniable sur l'indice de fécondité.

Au Rwanda, comme dans d'autres pays en développement, une chose demeure pourtant certaine. Pour qu'une femme accepte de réduire le nombre d'enfants, il faut qu'elle soit rassurée de la survie des enfants déjà vivants. C'est là qu'intervient l'amélioration de l'environnement général dans lequel évolue le ménage. Cet environnement comprend la situation sanitaire, alimentaire, éducationnelle, etc.

Revenons tout de même sur la planification familiale. Le niveau de la prévalence contraceptive tel que mesuré en 1996 (ESD), était d'environ 14%, ce qui est encore extrêmement faible au vu du niveau souhaitable et malgré les bonnes intentions affichées. Après une période de léthargie liée aux effets du génocide, il faudra donc relancer les programmes de planning familial dans les Centres de Santé, équiper les formations sanitaires afin de réduire la mortalité maternelle et infantile. Parallèlement à l'offre des services, de vastes campagnes de sensibilisation de masses doivent être entreprises afin de faire connaître à la population la situation critique du pays et les risques qui guète l'avenir commun des Rwandais si un changement radical de comportement procréateur n'est pas entrepris.

Privilégier la qualité et non la “quantité” d’enfants, tel devra être le maître mot de la sensibilisation. Il s’agira d’aider les parents à prendre librement des décisions responsables au sujet du nombre d’enfants à mettre au monde.

5.2. DOMAINE AGRICOLE

Sous l’effet de la croissance démographique, les exploitations agricoles rwandaises se sont considérablement rétrécies. Cette contrainte majeure oblige les cultivateurs à raccourcir la période de jachère ou de plus en plus à la supprimer et d’étendre les champs vers des espaces marginaux ayant des pentes raides, car la terre devient une ressource extrêmement précieuse. Ce genre de stratégies, conjuguées à l’absence de pratiques de fertilisation moderne, expose le sol à la dégradation et donc à la baisse sensible de la productivité. Ainsi, peut-on remarquer que depuis les années 80, les superficies cultivées ont augmenté, mais les rendements par hectare et même en volume global, n’ont pas suivi la même tendance ; au contraire ils n’ont cessé de baisser, tel que nous le montre le tableau suivant :

Tableau 1 : Production agricole de 10 principales cultures du pays (en milliers de tonnes)

Types de cultures	1970	1975	1980	1985	1990	1994	1997	1999	2000
Bananes	1651.1	1734.1	2063.1	2419.0	2777	1489	2170	2897	2150
Patates douces	412.9	674.6	870.9	979.1	822	673	689	863	1025
Manioc	344.6	394.5	542.1	578.5	365	228	229	317	812
Pommes de T.	126.0	149.7	217.1	335.4	284	208	203	176	954
Haricots	344.6	394.5	181.2	313.6	209	42	102	140	215
Sorgho	156.0	144.3	178.9	227.5	137	55	102	108	155
Maïs	64.0	67.5	85.1	98.4	96	66	66	55	62
Petits pois	65.0	57.4	34.9	26.7	10	2	5	9	13
Colocase	31.1	17.9	29.6	39.0	79	98	66	90	88
Arachides	6.9	14.0	15.6	17.4	-	-	-	8	15

Source : Chiffres du MINAGRI publiés par la Direction de la Statistique, dans les Indicateurs de développement du Rwanda 2000, Bulletins statistiques des années antérieures.

Cette baisse ou stagnation du niveau de production est en liaison avec le fait que l'agriculture rwandaise, n'a bénéficié que de façon très limitée de la modernisation. Une enquête récente exécutée par le MINAGRI⁽¹⁰⁾ indique par exemple que pour la saison 2000A seulement 5% des ménages ont utilisé des engrais chimiques sur un total d'environ 2% des exploitations agricoles. Par contre, les engrais organiques ont été relativement plus utilisés, car 69% des ménages agricoles y ont eu recours sur 41% des exploitations pour la même saison. Ces chiffres ne sont-ils pas suffisamment éloquents ?

Plusieurs recherches arrivent à la conclusion que l'agriculture rwandaise dans l'état actuel de technologie ne peut surtout pas satisfaire les besoins d'une population en croissance rapide. Elle ne peut que contribuer inéluctablement à la dégradation de l'environnement mais aussi à la paupérisation de nombreuses familles qui comptent sur elle.

Il importe donc d'adopter des méthodes nouvelles, susceptibles de stimuler la production agricole du pays. A ce sujet, je partage le point de vue de Carl K. EICHER (1990) qui a identifié quelques éléments moteurs du développement agricole, incluant l'acquisition d'une technologie nouvelle (recherche sur des nouvelles cultures à haut rendement et à cycle court), le renforcement l'encadrement des agriculteurs (le comportement du paysan est déterminant dans la productivité du sol), soutenir la recherche dans le domaine agricole, ...

5.3. DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

Au Rwanda on assiste à une dégradation continue de l'environnement à cause de différentes activités humaines. En effet, la satisfaction des besoins d'une population aussi nombreuse sur un territoire aussi exiguë avec des techniques rudimentaires, conduit inévitablement à une surexploitation des ressources vitales (terres

⁽¹⁰⁾ Enquête sur la sécurité alimentaire: *Phase I, Food Security Research Project (FSRP), Résultats préliminaires, août 2000*

arables, eau, bois, ...) et en fin de compte, leur destruction. La conséquence la plus immédiate est la pauvreté qui devient structurelle. Car en effet, les paysans, pauvres pour la plupart, n'ont pas d'autres choix que de surexploiter leur sol, même s'ils savent que cela leur coûtera leur gagne-pain demain⁽¹¹⁾. Ce qui les place dans une espèce de cercle vicieux de pauvreté, nous l'avons souligné précédemment. Pour prétendre à un avenir heureux, il est impératif de comprendre les phénomènes et agir en conséquence.

Pourquoi une surexploitation? Principalement parce que les espaces sont limités, à cause de la fragmentation des champs. Les chiffres du tableau ci-après, quoi que vieux nous indiquent la gravité de la situation :

Tableau 2: L'évolution de la répartition des exploitations selon la superficie totale de 1984 à 1993

Classe de Superficies	1984 (%)	1989 (%)	1993 (%)	2000 (%)
Moins de 50 ares	24	28	32	55
Entre 50 et 100 ares	35	37	39	24
Plus de 100 ares	41	35	29	21
TOTAL	100	100	100	100

Source : Olivier LE BRUN (1994) ; *Projet de développement agricole de Gikongoro : Evaluation à mi-parcours.*

Minagri ; Enquête sur la sécurité alimentaire: Phase I, Production agricole et utilisation des terres, Saison 2000 A, Publication FSRP/DSA N°2F

Dans l'intervalle d'à peu près dix ans, la proportion des exploitations de moins d'un hectare est passée de 59 à 71%. Si on considère la pauvreté du sol de la région et la quasi-absence du recours à l'engrais minéral, on peut imaginer les difficultés auxquelles la population rurale est confrontée. En outre, la dégradation du sol est de plus en plus observée et la chute des rendements en est la preuve.

⁽¹¹⁾ FNUAP (1991), *Population, Ressources et Environnement, des enjeux critiques pour l'avenir*, New York. p 66

Par ailleurs pour répondre à ses besoins domestiques, la population rwandaise doit faire appel aux combustibles. Le bois de feu et le charbon de bois constituent 98% d'énergie utilisée pour la cuisson des aliments. La croissance de la population, accroît logiquement les besoins et donc la demande de bois. Cette recherche effrénée du bois a conduit à une coupe anarchique des plantations d'arbres avec comme conséquence la perte des ressources ligneuses, de même que la perte de la protection des versants. Privées ainsi de leur couvert végétal, les terres, souvent vulnérables, sont à la merci des intempéries. En conséquence, l'érosion du sol s'intensifie et le bois de feu se raréfie.

L'utilisation médiocre des terres (la culture sans assolement de terres épuisées, le surpâturage, les coupes excessives de bois de feu, la culture sur des sols en pente ou fragiles) risque de rompre l'équilibre écologique déjà précaire et générer des conséquences incalculables. Ce sont les impératifs de survie qui poussent la population vers une recherche des stratégies qui de fois sont en contradiction avec l'idéal de la protection de l'environnement. Ainsi, faute d'autres alternatives, les espaces marginaux ont été défrichés et certaines réserves naturelles (forêts d'altitude) sont aujourd'hui menacées de disparition.

VI. ALORS, VERS QUEL MODE D'EXPLOITATION ?

Difficile de répondre à cette question. Si la croissance démographique n'est pas étrangère à la dégradation de l'environnement, le lien de causalité n'est pas si simple à établir. Car, il ressort de nombreuses études que "ce n'est pas le nombre brut d'habitants qui détermine directement en lui-même l'état des ressources naturelles, mais plutôt la manière dont les individus se comportent dans des contextes socio-économiques et écologiques particuliers"⁽¹²⁾. Ce sont donc les modes d'exploitation qui sont déficientes, auquel cas les solutions seraient à chercher dans l'amélioration des techniques.

⁽¹²⁾ UNRISD, repris par Daphné TOPOUZIS & Jacques du GUERNY (1995)

Une chose est sûre, les régions rurales continueront de subir le poids de l'accroissement démographique qui accentuera le déséquilibre entre la capacité d'accueil des terres et la demande des terres arables et d'énergie d'origine ligneuse. Une intensification de la production agricole partout où elle est possible est indispensable. Mais, comme le fait remarquer LAZAREV Grigori (1993), il faudra que la croissance du secteur intensif atteigne des taux de croissance difficilement concevables pour qu'elle puisse compenser globalement les rendements décroissants qui résulteront de la surexploitation des terres moins riches ou la mise en valeur de terres marginales et de productivité faible.

Malgré le pessimisme affiché par certains observateurs cependant, des améliorations dans les techniques sont susceptibles d'accroître le rendement. L'encadrement du paysan par des personnes formées et dotées d'une volonté ferme de réussir, pourrait aboutir à des résultats encourageants. Car en effet, si les systèmes culturels actuels sont maintenus, l'autosubsistance de l'agriculture rwandaise condamne les agriculteurs à la sous-alimentation. Des variétés plus rentables, à cycle court, résistantes aux maladies et adaptées aux conditions du milieu (devenues malheureusement changeantes) doivent être identifiées et fournies aux cultivateurs.

Vulgariser l'élevage semi-intensif (petits ruminants, lapins, volaille), qui pourrait non seulement équilibrer le régime alimentaire très déficitaire, mais aussi permettre au paysan d'accéder à un revenu plus régulier. Aussi, priorité sera t-elle accordée aux chèvres laitières pour des raisons évidentes : les chèvres exigent moins d'espace et sont plus facilement accessibles aux ménages. Le lait de chèvre, du reste très nutritif, serait le bienvenu pour les nombreux enfants souffrant de la malnutrition et donc un alternatif au lait de vache que très peu de familles peuvent encore offrir à leurs enfants. Pour cela, les Rwandais doivent bannir les considérations (négatives) d'ordre sentimental à l'égard du lait de chèvre.

VII. CONCLUSION : POUR UNE VISION GLOBALE DU DEVELOPPEMENT

Pour la résolution des problèmes socio-économiques auxquels les pays du Sud dont le Rwanda sont confrontés, la contraception a toujours été préconisée, afin de réduire la croissance démographique. Mais le mécanisme est plus compliqué qu'on ne le pense, car il ne se limite pas à la vulgarisation et même à la distribution des produits contraceptifs modernes. La réduction de la croissance démographique requiert aussi, comme l'estime si bien l'Institut de Recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNIRSD, 1995), la sécurité alimentaire, une bonne éducation et des services de santé, un système de sécurité vieillesse, plus d'opportunités offertes aux femmes et l'amélioration des conditions socio-économiques des groupes que leurs bas revenus rendent vulnérables. Elle doit donc s'inscrire dans le processus global du développement national. C'est ainsi qu'une nouvelle politique nationale de population est en cours d'élaboration par l'ONAPO pour en déterminer les lignes directrices.

Les phénomènes démographiques sont complexes. Infléchir la croissance ne devrait donc pas se limiter à la fécondité de manière isolée. La preuve est que depuis l'adoption de ce genre de stratégies, les résultats se font encore attendre. Il convient donc de prendre en compte les aspects très divers comme la question du statut de la femme, l'éducation et la santé, la mortalité maternelle et infantile, l'environnement, l'accès aux moyens de production (terre, travail, capital) et les analyser dans une approche systémique.

Par leur statut socio-économique et leurs rôles productif et reproductif, les femmes des milieux ruraux occupent une position essentielle non seulement dans l'agriculture et le développement rural, mais aussi dans la dynamique démographique, la fécondité et la mortalité (par leurs responsabilités en matière de santé et de nutrition), dans la préservation des ressources naturelles et

l'éducation des enfants, donc la transmission des valeurs. Sa place prépondérante fait de la femme, le noyau de toute recherche de nouvelles voies vers le développement rural en particulier. D'où, toute vision du développement devrait intégrer la dimension «genre». Il ne faut pas être féministe pour voir que malgré son rôle que nul n'ignore dans la vie de chaque jour, la femme est encore victime d'une série de discriminations de la part de la société.

Malgré l'immensité des problèmes auxquels les Rwandais doivent faire face, l'espoir demeure. Néanmoins, si nous ne voulons pas assister au phénomène des réfugiés écologiques, après avoir été longtemps confronté à celui des réfugiés politiques, tous les Rwandais et toutes les Rwandaises doivent regarder la réalité en face. La pauvreté, étant cause et conséquence de la dégradation de l'environnement mais aussi de la propension à la forte fécondité, doit être combattue autant que faire se peut. C'est ici que nous saluons la mise en place du PNRP⁽¹³⁾, dont les efforts doivent être appuyés.

Il est indéniable que la première richesse de notre pays, c'est sa population. Remarquons cependant que le nombre en soi ne signifie pas grand chose. L'investissement dans le capital humain est, en effet, l'un des moyens les plus efficaces de réduire la pauvreté et d'encourager un développement durable. L'amélioration des performances ainsi que la technicité des agriculteurs, l'accroissement des compétences de la main-d'œuvre dans quelque secteur de la vie nationale, la formation technique et technologique des jeunes plus ouverts à l'innovation, constitue la clé d'un futur heureux. Mais ce faisant, tous et chacun devons comprendre et prendre conscience des enjeux actuels, savoir que les familles gagneraient beaucoup en ayant un nombre limité d'enfants mais mieux soignés et mieux éduqués qu'un nombre élevé d'enfants dont certains risquent de se retrouver demain dans la rue.

⁽¹³⁾ Le PNRP: c'est le Programme National de Réduction de la Pauvreté

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. CLEAVER Kevin (1993), "Existe t-il une synergie entre croissance démographique, développement agricole et environnement en Afrique sub-saharienne ?" in CHASTELAND (J.C.), VERON (J.), BARBIERI (M.) (1993), Politique de développement et croissance démographique rapide en Afrique : Actes de la conférence internationale « Développement et Croissance rapide, regard sur l'avenir de l'Afrique », Congrès et Colloque N°13, Paris, INED-CEPED-PUF.
2. COSIO-ZAVALA Maria (1998), "Les deux modèles de transitions démographiques en Amérique latine et les inégalités sociales : le malthusianisme de pauvreté", communication aux Troisièmes journées du Réseau Démographie sur le thème «les Transitions Démographiques des Pays du Sud », Rabat 9-12 décembre 1998.
3. DELOR A. VANDUEREN (1992), "Burundi: Démographie, Agriculture et Environnement"; Cahiers du CIDEP N°14, CIDEP-ARTEL, LLN.
4. EICHER K. Carl (1990), Points stratégiques de la lutte contre la faim et la pauvreté en Afrique, in Stratégies pour un nouveau développement en Afrique, ECONOMICA, Paris.
5. FNUAP (1991), Population, Ressources et Environnement, des enjeux critiques pour l'avenir, New York.
6. GUICHAOUA André (1989), Les paysans et l'investissement-travail au Burundi et au Rwanda, Genève, BIT.
7. LAZAREV Grigori (1993), Vers un éco-développement participatif, PNUD/FENU, Paris, L'Harmattan, p. 134

8. LE BRUN Olivier (1994), *Projet de développement agricole de Gikongoro : Evaluation à mi-parcours*, Kigali, 162 p.
9. MAY John, "Pression démographique et politiques de population au Rwanda, 1962-1994" in: *Populations et Sociétés*, N°319 (voir Internet à l'adresse <http://www.ined.fr/publiat/index.htm>).
10. Mc NAMARA Robert S. (1991), *La crise du développement de l'Afrique : Stagnation agricole, explosion démographique et dégradation de l'environnement*, Washington, Coalition mondiale pour l'Afrique.
11. MINAGRI (2000), *Enquête sur la sécurité alimentaire: Phase I, Food Security Research Project (FSRP), Résultats préliminaires, Rapport inédit, Août 2000*.
12. MINECOFIN (1996), *Enquête Socio-Démographique*, Direction de la Statistique, Kigali.
13. MINECOFIN (2000), *Indicateurs de Développement du Rwanda 2000*, Direction de la Statistique, Kigali.
14. OGNIER Michel, "Essai sur les causes du génocide de 1994 au Rwanda" ; tiré sur Internet (Site Rwanda 94).
15. ONAPO (1994), *Enquête Démographique et de Santé (DHS) 1992*.
16. RUTY Pacifique (1999), *Problématique de la Population et Environnement au Rwanda : cas de la dégradation du sol, Travail Final de la formation post-universitaire en Population et développement durable*, INSEA, RABAT.
17. SAI T. Fred (1990), *Population et Santé : problèmes aigus pour l'avenir africain*, in *Stratégies pour un nouveau développement en Afrique*, Economica, Paris.

18. SALA-DIAKANDA Daniel (1998), "Dynamique démographique et sécurité alimentaire : Quelles stratégies au 21ème Siècle ?", Communication présentée aux « dialogues du 21ème Siècle » organisés par l'UNESCO, Paris, 16-18 septembre 1998.
19. TOPOUZIS Daphné & Jacques du GUERNY (1995), "Modules sur le genre, la population et le développement rural avec un intérêt particulier pour les régimes fonciers et les systèmes d'exploitation agricole", FAO-Rome, Division de la femme et de la population (reçu sur Internet à l'adresse : <http://www.fao.org/gender/fr/agri.htm>).
20. UNICEF (1997), Enfants et Femmes du Rwanda, une analyse de situation des secteurs sociaux ; Kigali.
21. VERHAEGEN E. & J. DEGAND (1993), "L'évolution des systèmes agricoles au Burundi, une dynamique conflictuelle", Cahiers du CIDEP, N°17, Louvain-la-Neuve, ACADEMIA.

ANNEXE

Evolution des effectifs depuis les années 30.

Années	Effectif de population	Années		Années		Années		Années	Population
1934	1.595.400	1948	1.806.371	1962	2.876.053	1976	4.333.056	1998	7.883.000
1935	1.685.283	1949	1.829.776	1963	2.971.000	1977	4.390.367	1999	8.108.000
1936	1.762.593	1950	1.954.870	1964	3.069.000	1978	4.831.527	2000	8.342.000
1937	1.864.304	1951	2.011.561	1965	3.191.894	1979	5.074.000		
1938	1.888.890	1952	2.152.418	1966	3.321.706	1980	5.257.000		
1939	1.907.630	1953	2.211.678	1967	3.415.573	1981	5.464.000		
1940	1.913.322	1954	2.272.732	1968	3.509.250	1982	5.686.000		
1941	1.919.615	1955	2.326.512	1969	3.622.580	1983	5.908.000		
1942	1.930.236	1956	2.390.861	1970	3.756.607	1984	6.130.000		
1943	1.806.915	1957	2.468.449	1971	3.842.055	1985	6.352.000		
1944	1.523.726	1958	2.551.000	1972	3.930.621				
1945	1.585.448	1959	2.634.451	1973	4.053.081	1991	7.157.551		
1946	1.686.044	1960	2.694.990	1974	4.143.783	1996	6.167.500		
1947	1.751.344	1961	2.784.117	1975	4.242.604	1997	7.666.000		

Quelques indications sur la densité :

Années	Densité (Hab/Km ²)	Années	Densité (Hab/Km ²)
1935	64	1975	161
1940	73	1980	200
1945	60	1985	241
1950	74	1990	272
1955	88	1996	234
1960	102	1998	299
1965	121	2000	310
1970	143		

Sources:

- Présidence de la République (1984). Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1978) Volume VI. Bureau Central de Recensement
- ONAPO (1990). Le problème démographique au Rwanda et le cadre de sa solution. volume I, Kigali
- Service National de recensement (1994). Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1991). Résultats définitifs.
- MINECOFIN, Direction de la Statistique (1997). Enquête Socio-Démographique. Rapport final.
- Projections démographiques issues des résultats de l'enquête socio-démographique.

**ENGLISH LECTURING IN RWANDAN
UNIVERSITIES**

BY KAAYA Siraje M .

ENGLISH LECTURING IN RWANDAN UNIVERSITIES

CONTENTS

Subject

1. Introduction
2. Language structures (Grammar)
 - General Advice
 - i , Don't rush - and keep it simple
 - ii , Summarised table of some tenses
3. Be realistic
4. Suggestions for marking continuous writing
 - a, Continuous but short
 - b, Selective marking
 - c, Group editing / presentation
5. The purpose of marking
6. Choose your terms carefully
7. Integrate
8. Reading : Factors involved in effective reading
 - General approaches to reading
9. Effective and ineffective reading strategies
10. Developing reading skills : Aim
11. Intensive reading worksheet
12. Make it real
13. Conclusion
14. Suggested reading (Bibliography)

1 . INTRODUCTION

English Lecturing in Rwandan Universities

‘Education is the ability to listen to almost anything without losing your temper, whereas reading makes a full man and writing an exact man ’

English is a second language in the Republic of Rwanda. Since time memorial English has been taught in Rwandan secondary schools and in Universities as well, but the level of some students is still very low, therefore, the lecturing of English in Rwandan Universities is not smooth. Some people think, due to the different levels which exist within the same classes, programs should have been identical.

Rwandan Universities have more than one level, that is: the lower, intermediate and the advanced levels. This is due to the fact that some students came from rural areas where no qualified English teachers could venture to go, others from good city schools, medium, etc. When a lecturer lectures, some students say, ‘our man you have helped us to start from down ’, others say, the level is low, while the rest see the level as a higher one compared to what they have. Despite the fact that the levels differ, I think Lecturers in order to curb down the problems, should be provided with a practical lecturing guide at whatever level of training, and should focus on language priorities of rural students. We should also put methodology, the way we lecture, back to its rightful place at the heart of effective learning. And lastly, we should come together to produce a broad and a uniform program throughout the higher institutions of learning in the country. In the mean time, as a professional teacher, tutor and Lecturer, here below follow my ways of rectifying some problems in English lecturing in the higher Institutions of learning where English is a second Language to the students .

2. Language structures (Grammar)

General Advice

i, 'Don' t rush - and keep it simple .'

A basic ability to put sentences together and paragraphs that make sense, and

'communicate meaning' lies at the heart of all language learning. If you cannot be understood as the words leave your mouth or pen, nothing else can follow. So, any language syllabus should start with a clear set of basic structures to be learnt and developed

In lower and intermediate levels, it is very important to choose a clear order in which to teach the various grammatical elements and then to spend long enough on each aspect for rules or methods to become familiar. Too often, textbooks cram details into a single chapter. If a lecturer follows this approach, many students become confused and perhaps miss the simple rule involved.

For example :

The present simple tense has one basic function a ' habitual ' or regular event, in other words this tense is not the same as time. The present simple tense is not usually used to describe the present time; instead, it describes activities and states that are generally and universally true. Therefore the present tense is for description, definition and statements of general truth. The adverbs of frequency such as; always, usually, often, sometimes, occasionally, seldom, rarely, hardly ever / never, everyday, every night etc are common time markers in the simple present tense. They tell how often an action is repeated. For instance; if I say in events like (preparing food, building a chicken hut etc). Why, therefore, is an intermediate or lower level student also taught, at the time, that this tense can be used for future ('I go to Butare tomorrow ')? This is a very rare use of tense, in advanced first language English and could be left out without any loss of quality

So, try to keep the basic use (s) of each construction, remembering that for most rural lower and intermediate students the task of writing the simplest form of sentence remains hard enough. We should be very happy if a student completes lower or intermediate level by writing at least different sentences in various tenses. It is proper to end the above mentioned levels, to avail the students with the summary, say, of the tenses with their formulas / time markers.

See the following table :

A summarised table of some English tenses

base form	simple present	present continuous	present habitual tense	past simple tense	past continuous	past habitual	past participle
verb in its original form	I, we, you & they; verb in base form, he, she and it; add ,s,es,/ies to the base form	verb + -ing form	subject + used to + verb in -ing form	verb + d, ed or ied in case of regular verbs	was / were + ing form	subject + used to + verb in base form	verb + d, ed, ied in case of regular verbs
study	study /studies	studying	used to studying	studied	was / were studying	used to study	studied
write	write / writes	writing	used to writing	wrote	was / were writing	used to write	written
present perfect	present perfect cont.	past perfect	past perfect cont.	future tense	future cont.	future perfect	future perfect cont.
have / has + past participle	have / has been + ing form	had + past participle	had been + ing form	will / shall + verb in base form	will / shall be + ing form	will / shall have + past participle	will / shall have been + ing form
have / has written	have / has been writing	had written	had been writing	will / shall write	will / shall be writing	will / shall have written	will / shall have been writing

Sentence construction on the summarised tenses

Simple present tense:

- I study English tenses / He studies English tenses .

Present continuous tense:

- I am studying English tenses / He is studying English tenses .

Present habitual tense:

- I am used to studying English tenses / He is used to studying English tenses .

Past simple tense:

- I studied English tenses / He studied English tenses .

Past continuous tense:

- I was studying English tenses / He was studying English tenses

Past habitual tense:

- I used to study English tenses / He used to study English tenses .

Present perfect tense:

- I have studied English tenses / He has studied English tenses

Present perfect continuous tense:

- I have been studying English tenses / He has been studying English tenses

Past perfect tense:

- I had studied English tenses / He had studied English tenses .

Past perfect continuous tense:

- I had been studying English tenses / He had been studying English tenses .

Future tense:

- I will study English tenses / He will study English tenses

Future continuous tense:

- I will be studying English tenses / He will be studying English tenses.

Future perfect tense:

- I will have studied English tenses / He will have studied English tenses.

Future perfect continuous tense:

- I will have been studying English tenses / He will have been studying English tenses.

Or we should be very happy if a student can finish the lower level or the intermediate by writing:

‘Peter always wins his races, because he is a better athlete than the other students’.

Sadly we are more familiar with the following version:

‘ Peter ever win the race because Peter is more better than the other students.’

Why do we lecture complicated uses of tenses if our lower level / intermediate students are still writing like this? Remember..... most of our textbooks assume a ‘first world’ Kigali level of secondary education. Many rural areas of Rwanda are now four / seven years behind that level, and our lecturing must be simplified - and repeated, to reflect this.

For example:

One of our popular books for lower and intermediate levels, teach the use of the words May, Might and Can. This is sensible, and could be helpful to those levels if explained simply enough. But what do we read ? Pages of complicated differences between the three words - talking of Can being ‘informal’, May being more formal, Might being even more formal but also the past tense of May ! Do you understand this? Would your intermediate students ?

I think, in our lower and intermediate levels, the only distinction should be this:

i ,Can = ‘is able to’(I can drive a car .)

ii, May = ‘ has permission to ’ (You may leave the room .)

iii, Might = ‘possibility in future’(They might return next week .)

We can leave the smaller variation of meaning , such as :

Can = ‘ability / permission ’

May = ‘permission / probability ’

Might = ‘possibility (but not permission)’ in the present or future,

Might = May for instance in: It may rain this evening / It might rain this evening .

Until the advanced level .

3. Be Realistic

The language structures talked of below have been separated after careful and intensive research, in an attempt to render hand simplify and then concentrate on certain aspects. Clearly there will be times when some structures will be taught in combination, but try to focus on one act at a time.

A quick glance at the secondary teaching syllabus would suggest that these structures should have been learnt by the end of secondary education ; the reality as we know, is very different - and we must lecture the reality, not the dream. Set a realistic standard; once the students achieve that level, then move on.

For example:

Think again of that earlier sentence; 'Peter always wins his races, because he is a better athlete than the other students.'

Look carefully at the various structures and skills in the sentence: including the choice of Athlete, the comparative (better than), the agreement between Peter and win, the pronouns, the comma
.....

This is a good lower level sentence, it is a good intermediate sentence for many, for some of our students it is even a good advanced sentence. So, try to keep such a modal sentence in your mind when you are choosing which structure to teach / to practise. One of the best ways to keep your aim in perspective is to use grammar practice:

' Keep a record of common, repeated errors in their speech and writing, and build simple, remedial lessons to correct the weaknesses. It will keep you closer to their real needs - and stop you from thinking about your own dreams'

4. SUGGESTIONS FOR :

Marking continuous writing.

A fear of marking three hundred plus pamphlets over three or four long evenings, is enough to stop many lecturers from setting any continuous writing exercises until the advanced level. This is very understandable, but there is an alternative to find a way to simplify the marking, to cut down the time spent with red pen in handBelow are three main possibilities :

a, Continuous but short

There is no need or real benefit in asking the lower or intermediate level students to write at length. They are mainly learning to build a paragraph, and $\frac{3}{4}$ paragraphs is quite enough for most exercises. In lower level the piece will often be a single paragraph. Why write 8 clumsy paragraphs before you can write one good one? 'Learn to walk before you can run

b , Marking Selectively

Tell students before a writing exercise that you will only mark, say, spelling and punctuation in that piece. Let them concentrate on those two areas for 1, 2, or 3 paragraphs while not neglecting the other skills.

c , Group editing / presentation

If groups (3 - 5) have been preparing a piece of writing together, an extra stage would involve the following sequence:

- i , individuals write their draft compositions,
- ii , the group re - forms to compare the drafts,
- iii , members comment on / edit each other's work,
- iv , the best piece is chosen from the group,
- v , final editing completes the work,

vi , a single composition is handed in per group. Clearly, this greatly reduces marking, allows for detailed comments by the lecturer, and interesting follow - up in class - comparing each group's presentation. The idea of group editing works on the idea that students learn more from each other than from the lecturer - sometimes !

5. THE PURPOSE OF MARKING :

a, To encourage students in areas of strength . (This should be obvious, but how many of us remember to 'tick' relevant statements and say 'well done', if something has been written effectively ? !)

b, to the students to improve on areas of weakness. The problem here is that improvement can only happen if students take an active part in searching out errors once the papers or pamphlets have been returned.

NB. Writing out all the corrections for the students is a waste of your time and the students' brain ! They need to be advised about relevant errors (depending on which skills are being marked), but then left to deal with them - preferably for a 20-25 minute session during the following lecture.

Perhaps the simplest system to adopt, for this purpose, is a variation approach. This involves writing a series of coded letters in the margin (and possibly underlining the corresponding error within the line.)

For example:

T ^ ' Mary did not understand why ___ mother
P S was angry, ___ later Mary tried to talk to
E her but it was not of use .

Students would be told that each letter corresponds, in the correct order with each underlined word or space . Some typical abbreviations would be :

A = Agreement
E = Expression

T = Tense
V = Vocabulary

G = Grammar
P = punctuation
S = Spelling

WO = Word order
^ = Word missing
* = Well done

Once you become familiar with your own system, and - more importantly - when your students become familiar with your system, the process becomes a quick and efficient way of dealing with errors:

a, highlighting the general mistake,

b, leaving students to search for the specific problem and its solution. (This, incidentally, is best in pairs or even across a desk of '3 - 6' pooling ideas and advice.)

Another bonus for this system of marking comes afterwards, when you look back down the margin. Very often one or two particular skills are repeatedly weak,

(e.g you may see ' T ' four or five times down the page), after marking all the pamphlets, both individual and class area of weakness become clear. This helps you when preparing future lectures / lessons on structure and skills.

6. Choose your terms carefully

As the new lecturing programme of 1983 stresses, the use of terms like;

' past perfect ' is very confusing to students. Always try to use more realistic language when first exploring the particular structure.

For example:

The past perfect tense is normally used when two past events are being spoken together. The first or the earlier event uses the past perfect, the second or more recent uses the past simple:

'I had eaten lunch before the match started.'

past perfect

simple past

So, we might say, the past perfect = the completed before tense, or the ' a ' before ' b ' tense.

7. Integrate

Wherever possible, language structures should be taught or practised in connection with their skills.

For example:

A reading passage may include a dialogue in the past continuous tense, describing a recent event (e . g A: He was standing outside the shop. B: What where you doing?)

For this sequence, The lecturer can show how the continuous tense recreates the event moment by moment as it happened. Then ask the students for example the similar moments from their past (described in the same tense), share them out in class, and then suggest they make a new dialogue in the reading passage as a frame work to create this new dialogue - with Questions and Answers, etc.

8. Factors involved in effective reading

According to Cambridge Press University 1993 Martin Parrot Task for language Teachers; the following task provides you with a general introduction to various aspects of reading skills and strategies .

General approaches to reading

i , We read for a variety of purposes and, according to these purposes, in a variety way. Although reading always involves deriving meaning from a text, our purpose in reading determines the kind of meaning and the amount of meaning we look for.

The terms skimming, scanning, receptive reading and intensive reading are sometimes used to describe different kinds of reading skills. Each of the following describes one of these kinds of reading skill.

Write down the name of the reading skill by each of the four descriptions:

a , You read a poem by a poet you particularly like. You enjoy paying close attention to the poet 's use of language.

b , You visit a library in the course of searching a particular topic. You quickly look through books and articles in order to ascertain whether they contain information on this topic and are therefore worth borrowing.

c , you are on holiday and sit down to read the latest thriller by your favourite writer. There is no pressure on you to finish quickly.

d , While waiting for an appointment you pick a magazine and discover it contains articles of great interest to you. You do not have time to read the article in detail but you want to extract as much information from it as you can in the few minutes you have.

ii, Would you agree that language teaching sometimes favours intensive reading at the expense of developing ability in other skills?

iii, As stated and illustrated above, our purpose in reading a text normally determines the way in which we read it. Lecturers may want to simulate this in the class / lecture room. However a lecturer may also want to use a text to practice all four of these skills (even though the task would then be 'inauthentic'.

Do you consider that 'inauthentic' tasks of this nature are valid? If you wanted to a text to practise all four of these skill, in what order would you present tasks to practice each of them.

9 . Effective and Ineffective reading strategies

i , The following strategies might be employed by readers in a foreign language. Marker each strategy according to whether you think it is generally effective

(E) or ineffective (I). Qualify your decisions with reference to the circumstances in which these one might be effective or ineffective, taking in account:

- the needs, interests and abilities of the learners,
- the aims of the particular lesson,
- the purpose for reading a particular kind of text,

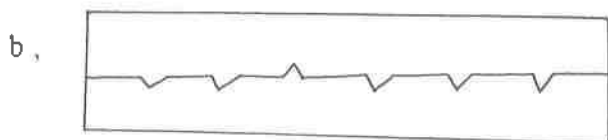
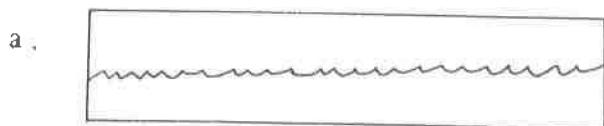
Example: Looking for unfamiliar words and underlining them.

(qualification: In many cases this would hinder effective reading, in which attention needs to be paid to the information the reader does understand. However, after reading a text to derive the required information, underlining unfamiliar word and looking them up in a dictionary may be useful way of extending vocabulary, which in the long term will help reading) .

- a , Mouthing the words,
- b , looking for a topic sentence in the paragraph,
- c , trying to use the context to work out the meaning of unfamiliar words,
- d, mentally translating everything
- e , mentally translating passages where complicated syntax or clause structure
has led to a confusion.
- f, trying to identify implicit logical relationship between sentence and sentence, and between paragraphs and paragraphs. (If the explicitly indicated words like
' however ' or ' consequently ' - would be used.)
- g , trying to distinguish between major and subordinate assertion,
- h , Speculating about the content of the text on the basis of headings , pictures and the introductory sentences.
- i , Choosing to use a combination of strategies (skimming etc) according to the nature of the text and the purpose for reading.
- j , Using a dictionary to find the meaning of all new words.

ii , True or False? Faster reading aids comprehension.

iii, Which of the following diagrams most effectively describes the eye movement association with efficient receptive reading?



iv, How can a lecturer discourage learners from reading slowly and lingering over each word deriving the early stages of learning English?

10 . Developing Reading skills

This task invites you to explore and evaluate various practical techniques and procedures for developing the reading skills, including aspects of task design and lesson planning.

Using a text - a possible procedure

i , The following possible stages in a lesson to develop and practise reading skills are in a jumble order. Number them according to what you would consider to be an appropriate order. (Note that in any lesson some these stages may be omitted and / additional stages included.)

- a , Students ask a lecturer questions about unfamiliar vocabulary,
- b , Students read very quickly in order to work out the answers to one or two more questions,
- c, Students predict the content of the text from the title / picture / first line,
- d, Students work out the meaning of selected words and expressions from the context,
- e , The lecturer / teacher teaches a few words,
- f , The lecturer draws attention to some of the grammar in the text
- g , Students locate topic sentences in some of the paragraphs
- i , Students discuss topics related to the content of the text
- j , students scan the text to pick out proper names.

ii , How many of these activities could be done by students working in groups or could be done individually and then discussed in small groups?

iii, What would be the advantages if this?

iv , What generalisation can you make about the principle underlying the order you adopted?

v , How many of these stages might it be realistic to plan in exploiting one text in one lesson?

11. Intensive reading worksheet

Using a text - a possible procedure . (Parrot , Task 19 , section BP 183) .

i , When you numbered the 10 points according to what you would consider and be an appropriate order, 1 – 10, compare your opinion with that of your neighbour, and prepared to defend, in a plenary group, what you have decided

i Explaining why.

ii , Divide the activities (Parrott, Task 19, section B, page 183) into three stages:

- Pre - reading tasks

- during - / while - / in - reading tasks

and post - reading tasks .

12. Make it Real

It is so important to lecture from a meaningful setting. Put any lesson in an abstract context ('past simple == I spoke', and students find it hard to understand the structure - to see why it is used for one discription but not another. Put the students in the real world first - their real world if possible - and they become a part of the process. They listen more carefully, understand more clearly, and therefore begin to learn.

For example:

Try using 'chain drills' to help teach language structures. These drills involve students working with a sequence of statements to practise a particular skill. If you were lecturing they difference between direct and indirect (reported) speech.

You might try the following drill:

a , Student A: I will finish tomorrow.

Student B : What did John say?

Student C : He said he would finish tomorrow.

b , Ask a number of groups to try this, then put up alternative 'trigger' words on the blackboard, to use, instead of finish;

For example:

1. ' Write a letter.'

2. ' Meet my friend', etc.

c, Student L: I will write the letter tomorrow.

Student M: What did Florence say?

Student N: She said she would write the letter tomorrow, etc.

13 . Conclusion

Clearly, students vary in language ability when they join the higher Institutions of learning; and standards also vary a great deal between the higher Institutions of learning. So, you must assess the level of skills within your lower level / intermediate levels accordingly.

Dear readers, thank you for reading through my work and ideas. Comments, alterations, modifications, criticisms and supplements are welcome.

Please, don't miss the next U L K review as more on English lecturing will be included

14. SUGGESTED READING

1. Cambridge University Press 1993, By Martin Parrott
Tasks for language Teachers,
- 2 . Functional English for Degree Students, NewDehli - INDIA
- 3 . Education Superior University and research scientific,
By Prof. Dr RWIGAMBA BALINDA
- 4 . Oxford University Press, Walton street
International Education Unit, Oxford OX2 6DP, England .

By KAAYA Siraje M
Lecturer, ULK

SUMMARY

The teaching and the lecturing of English in Rwandan secondary schools and in the universities began long ago, but it has not been easy due to the differences in levels that prevail among the students. Hence lecturing guides are needed for lecturers to unite the programme.

Any language syllabus should start with a set of basic structures to be learnt and developed, especially when dealing with the lower and the intermediate levels respectively. In the course of learning, students should be followed closely through, marking continuous writings and by encouraging them to make group presentation.

Language structures should be taught in this connection with their skills like; the listening, reading, writing and speaking. The general approach to reading should be strictly based on skimming, scanning, receptive reading and intensive reading, in this a lecturer may use a single text to practice all the four above mentioned skills but should follow a well arranged order as shown in the article.

Effective and ineffective reading strategies should be put under consideration. However, all will depend upon:

- The needs, interests and abilities of the learners
- The aims of the particular lesson
- The purpose for reading a particular kind of text.

Developing reading skills should also be one of the lecturers' strategy to explore and evaluate various practical techniques and procedures, which includes the aspect of task design and lesson planning plus intensive reading work sheet.

Realities in teaching a language can make it appropriate approach to enable students grasp and follow every thing. Though students vary in language ability when they join the higher institutions of learning plus the Universities as a whole, lecturers, once the methodology like the one defined in this article is followed closely, can eventually try to level the gap among the students which pose as a huddle today.

L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS DANS LES UNIVERSITES AU RWANDA

RESUME

C'est depuis plusieurs années que l'enseignement de l'Anglais est dispensé dans les écoles et les universités Rwandaises. Cependant, les différences de niveaux des élèves et étudiants n'ont pas rendu la tâche aisée. Dès lors, certaines directives pédagogiques s'avèrent indispensables pour l'harmonie du programme.

Il faut que tout programme de langue soit fondé sur de structures de base qui doivent être apprises et exploitées, spécialement lorsqu'on a affaire à des apprentis de niveaux inférieur et intermédiaire respectivement. Au cours de l'apprentissage, les étudiants doivent être suivis de très près par le contrôle constant de leurs travaux et par l'incitation au travail en équipe.

Les structures de la langue doivent être enseignées en rapport avec les aptitudes à développer notamment : l'écoute, la lecture, l'écrit, et le parler. L'approche générale suivie pour aborder la lecture devrait entre autres mettre l'accent sur les passages difficiles du texte, la lecture simple et rapide, la compréhension et l'analyse détaillée du texte. Partant d'un seul texte, l'enseignant pourrait faire exercer les quatre différents savoirs ci-haut mentionnés. Néanmoins, il devra suivre l'ordre établi tel que présenté dans cet article.

Il importe de prendre en considération à la fois les stratégies efficaces ainsi que les stratégies irréalistes de lecture. Cependant, tout dépendra :

- de besoins, d'intérêts et de capacités des apprentis
- des objectifs assignés à une leçon spécifique
- du but poursuivi par la lecture d'un texte quelconque.

Le renforcement des aptitudes à lire doivent constituer une stratégie pour les enseignants afin d'explorer et d'évaluer les techniques et procédés pratiques variés. Cela englobe la

conception de tâche, la préparation de leçon, ainsi que les exercices de compréhension et d'analyse détaillée à travers la lecture.

L'expérience dans l'enseignement d'une langue peut largement aider à amener les étudiants à comprendre et à suivre sans problème.

Quoique les étudiants se distinguent les uns des autres suivant leurs performances dans le maniement de la langue lorsqu'ils entrent dans des grandes institutions d'enseignement dont les universités en général, dès l'application rigoureuse de la méthodologie comme celle qui est décrite dans le présent article, les enseignants peuvent combler le vide et équilibrer le niveau des étudiants qui éprouvent des difficultés.

Tiré sur les presses de l'imprimerie COFICO
Tél./Fax : (250) 02358
B .P. 439 KIGALI